



L'USFP se félicite de la décision des Etats-Unis de reconnaître la souveraineté nationale sur nos provinces sahariennes

L'USFP salue vivement les efforts inestimables accomplis par Sa Majesté au service des hauts intérêts de la nation

Lire page 3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9189

Samedi/Dimanche 12-13 Décembre 2020

Reconnaissance américaine sans équivoque de la marocanité du Sahara

Ouverture prochaine d'un consulat US à Dakhla

Driss Lachgar au sujet de la décision américaine

C'est là le couronnement d'un travail sage et responsable accompli sous la conduite éclairée de Sa Majesté



Page 3

Une reconnaissance historique qui intervient dans un contexte international approprié

Moussaoui Ajlaoui : Il s'agit d'un changement important et radical des rapports de force dans la région



Page 4

Louanges de par le monde d'une décision bienvenue



Pages 5 à 12



Entretien téléphonique entre SM. le Roi et le Président Donald Trump



Le Maroc ne renoncera jamais à son rôle dans la défense des droits légitimes du peuple palestinien

Le Souverain informe le Président Abbas Abou Mazen de la teneur de son entretien avec le Président américain



Lire page 2

Entretien téléphonique entre SM. le Roi et le Président Donald Trump

Reconnaissance américaine sans équivoque de la marocanité du Sahara

Ouverture prochaine d'un consulat US à Dakhla



Le Cabinet Royal a diffusé jeudi deux communiqués dont voici le premier :

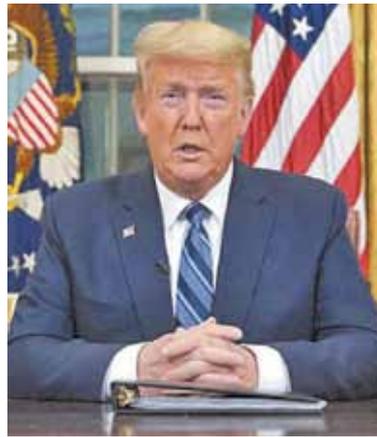
"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a eu ce jour un entretien téléphonique avec Son Excellence M. Donald Trump, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Cet entretien a été l'occasion pour les deux chefs d'Etat de se concerter sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun. Il a été l'occasion d'annoncer la décision historique des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la marocanité pleine et entière du Royaume sur son Sahara. Cette décision est le fruit d'intenses concertations sur le sujet entre les deux chefs d'Etat depuis plusieurs années.

En effet, le président Trump a promulgué le jour même un décret présidentiel, avec ce que cet acte comporte comme force juridique et politique indéniable et à effet immédiat, portant sur la décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître, pour la première fois de leur histoire, la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de la région du Sahara marocain.

Dans ce cadre, et à titre de première concrétisation de leur initiative souveraine de haute importance, les Etats-Unis d'Amérique ont décidé l'ouverture d'un consulat à Dakhla, à vocation essentiellement économique, en vue d'encourager les investissements américains et la contribution au développement économique et social, au profit notamment des habitants des provinces du Sud.

A cette occasion, le Souverain a exprimé, en son nom et au nom de l'ensemble du peuple marocain, au



président américain sa profonde gratitude aux Etats-Unis d'Amérique pour cette prise de position historique.

Sa Majesté le Roi a également transmis ses sincères remerciements au président américain et à son équipe pour ce soutien franc et sans ambiguïté à la marocanité du Sahara ; soutien qui renforce le partenariat stratégique puissant entre les deux pays et le rehausse au niveau de véritable alliance qui englobe l'ensemble des domaines.

Sa Majesté le Roi a souligné que bien que l'occasion ne se soit pas présentée pour rencontrer directement Son Excellence le Président, les consultations et la coordination se sont poursuivies, en particulier depuis la visite de Son Excellence Jared Kushner, conseiller spécial de Son Excellence, en mai 2018, qui a été décisive sur différentes questions, y compris ce sujet ; ainsi qu'à travers les contacts, l'échange de délégations et un certain nombre de visites non officielles.

Cette position constructive des Etats-Unis d'Amérique vient renforcer la dynamique de la consécration de la marocanité du Sahara marocain, confirmée par les positions de soutien par un ensemble de pays amis, ainsi que par les décisions de nombreux pays d'ouvrir des consulats dans nos provinces du Sud. Elle intervient également après l'intervention décisive et efficace des Forces Armées Royales, dans la zone d'El Guerguarat, afin de maintenir la sécurité et la stabilité dans cette partie du territoire marocain, et d'assurer la libre circulation des personnes et des biens avec les pays frères africains.

Au cours du même entretien, Sa Majesté le Roi et

Son Excellence le Président américain ont échangé sur la situation actuelle dans la région du Moyen-Orient.

A cet égard, Sa Majesté le Roi a évoqué les positions constantes et équilibrées du Royaume du Maroc au sujet de la question palestinienne, soulignant que le Maroc soutient une solution fondée sur deux Etats vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et que les négociations entre les parties palestinienne et israélienne restent le seul moyen de parvenir à un règlement définitif, durable et global de ce conflit.

En sa qualité de Président du Comité Al-Qods, émanant de l'Organisation de la coopération islamique, Sa Majesté le Roi a souligné la nécessité de préserver le statut spécial de cette ville.

Le Souverain a également insisté sur le respect de la liberté de pratiquer les rites religieux pour les adeptes des trois religions monothéistes, ainsi que sur le respect du cachet musulman d'Al-Qods Acharif et de la mosquée Al-Aqsa, conformément à l'appel d'Al-Qods/Jérusalem signé par Sa Majesté le Roi, Commandeur des croyants, et Sa Sainteté le Pape François, lors de la visite de Sa Sainteté à Rabat le 30 mars 2019.

Eu égard au rôle historique que le Maroc a toujours joué dans le rapprochement des peuples de la région et dans la promotion de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, et compte tenu des liens spéciaux qui unissent la communauté juive d'origine marocaine, y compris en Israël, à la personne de Sa Majesté le Roi, le Souverain a informé le Président américain que le Maroc entend :

- Accorder les autorisations de vols directs pour le transport des membres de la communauté juive marocaine et des touristes israéliens en provenance et à destination du Maroc ;

- Reprendre les contacts officiels avec les vis-à-vis et les relations diplomatiques dans les meilleurs délais ;

- Promouvoir des relations innovantes dans les domaines économique et technologique dont, à cet effet, œuvrer à la réouverture des bureaux de liaison dans les deux pays, comme cela fut le cas antérieurement et pendant plusieurs années jusqu'en 2002.

Sa Majesté le Roi a souligné que ces mesures n'affectaient en aucune manière l'engagement permanent et soutenu du Maroc en faveur de la cause palestinienne juste et sa détermination à continuer à contribuer efficacement et de manière constructive à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Ensuite, Sa Majesté le Roi et le Président américain ont évoqué les efforts déployés pour résoudre la crise au niveau du Conseil de coopération du Golfe.

A cet égard, Sa Majesté le Roi a exprimé l'espoir que les développements positifs enregistrés conduisent à la réalisation de la réconciliation souhaitée."

Le Maroc ne renoncera jamais à son rôle dans la défense des droits légitimes du peuple palestinien

Le Souverain informe le Président Abbas Abou Mazen de la teneur de son entretien avec le Président américain

Voici, par ailleurs, le deuxième communiqué du Cabinet Royal :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a eu ce jeudi un entretien téléphonique avec Son Excellence Mahmoud Abbas Abou Mazen, Président de l'Autorité nationale palestinienne.

Lors de cet entretien, Sa Majesté a informé le Président palestinien de la teneur de l'entretien téléphonique que le Souverain a eu avec Son Excellence le Président américain, Donald Trump, eu égard à l'estime que voue Sa Majesté le Roi à Son Excellence le Président palestinien.

Sa Majesté le Roi, que Dieu le pré-

serve, a réaffirmé à Son Excellence sur la position de Sa Majesté le Roi soutenant la cause palestinienne demeure inchangée, position que le Souverain a héritée de Son père feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme. Dans ce sens, le Souverain a souligné que le Maroc soutient la solution à deux Etats et que les négociations entre les parties palestinienne et israélienne sont la seule voie pour parvenir à une solution définitive, durable et globale à ce conflit.

En Sa qualité de Président du Comité Al-Qods, émanant de l'Organisation de la coopération islamique, Sa

Majesté le Roi n'a eu de cesse d'insister sur la nécessité de préserver le statut spécial de la ville d'Al-Qods Acharif et de respecter la liberté de pratiquer les rites religieux pour les adeptes des trois religions monothéistes, ainsi que le cachet musulman d'Al-Qods Acharif et de la mosquée Al-Aqsa.

Le Souverain a également souligné que le Maroc place toujours la question palestinienne au même rang de la question du Sahara marocain et que l'action du Royaume pour consacrer sa marocanité ne se fera jamais, ni aujourd'hui ni dans l'avenir, au détriment de la lutte du peuple palestinien pour ses droits légitimes.

A cette occasion, le Souverain a noté que le Roi du Maroc jouit d'un statut particulier et qu'il a des relations distinguées avec la communauté juive d'origine marocaine, dont des centaines de milliers de juifs marocains établis en Israël.

Sa Majesté le Roi, que Dieu le glorifie, a affirmé que le Maroc mettra à profit toutes les dispositions et contacts convenus entre le Souverain et le président américain pour promouvoir la paix dans la région, et que cela n'affecte en aucun cas l'engagement constant et continu dans la défense de la cause palestinienne juste.

Driss Lachgar au sujet de la décision américaine

C'est là le couronnement d'un travail sage et responsable accompli sous la conduite éclairée de Sa Majesté



Commentant lors d'un spécial réalisé par Medi 1 TV la décision américaine de reconnaître la souveraineté pleine et entière du Maroc sur ses provinces sahariennes, le Premier secrétaire de l'USFP estime qu'il s'agit là du « couronnement d'une action militante et continue consentie par le peuple marocain, des décennies durant, qui a commencé avec Feu Hassan II et la Marche Verte (...). Un couronnement aussi du travail responsable, réfléchi et sage accompli par notre diplomatie sous la gestion éclairée de Sa Majesté le Roi ».

Driss Lachgar n'a pas manqué de rappeler l'optimisme qui l'anime, à juste titre, au vu des changements survenus. « Depuis trois ou quatre ans et le changement remarqué au niveau des recommandations du Conseil de sécurité et notre retour à l'Union africaine ou encore l'évolution positive qui s'est fait ressentir dans l'opinion publique internationale à travers différentes organisations

au sujet de la Proposition marocaine d'autonomie, rappelle-t-il, je prévoyais et j'attendais le jour où le monde reconnaîtrait la souveraineté du Maroc sur ses provinces sahariennes. Aujourd'hui, c'est la plus grande puissance du monde qui le déclare haut et fort, les Marocains ont de quoi être satisfaits et fiers ».

De cette satisfaction et de cette fierté exprimées par le Premier secrétaire de l'USFP : « Aujourd'hui, dit-il en substance, nous avons atteint une nouvelle étape, une étape historique qui est à la hauteur de celle de 1975 et la grande Marche Verte, de celle de 1979 et la réunification accomplie suite au retour d'Oued Eddahab à la mère patrie. L'étape d'aujourd'hui est celle de la confirmation et de la consolidation de la marocanité de notre Sahara ».

Et de conclure : « Nous devons de ce fait nous féliciter de la décision américaine qui augure d'un grand changement dans la région ».

M.B.A

L'USFP se félicite de la décision des Etats-Unis de reconnaître la souveraineté nationale sur nos provinces sahariennes

L'USFP salue vivement les efforts inestimables accomplis par Sa Majesté au service des hauts intérêts de la nation

Tout en se représentant l'évolution que connaît notre cause nationale tant sur le plan diplomatique que sur le terrain, et au vu du militantisme nationaliste accru qui s'est poursuivi, sans relâche, depuis des générations ayant consenti des sacrifices inestimables pour l'accomplissement de la libération de la terre et de l'Homme dans nos provinces du Sud, le Bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires :

- Salue vivement la décision historique des Etats-Unis de reconnaître pleinement la souveraineté nationale sur nos chères provinces sahariennes et celle d'y ouvrir un consulat, ce qui constitue une mutation inédite de la part de la plus grande puissance du monde considérée, par ailleurs, comme porte-plume dans toutes les décisions au sujet du Sahara.

- Tout en considérant que cette reconnaissance de la part des Etats-Unis appellera des aboutissements certains, le Bureau politique salue respectueusement les initiatives Royales et les incommensurables efforts que ne cesse de déployer Sa Majesté en vue de servir les hauts intérêts de la nation avec, en premier, l'accomplissement de la libération de la terre, la consolidation des acquis et de la stabilité tout en s'orientant vers l'avenir.

- Le Bureau politique relève avec fierté l'accent mis par Sa Majesté le Roi sur l'unité de la paix et le parachèvement de la liberté au sujet des questions justes dans le monde arabe et islamique, en plus de la question palestinienne avec Al Qods comme capitale. Et c'est la position qui révèle toujours le lien permanent entre les deux causes, pour ce qui est des sentiments et des positions nationales du Maroc.

- Tout en rappelant les positions

constantes du Maroc concernant une solution à deux Etats, à travers la négociation pacifique et l'approbation des pactes garantissant le droit du peuple palestinien héroïque à établir un Etat indépendant ayant pour capitale Al-Qods Al-Sharif, le Bureau politique considère que la dialectique de lier la paix et la terre dans le monde d'aujourd'hui exige la victoire du droit des peuples à parachever leur liberté, à consolider leur souveraineté, ainsi que l'indépendance de leur décision et de leur unité nationale, du fait qu'il s'agit des conditions de l'édification d'un monde nouveau où règnent la paix et l'entente.

- Un demi-siècle de résistance nationale et de forte cohésion entre les différentes composantes de la nation autour de la question de l'unité et de l'indépendance totale du territoire marocain, a enseigné à notre peuple que la vigilance et l'attention sont inévitables à tout tournant historique que connaît notre pays. Et ce à l'instar de ce qui passe aujourd'hui, ce qui nécessite le renforcement du front intérieur et la préparation aux développements à venir qui pourraient être dictés par le nouveau contexte de notre cause nationale.

- L'USFP qui a toujours établi une liaison entre patriotisme et démocratie et a toujours appelé à sa consolidation pour faire face à tous les dangers, considère que la mise à niveau du paysage national passe par la persévérance dans le processus de réhabilitation de notre système démocratique, notamment dans son aspect lié à l'élargissement de la base démocratique de nos institutions et à la purification de la souveraineté populaire de toute exploitation au nom de la religion ou sous couvert de la bienfaisance.

- En conséquence, il est désormais né-



cessaire de poursuivre la réforme du système électoral et des règles de jeu dans la compétition politique afin de combler le fossé entre le citoyen et les institutions de son pays, dans ces circonstances difficiles.

- Tout en se félicitant de la clairvoyance de S.M le Roi Mohammed VI et de la décision de Sa Majesté concernant la gratuité du vaccin qui constitue une vraie leur d'espoir, le Bureau politique salue les sacrifices de toutes celles et de tous ceux qui se trouvent en première ligne dans la lutte contre la pandémie.

- Après avoir passé en revue la situation interne du parti, discuté des conditions nécessaires au développement de l'aspect organisationnel, et salué toutes les militantes et tous les militants pour leurs énormes efforts dans la défense de notre cause nationale, le Bureau politique a appelé à davantage de mobilisation et décidé d'organiser, dans les plus brefs délais, une réunion

avec le Conseil national du parti et les secrétaires des régions et provinces.

- Le Bureau politique a également discuté de la loi de Finances, marquée par des circonstances exceptionnelles dues aux répercussions de la pandémie, et a salué la participation de l'USFP, à travers ses deux Groupes parlementaires, au débat public sur ladite loi de Finances. Considérant qu'il s'agit là d'une occasion d'orienter le débat institutionnel vers la mise en œuvre des lois organisationnelles liées à la vie politique et démocratique, afin de préparer notre pays à la période post-pandémie.

- Le Bureau politique a, par ailleurs, rappelé aux militantes et aux militants la nécessité de se mobiliser afin d'inciter les citoyennes et les citoyens, en particulier les jeunes, à s'inscrire sur les listes électorales, ce qui constitue un moyen démocratique sûr afin d'opérer le changement voulu et de réussir le pari de l'édification démocratique.

Une reconnaissance historique qui intervient dans un contexte international approprié

Moussaoui Ajlaoui : *Il s'agit d'un changement important et radical des rapports de force dans la région*



Une information qui vaut son pesant d'or. Le président des Etats-Unis d'Amérique, Donald Trump, vient de signer un décret présidentiel historique reconnaissant la souveraineté du Royaume du Maroc sur son Sahara.

C'est un communiqué de presse du Cabinet Royal qui a annoncé cette bonne nouvelle aux Marocains jeudi 10 décembre.

Contacté à ce propos, Moussaoui Ajlaoui, expert associé à Ames-Center, nous a déclaré qu'il s'agit d'un changement important et radical dans les rapports de force dans la région et dans le processus de reconnaissance de la marocanité du Sahara.

Selon lui, cette reconnaissance n'est pas fortuite, mais elle est l'aboutissement d'années de concertation entre les deux pays et notamment «depuis mai 2019 et la démission de l'envoyé de l'ONU au Sahara, Horst Kohler».

Notre interlocuteur a mis en avant le fait que cette reconnaissance «historique» intervient dans un contexte international caractérisé par la décision de plusieurs pays d'ouvrir des consulats dans les pro-

vinces du Sud du Maroc. «Il ne faut pas dissocier cette reconnaissance de ce qui s'est passé récemment à El Guerguarat et de la fin de la fumisterie des territoires libérés à cor et à cri par le Polisario», a-t-il expliqué.

Pour rappel, le Maroc est intervenu en novembre dernier pour mettre fin à l'obstruction de la circulation civile et commerciale au niveau de ce poste-frontière par des miliciens séparatistes avec l'assentiment de l'Algérie.

«La reconnaissance a une dimension historique et stratégique importante sur le long terme. Car elle émane d'un Etat qui est membre permanent du Conseil de sécurité et qui élabore les drafts des résolutions sur le Sahara au sein de cette instance onusienne. La décision prise par les Etats-Unis changera définitivement la donne dans cette région et aura des conséquences géopolitiques importantes», a encore précisé ce chercheur spécialiste des questions africaines et sahariennes, soulignant qu'il y a «une tendance internationale générale allant dans le sens de la reconnaissance de la pleine et entière souveraineté du Maroc sur le Sahara».

Moussaoui Ajlaoui a, par ailleurs, mis

en lumière une information qui est passée inaperçue dans la presse marocaine et les médias de l'Algérie et des séparatistes. Il s'agit de l'accord de pêche signé récemment entre le Maroc et la Russie et qui s'applique également dans les eaux territoriales des provinces du Sud du Maroc.

Il convient de signaler, par ailleurs, que dans un article publié sur son portail, le quotidien espagnol El Pais a affirmé que «les Etats-Unis sont en ce moment le seul pays occidental à reconnaître la souveraineté du Royaume du Maroc sur le Sahara (...)». La décision de Trump représente un changement radical de la politique de Washington concernant le Sahara (...). Il appartient maintenant au président élu Joe Biden de décider s'il convient d'annuler la décision une fois qu'il aura pris le pouvoir».

«Je ne pense pas que l'administration de Joe Biden reviendra sur cette décision après son entrée en fonction en janvier, bien que les lobbies qui soutiennent l'Algérie et ses pantins séparatistes tenteront de faire pression sur l'administration démocrate pour qu'elle change de position. Mais je ne pense pas que rien ne changera quoi que ce soit», a estimé Moussaoui Aj-

laoui à ce propos.

Il s'est également inscrit en faux contre l'assertion colportée par certains esprits chagrins concernant la position du Maroc relatif à la cause palestinienne. «Il ne s'agit nullement d'un quelconque deal puisque la position marocaine envers la question palestinienne repose sur des constantes», a rétorqué Moussaoui Ajlaoui, relevant que le Souverain a affirmé dans un appel téléphonique avec le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abass, que la position du Maroc concernant la cause palestinienne «demeure inchangée» et que «le Maroc place toujours la question palestinienne au même rang de la question du Sahara marocain et que l'action du Royaume pour consacrer sa marocanité ne se fera jamais, ni aujourd'hui ni dans l'avenir, au détriment de la lutte du peuple palestinien pour ses droits légitimes».

S.M le Roi a également indiqué dans cet entretien téléphonique que «le Maroc soutient la solution à deux Etats et que les négociations entre les parties palestinienne et israélienne sont la seule voie pour parvenir à une solution définitive, durable et globale à ce conflit».

Mourad Tabet

La Chambre des représentants devient membre observateur de la Commission de suivi de l'Alliance du Pacifique

L'accord a été paraphé par Habib El Malki et Miguel Angel Calisto, président pro-temporé de la CISAP

La Chambre des représentants est devenue membre observateur de la Commission interparlementaire de suivi de l'Alliance du Pacifique (CISAP), selon les termes d'un accord de coopération signé jeudi à Santiago du Chili.

"La Chambre des représentants du Royaume du Maroc est incorporée en tant que membre observateur invité à la CISAP et peut participer avec deux délégués aux sessions ordinaires et extraordinaires et activités associées de la Commission, conformément aux réglementations en vigueur et à la procédure prévue par l'article 430 du règlement intérieur de la CISAP", lit-on dans cet accord, paraphé par Habib El Malki, président de la Chambre des représentants, et Miguel Angel Calisto, président pro-temporé de la CISAP.

L'accord, signé en présence de l'ambassadeur du Maroc au Chili, Kenza Elghali, stipule que la CISAP et la Chambre des représentants s'engagent "à établir une relation permanente par le biais de réunions conjointes et de l'échange de missions parlementaires, des connaissances et des expériences et des informations entre les deux parties". En outre, les signataires de cet accord s'engagent à "consolider un cadre de dialogue politique et de coopération entre la Chambre des représentants du Royaume du Maroc et la CISAP".

Créée le 28 avril 2011 en vertu de la Déclaration de Lima, l'Alliance du Pacifique, dont le Maroc est membre observateur, est une communauté économique



régionale qui regroupe le Chili, la Colombie, le Pérou et le Mexique.

L'Alliance, qui compte environ 225 millions d'habitants et représentait 38%

des investissements étrangers en Amérique latine en 2017, vise à promouvoir l'intégration régionale, la croissance, le développement et la compétitivité des éco-

nomies des pays membres afin d'avancer progressivement dans l'ambition de la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes.

La CISAP réitère son soutien au plan d'autonomie

La Commission interparlementaire de suivi de l'Alliance du Pacifique (CISAP) a réitéré, jeudi à Santiago, son plein appui au plan d'autonomie proposé par le Maroc, en tant qu'unique solution politique au conflit artificiel autour du Sahara marocain.

"La CISAP réitère son plein appui à l'initiative marocaine d'autonomie en tant qu'unique solution politique, sous les auspices exclusives des Nations unies, dans le cadre de la souveraineté du Maroc et de son intégrité territoriale", lit-on dans une déclaration publiée à l'issue de la 13ème session de la CISAP, tenue au Siège du Congrès à Santiago du Chili.

De même, la CISAP, dont le Maroc est membre observateur, a appelé au "respect des résolutions de l'ONU et de la position de l'Union africaine, qui soutient le processus politique et une solution pacifique sous l'égide exclusive des Nations unies".

Au sujet de l'affaire d'El Guerguarat, la CISAP a exprimé "sa préoccupation face aux derniers événements survenus dans les provinces du Sud du Maroc", appelant au maintien et à la préservation de la libre circulation des biens et des personnes à travers la zone tampon à la frontière entre le Maroc et la Mauritanie.

Haïti réitère son soutien à notre intégrité territoriale

La République d'Haïti a réitéré, jeudi à Rabat, par la voix de son ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Claude Joseph, son soutien à l'intégrité territoriale du Royaume. "Nous appuyons, et nous l'avons dit clairement, l'intégrité territoriale du Maroc", a-t-il affirmé dans une déclaration à la presse, à l'issue de ses entretiens à Rabat avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, assurant que son pays continuera à soutenir le Maroc au sein des forums internationaux.

Il a, par ailleurs, souligné que le Maroc est un vrai partenaire pour Haïti, faisant savoir que ses entretiens avec Nasser Bourita ont été l'occasion d'examiner les moyens de dynamiser les relations bilatérales. "Nous allons continuer à travailler ensemble avec le ministre des Affaires étrangères pour donner de nouvelles orientations à cette relation qui existe depuis trente ans (entre les deux pays)", a-t-il encore dit.

Pour sa part, Nasser Bourita a fait savoir que le Maroc soutient les efforts de réformes et de développement d'Haïti, précisant que le Royaume "sera toujours aux côtés de la République d'Haïti dans ces processus-là".

Le ministre a aussi relevé que la relation entre les deux

pays a toujours été fondée sur la solidarité et l'amitié, rappelant, à cet égard, les gestes concrets de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Nasser Bourita a indiqué, dans ce sens, que le Souverain avait donné ses Hautes instructions déjà en 2004 pour qu'un contingent de casques bleus marocains soit à Haïti dans le cadre de la mission des Nations unies pour la stabilisation de ce pays (MINUSTAH).

En 2010, lorsqu'il y a eu un tremblement de terre à Haïti, le Maroc avait, sur Instructions de Sa Majesté le Roi, envoyé l'équivalent de plus d'un million de dollars de produits pharmaceutiques, a-t-il indiqué.

Sur un autre registre, il a affirmé que son entretien avec Claude Joseph a été l'occasion d'examiner l'état des relations bilatérales et de souligner que cette relation a toujours été fondée sur la solidarité et l'amitié. Nasser Bourita n'a pas manqué d'exprimer ses remerciements à la République d'Haïti pour sa position "constante, claire et solidaire" par rapport à la question du Sahara marocain.

"Haïti a toujours été un allié fiable du Maroc dans les organisations régionales et internationales pour défendre les intérêts légitimes du Maroc et l'intégrité territoriale du Royaume sur cette partie de son territoire", a-t-il dit.

Appui des parlementaires chiliens aux efforts du Maroc pour préserver sa sécurité et sa souveraineté



Les parlementaires chiliens ont exprimé leur soutien au Maroc dans ses "efforts visant la préservation de sa sécurité et sa souveraineté", après l'intervention des FAR à El Guerguarat pour rétablir la libre circulation des biens et des personnes avec la Mauritanie.

Dans une lettre de solidarité et de soutien au Royaume adressée au président de la Chambre des conseillers, Hakim Benchamach, par la présidente du Sénat chilien, Adriana Muñoz, le président du groupe d'amitié Chili-Maroc, Guido Girardi et nombre d'anciens présidents et membres de la Chambre haute du Parlement chilien,

ils ont affirmé que "la paix doit être fondée sur les principes du droit international, il convient donc d'éviter les tentatives de déstabilisation orchestrées par les éléments du Polisario, à l'instar de l'obstruction du passage frontalier d'El Guerguarat".

La présidente du Sénat chilien et les signataires de la missive ont souligné qu'en leur qualité de parlementaires, "ils rejettent fermement tous les agissements visant à déstabiliser la région, mettre en péril la paix et faire obstacle à la liberté de circulation tout comme ils reconnaissent le droit légitime de l'Etat marocain à préserver sa souveraineté et sa sécurité ainsi que celle des civils".

La Chambre des conseillers et le Sénat chilien sont liés par un mémorandum d'entente et de coopération signé à l'occasion de la deuxième visite en juillet 2017 de M. Benchamach, à la tête d'une délégation parlementaire, dans la République du Chili, après une première visite effectuée en janvier de la même année.

Les relations entre les deux institutions législatives, de plus en plus intenses, sont marquées par des initiatives communes et l'échange de visites, y compris dans les provinces du Sud du Royaume pour suivre de près la réalité de la situation ainsi que la dynamique de développement et des droits de l'Homme dans cette région.

La Suisse réaffirme son soutien à une solution politique au Sahara

Le gouvernement suisse a réitéré son soutien à une solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable au différend régional autour du Sahara marocain, soulignant que l'ONU est l'acteur central dans ce dossier.

"Le Conseil fédéral (gouvernement, NDLR) est convaincu que seule la négociation permettra d'aboutir à une solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable", a affirmé le chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) Ignazio Cassis, dans une réponse à une question au Conseil national (Chambre basse du Parlement).

Il a rappelé que, suite aux récents développements survenus à El Guerguarat, la Suisse a appelé au maintien du cessez-le-

feu de 1991.

Ignazio Cassis a exprimé, dans ce sens, le soutien de son pays au dialogue sous l'égide de l'ONU "qui est l'acteur central dans cette affaire".

Il a relevé, en outre, que la Suisse se tient prête, à la demande des Nations unies, à poursuivre son soutien au processus onusien de dialogue initié en 2018 à Genève en tant qu'Etat hôte.

Dans l'ensemble, le chef de la diplomatie suisse a repris dans sa réponse le langage désormais consacré dans les résolutions onusiennes sur la question du Sahara marocain, balayant d'un revers de la main les thèses caduques qu'avancent les séparatistes telles que "le référendum", "le peuple du Sahara occidental", etc.

En février dernier, le DFAE avait précisé qu'il n'existe aucune représentation officielle du Polisario auprès de l'Office des Nations unies à Genève, ni auprès du Conseil fédéral, contrairement aux allégations d'un membre du groupe séparatiste qui s'autoproclame fallacieusement "représentant en Suisse et à l'ONU".

A rappeler que la dernière résolution du Conseil de sécurité de l'ONU 2548 adoptée le 30 octobre dernier appelle à "une solution politique, réaliste, pragmatique et durable" à la question du Sahara "qui repose sur le compromis".

La résolution a réaffirmé, une fois de plus, la prééminence de l'initiative d'autonomie pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Le Portugal met en valeur la retenue dont le Royaume a fait preuve à El Guerguarat

Le ministère des Affaires étrangères du Portugal a mis en valeur la retenue dont a eu lieu, mercredi, entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita et son homologue portugais, Augusto Santos Silva.

La position du Portugal a été exprimée suite à un entretien téléphonique qui a eu lieu, mercredi, entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita et son homologue portugais, Augusto Santos Silva.

Le ministre des Affaires étrangères portugais salue également l'engagement du Maroc pour une solution politique pour le Sahara, sous l'égide des Nations unies (ONU).

Lors de leur entretien, Nasser Bourita a eu l'occasion d'informer Augusto Santos Silva sur les actions du Maroc pour préserver la circulation routière à El Guerguarat, indique un communiqué de l'ambassade du Portugal à Rabat.

Les deux ministres se sont également entretenus sur les relations bilatérales, la préparation de la réunion de haut niveau entre les deux pays, qui se tiendra en 2021, et les relations entre l'Union européenne et les pays du voisinage Sud, selon la même source.

Le Portugal occupera la présidence du Conseil de l'Union européenne pendant le premier semestre de 2021, succédant à l'Allemagne.

L'Association d'amitié Japon-Maroc soutient les actions entreprises par Rabat

L'Association d'amitié Japon-Maroc a exprimé, jeudi, son soutien aux actions entreprises par le Royaume pour mettre fin au blocage au passage frontalier d'El Guerguarat et y rétablir la liberté de circulation des biens et des personnes.

Dans une lettre adressée à l'ambassadeur du Maroc à Tokyo, la présidente de l'association et ancienne ambassadrice du Japon dans le Royaume, Haruko Hirose, a émis le souhait de parvenir à "une solution pacifique basée sur le dialogue entre toutes les parties concernées".

L'Association d'amitié Japon-Maroc, qui regroupe d'éminentes personnalités du monde politique, des médias et des affaires, ambitionne de promouvoir les relations entre le Japon et le Maroc à tous les niveaux.

Mohamed Salah Tamek saisit Joe Biden par écrit

Le Polisario a des liens avec tous les mouvements armés dans le Sahel et met en péril la stabilité et la paix dans la région



Le Polisario, en violant de façon ouverte et officielle le cessez-le-feu qui a été institué en 1991 et qui a toujours été respecté par le Royaume du Maroc, "met en péril la stabilité et la paix dans toute la région et en fait un terrain propice pour le terrorisme", a mis en garde l'ancien wali de la région de Dakhla-Oued Eddahab, Mohamed Salah Tamek, soulignant que le Polisario entretient des liens avec tous les mouvements armés dans le Sahel.

"Le Polisario a violé de façon ouverte et officielle le cessez-le-feu qui a été institué le 6 septembre 1991 et qui a toujours été respecté par le Royaume du Maroc, en bafouant les accords militaires y afférents (...) et a annoncé le retour aux hostilités armées et mis toutes ses forces en état de guerre, mettant ainsi en péril la stabilité et la paix dans toute la région et en faisant un terrain propice pour le terrorisme", écrit Mohamed Salah Tamek dans une lettre adressée au président américain élu, Joe Biden.

Au sujet des événements d'El Guerguarat, l'ex-professeur universitaire a tenu à rappeler à Joe Biden que le Royaume du Maroc a toujours maintenu une zone tampon entre lui-même, l'Algérie et la Mauritanie, sans que cette mesure lui ait été imposée

"L'ONU sait que la berme a été construite bien avant le cessez-le-feu. Depuis septembre 1991 et la mise en place de celle-ci, la route entre le Maroc et la Mauritanie demeurait ouverte et la circulation des personnes et des biens a été maintenue par toutes les parties", a-t-il fait observer, relevant que ces dernières années, les dirigeants du Polisario "semblent avoir une sorte de fixation sur ce bout du désert", tantôt menaçant le bon déroulement du rallye Dakar, tantôt empêchant les camions et les véhicules de traverser la frontière.

En octobre 2020, ils ne se sont pas contentés d'entraver les mouvements des véhicules, mais ont amené de la région de Tindouf, à 2000 km au nord, des soldats et des femmes civiles pour bloquer complètement la route, prenant ainsi en otages des personnes, des marchandises et des camions pendant plus de deux semaines. L'ONU et la MINURSO en ont été témoins, a-t-il rappelé dans cette lettre.

Les dirigeants du Polisario n'ont tenu aucun compte de la situation épidémique liée à la Covid-19, négligeant les risques auxquels sont confrontés des conducteurs et des voyageurs pacifiques et ont profité de la tenue de la session du Conseil de sécurité pour mettre tout le monde devant le fait accompli, a encore déploré Mohamed

Salah Tamek qui a travaillé pendant plusieurs années avec les Nations unies et la MINURSO.

En effet, a-t-il souligné, le Polisario a violé la liberté de circulation des biens et des personnes, bloquant entièrement ce point de passage, au mépris de toutes les conventions internationales en la matière, notamment en cette période de pandémie du coronavirus.

Mohamed Salah Tamek n'a pas manqué de mettre en évidence les liens que le Polisario entretient avec les mouvements armés dans le Sahel, surtout depuis l'apparition d'Al-Qaïda et de l'Etat islamique, relevant la terminologie usitée par le Polisario pour annoncer le cessez-le-feu, puisée dans le registre de langage utilisé d'habitude par les organisations terroristes islamistes. Il a cité, à cet égard, le cas des éléments armés du Polisario dont Aboulwalid Essahraoui, qui avaient rejoint les rangs d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), qui est une filiale d'Al-Qaïda.

Mohamed Salah Tamek a aussi tenu à l'informer des problèmes liés aux différents types de trafic auxquels s'adonnaient les membres du Polisario dans cette zone (traite d'êtres humains, trafic de stupéfiants et contrebande de tous sortes, y compris de chameaux!).

Fort de ses droits légitimes, écrit-il,

et conformément au droit international et aux accords signés, le Maroc, confronté à une situation hautement problématique créée par le Polisario qui ne cesse d'entraver la circulation des biens et des personnes, "n'a eu d'autre choix que d'utiliser la force pacifique pour libérer l'axe routier traversant la zone tampon d'El Guerguarat, reliant le Maroc à la Mauritanie, après avoir informé tous les pays voisins, à l'exception d'un seul".

Ainsi, le Maroc, en réinstaurant l'ordre dans ces lieux, n'a été mû par aucune intention belliqueuse et a veillé à ce que l'utilisation éventuelle des armes soit limitée à la légitime défense, a insisté Mohamed Salah Tamek, relevant qu'en agissant ainsi, le Maroc n'a fait que restaurer la légalité et la liberté de circulation des personnes et des véhicules.

Il conclut sa lettre en s'adressant à Joe Biden : "Le Maroc, en tant que premier Etat ayant reconnu l'indépendance des Etats-Unis au 17ème siècle, est enchâssé à l'est par l'Algérie et à l'ouest par l'océan Atlantique. Ses seuls débouchés sont le détroit de Gibraltar au nord et le poste frontière d'El Guerguarat au sud. Tout blocage de ce dernier débouché étoufferait cet allié indéfectible et partenaire anti-terroriste de votre pays".

Emmanuel Dupuy, président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe

Une décision aux conséquences stratégiques majeures

La reconnaissance par les Etats-Unis de la pleine souveraineté du Maroc sur son Sahara est une décision «surprise» qui aura à coup sûr des «conséquences stratégiques majeures», a affirmé Emmanuel Dupuy, président de l'Institut Prospective et sécurité en Europe (IPSE), un think tank spécialisé dans les questions de défense, géopolitique, géoéconomie et géostratégie.

Cette reconnaissance américaine est «une surprise avec des conséquences stratégiques majeures. (...)», dans le sens qu'elle va créer les conditions favorables à ce que le dossier de l'africanité du Maroc prenne tout son sens et tout son corps», a souligné le président de l'IPSE dans un entretien à la MAP.

Selon Emmanuel Dupuy, le Maroc se voit reconnaître, par une partie de ses partenaires géographiques limitrophes, sa maîtrise équilibrée des événements d'El Guerguarat. A cela s'ajoute la décision de plusieurs pays, dont certains sont des investisseurs sur le continent africain, d'ouvrir des consulats à Dakhla et à Laayoune. «Donc il y a effectivement un intérêt à ce que cette continuité territoriale soit une réalité alors que l'on sait que 34 des 54 pays de l'Union africaine ont décidé de s'inscrire dans la mise en place d'ici 2022 ou au plus tard 2024 d'une zone de libre-échange continentale africaine».

«Tout cela conforte bien évidemment l'idée selon laquelle le Maroc est un acteur déterminant dans la zone économique de l'Afrique de l'Ouest et qu'il l'est aussi, pas seulement dans sa proximité géographique : Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest, mais également comme un investisseur auprès et au sein d'autres communautés économiques régionales comme la com-



munauté économique d'Afrique australe», a-t-il dit.

Rappelant que les Etats-Unis comme du reste une cinquantaine d'autres pays ont vanté l'action mesurée du Maroc en vue d'assurer la liberté de circulation à El Guerguarat, l'expert en géopolitique a souligné la forte symbolique de la décision américaine d'ouvrir un consulat à Dakhla, rejoignant en cela une quinzaine d'autres pays.

L'ouverture d'un consulat US au Sahara marocain qui sera beaucoup plus

«un bureau d'intérêt économique» répond à «une réalité économique qui est celle du développement économique des provinces du Sud», a indiqué le président de l'IPSE pour qui cette démarche s'inscrit «non seulement dans la Saharanité' du Maroc mais aussi dans l'africanité du Maroc». Il a relevé dans ce contexte «l'importante dimension commerciale» de cette décision.

Le président de l'IPSE a tenu, par ailleurs, à souligner le geste hautement symbolique de SM le Roi Mohammed

VI de s'entretenir avec le Président de l'Autorité palestinienne et de l'informer de la teneur de son entretien téléphonique avec le Président Trump, en lui réaffirmant la position du Maroc soutenant la cause palestinienne.

«Il était important et symbolique que le Roi du Maroc en tant que Président du Comité d'Al-Qods rassure l'Autorité palestinienne, évoque de nouveau le statut de la Ville Sainte et mentionne la nécessité de la solution des deux Etats», a-t-il dit.

Ismail Ould Rebbani, journaliste mauritanien

Un dernier clou enfoncé dans le cercueil des séparatistes

La reconnaissance jeudi par les Etats-Unis d'Amérique de la pleine souveraineté du Maroc sur son Sahara est le "dernier clou" enfoncé dans le "cercueil des séparatistes" du Polisario, a indiqué le journaliste mauritanien Ismail Ould Rebbani.

"La décision de Washington de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara et d'ouvrir un consulat dans la ville marocaine de Dakhla, sera le dernier clou enfoncé dans le cercueil des séparatistes" du "Polisario", écrit-il dans un article intitulé "Washington témoigne sa reconnaissance envers le Maroc après 243 ans, et Rabat défend le caractère islamique d'Al-Qods et la solution à deux Etats" et publié dans le journal "Al Wiam".

Ismail Ould Rebbani a rappelé le dernier

revers essuyé par les séparatistes du "Polisario", désavoués, lors du dernier sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) organisé par visioconférence il y a quelques jours, par leur allié, l'Afrique du Sud, qui assure la présidence en exercice de l'Union africaine, en réaffirmant la pertinence de la décision 693 du sommet africain de Nouakchott.

Grâce aux efforts diplomatiques déployés par le Maroc ces deux dernières années, et suite aux succès successifs obtenus, les Etats-Unis ont pesé aujourd'hui de tout leur poids dans ce dossier en reconnaissant la pleine souveraineté du Royaume sur l'ensemble de son Sahara, a-t-il noté.

La position américaine est une reconnaissance par Washington en faveur du

Royaume, le premier pays à reconnaître les Etats-Unis en 1777, et de la pleine souveraineté marocaine sur son Sahara, a-t-il relevé.

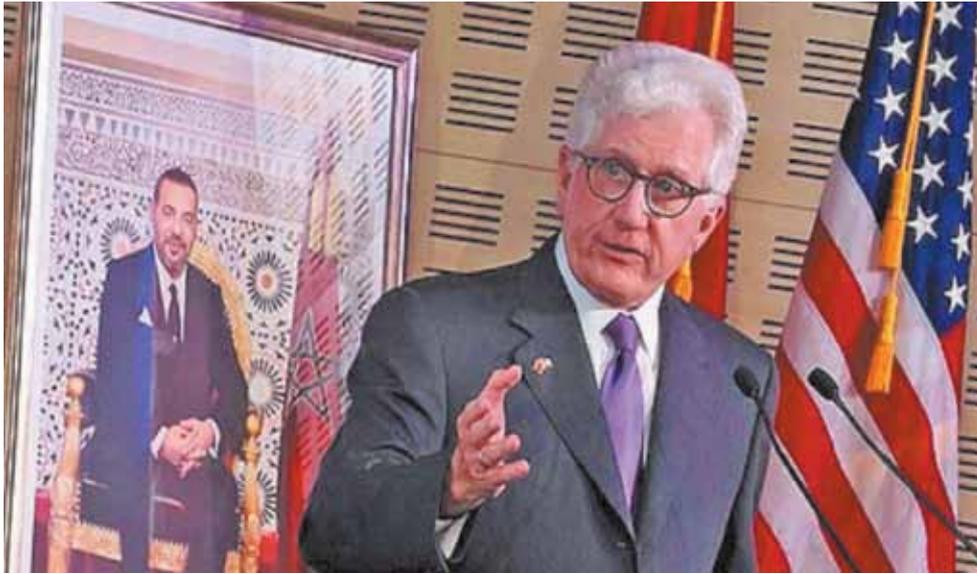
Il a indiqué que l'annonce de l'entretien téléphonique jeudi entre SM le Roi Mohammed VI et le Président américain Donald Trump, a été "ressentie comme un coup de tonnerre par les ennemis de l'intégrité territoriale du Maroc", soulignant que cette position américaine corrobore également la reconnaissance effective manifestée par plusieurs pays, qui ont déjà décidé l'ouverture de consulats dans les grandes villes de la région du Sahara marocain.

Cet entretien a été l'occasion d'annoncer la décision historique des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la marocanité pleine et entière du Royaume sur son Sahara.

Le Président Trump a promulgué le jour même un décret présidentiel, avec ce que cet acte comporte comme force juridique et politique indéniable et à effet immédiat, portant sur la décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître, pour la première fois de leur histoire, la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de la région du Sahara marocain.

Dans ce cadre, et à titre de première concrétisation de leur initiative souveraine de haute importance, les Etats-Unis ont décidé l'ouverture d'un consulat à Dakhla, à vocation essentiellement économique, en vue d'encourager les investissements américains et la contribution au développement économique et social, au profit notamment des habitants des provinces du Sud.

L'ambassadeur US à Rabat se félicite de la reconnaissance de la marocanité du Sahara par les Etats-Unis



L'ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Royaume du Maroc, David Fischer, s'est félicité jeudi de la décision historique de son pays de reconnaître la marocanité pleine et entière du Royaume sur son Sahara, saluant le leadership de "grande envergure" de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

"Le président Donald Trump a signé une proclamation reconnaissant la souveraineté marocaine sur le Sahara", a-t-il de prime abord rappelé dans une déclaration, ajoutant que "le Maroc et Israël - deux des alliés les plus proches de notre pays - ont également convenu d'améliorations significatives des relations".

David Fischer a, ensuite, souligné que "ce sont là des déclarations exaltantes qui posent des jalons véritablement historiques dans les relations déjà très solides entre le Maroc et les États-Unis, établies sur plus de deux siècles d'amitié".

Le diplomate américain a, en outre, affirmé que "l'histoire riche des relations entre le Royaume du Maroc et les États-Unis d'Amérique est unique", faisant valoir qu'"elles sont aussi vieilles que l'Amérique elle-même".

"Comme le président Trump l'a rappelé au monde aujourd'hui, le Maroc a été le premier pays à reconnaître les États-

Unis d'Amérique en 1777", a souligné David Fischer.

Il a, par ailleurs, tenu à saluer le leadership de "grande envergure" de SM le Roi, "pour son soutien continu et précieux sur des questions d'intérêt commun, telles que la paix au Moyen-Orient et la stabilité, la sécurité, et le développement dans la région et à travers le continent africain".

Il a poursuivi que "les nouvelles d'aujourd'hui ne constituent que le début de nombreux développements importants dans les années à venir, à mesure que nous renforçons le partenariat stratégique entre nos deux nations".

Calvin Dark, analyste américain

Washington a envoyé un message clair au monde



La décision historique des États-Unis de reconnaître la marocanité pleine et entière du Maroc sur son Sahara, annoncée lors de l'entretien té-

léphonique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI avec le président américain, Donald Trump, est "un message clair et sans ambiguïté au monde" que le conflit autour du Sa-

hara "doit prendre fin", a indiqué l'analyste américain, Calvin Dark.

"L'annonce d'aujourd'hui par les États-Unis réaffirme deux choses que la communauté internationale connaît depuis des décennies: la souveraineté du Maroc sur le Sahara, et le fait que la proposition marocaine d'autonomie est la seule base pour une solution juste et durable du conflit", a ajouté, dans une déclaration à la MAP, cet expert des questions internationales et fin connaisseur du Maghreb.

"Aujourd'hui est une journée marquante pour les milliers de Sahraouis qui vivent dans les provinces du Sud du

Maroc, car cette annonce ouvre la voie à plus de stabilité, de sécurité, d'investissements, d'échanges et de développement économique qui leur profiteront directement", a poursuivi Calvin Dark ajoutant que c'est "aussi un signal fort d'espoir aux réfugiés sahraouis détenus dans les camps du Polisario (à Tindouf, Sud-Ouest de l'Algérie) que leur cauchemar va bientôt prendre fin".

Avec cette nouvelle décision, "l'Algérie et le Polisario doivent retrouver le Maroc autour de la table des négociations et résoudre ce conflit sur la base de la proposition marocaine de compromis", a-t-il conclu.

André Gakwaya, directeur général de l'Agence rwandaise d'information

La décision historique de Washington met un terme aux illusions du Polisario

La décision historique de Washington de reconnaître la marocanité pleine et entière du Maroc sur son Sahara, annoncée lors d'un entretien téléphonique entre SM le Roi Mohammed VI et le président américain Donald Trump, met un terme aux illusions du Polisario, soutenu par l'Algérie, a affirmé le directeur général de l'Agence rwandaise d'information (ARI), André Gakwaya.

"Cette décision historique, obtenue grâce à la diplomatie marocaine active conduite par SM le Roi Mohammed VI, a mis fin aux illusions du Polisario, qui tente désespérément de changer la situation juridique et historique du Sahara marocain", a souligné André Gakwaya, par ailleurs chercheur spécialiste de l'Afrique.

Dans une déclaration à la MAP, il a fait observer que la reconnaissance des États-Unis de la souveraineté du Maroc sur son Sahara "approfondira l'isolement international croissant des séparatistes et de leur thèse éculée, de surcroît irréalisable, et confortera plus que jamais le Maroc dans sa position réaliste sur ce dossier, à savoir l'initiative d'autonomie comme seule et unique solution politique à ce différend".

D'autre part, le directeur général de l'ARI a indiqué que l'ouverture annoncée d'un consulat américain à Dakhla, à vocation essentiellement économique, permettra d'encourager et de stimuler les investissements américains dans la région et de promouvoir le développement socioéconomique au profit des habitants des provinces du Sud du Royaume.

"J'ai eu l'occasion de me rendre à Dakhla pour couvrir, en tant que reporter, des conférences et événements internationaux. J'ai constaté de près la dynamique de développement saisissante dans cette ville qui regorge de potentialités économiques et touristiques impressionnantes", a-t-il poursuivi, estimant que les investissements américains attendus donneront certainement une impulsion au développement de la région.

Il a, en outre, rappelé que Rabat et Washington sont liés depuis 1786 par un Traité de paix et d'amitié, le premier du genre conclu dans l'histoire des États-Unis avec un pays étranger, ajoutant que "le Maroc, qui jouit d'une importante position au sein du système international, a toujours été considéré comme un grand ami et un allié stratégique des États-Unis".

SM le Roi Mohammed VI a eu, jeudi, un entretien téléphonique avec le président américain Donald Trump au cours duquel ce dernier a informé le Souverain de la décision des États-Unis de reconnaître, pour la première fois de leur histoire, la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de la région du Sahara marocain.

A titre de première concrétisation de cette initiative souveraine de haute importance, les États-Unis ont décidé l'ouverture d'un consulat à Dakhla, à vocation essentiellement économique.

Anouar Majid, vice-président de l'Université américaine de la Nouvelle Angleterre

La décision américaine ouvre la voie pour clore définitivement le dossier du Sahara

La décision des Etats-Unis de reconnaître la marocanité pleine et entière du Maroc sur son Sahara, annoncée lors de l'entretien téléphonique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI avec le président américain, Donald Trump, est un acte "historique" qui ouvrira la voie à une large reconnaissance internationale pour clore définitivement ce dossier, a estimé le vice-président aux Affaires mondiales à l'Université américaine de la Nouvelle Angleterre (UNE), Anouar Majid.

"Maintenant que les Etats-Unis ont formellement reconnu la marocanité du Sahara, il est plus facile pour l'ensemble des pays de la région, ainsi que pour les autres puissances européennes, de faire pareil et d'avancer vers l'avant" pour clore définitivement ce différend artificiel, a déclaré à la MAP l'universitaire maroco-américain.

"C'est certainement un jour historique, où le bon sens a finalement prévalu", a dit Anouar Majid, qui est également le directeur du Campus de Tanger de l'Université de la Nouvelle Angleterre et auteur de plusieurs ouvrages de politique et d'histoire.

Selon lui, toutes les principales puissances économiques et politiques dans le monde "savent que le différend autour du Sahara marocain n'est qu'une relique de la guerre froide et un legs du colonialisme espagnol", ajoutant que ce conflit a été fomenté pour servir des calculs géopolitiques qui, en fin de compte, ne servent ni la population du Sahara, ni



l'avenir à long terme de la région.

"Un président comme Donald Trump qui n'est pas un adepte de la politique conventionnelle pouvait facilement voir qu'il s'agit d'un faux conflit, en ce sens qu'il est irréaliste de concevoir une autre issue à ce différend autre que la souveraineté marocaine", a expliqué l'expert maroco-américain.

Evoquant les relations bilatérales entre le Maroc et les Etats-Unis, Anouar Majid a affirmé que cette décision américaine historique va certainement contribuer à renforcer davantage les liens entre les deux pays, "indépendamment de qui est au pouvoir à la Maison Blanche".

"Mais je dois rendre hommage au

président Trump pour avoir eu le courage de ses convictions. Les Etats-Unis ont toujours reconnu le rôle pionnier du Maroc dans la reconnaissance de la République américaine naissante en 1777, mais personne auparavant n'a pris la décision audacieuse du président Trump. C'est tout simplement énorme!", a-t-il estimé.

Aymeric Chauprade, géopolitologue français

La décision de Washington, un pas historique dans le sens de la paix



La décision des Etats-Unis de reconnaître la souveraineté marocaine sur le Sahara est «un pas historique» venu consacrer «la politique réaliste et juste» du Maroc, a affirmé, jeudi, le géopolitologue français, Aymeric Chauprade.

«La décision du président Trump de reconnaître la souveraineté marocaine sur le Sahara est un pas historique. Cette reconnaissance consacre la politique réaliste et juste du Maroc fondée sur «l'autonomie du Sahara dans la souveraineté marocaine.» Une approche intelligente qui a remporté un nombre croissant de succès depuis des années, tant à l'ONU même, qu'après de la grande majorité des Etats du monde», a souligné l'expert en géopolitique dans une déclaration à la MAP.

Avec cette décision, Donald Trump «aura fait ainsi avancer l'Histoire d'un grand pas et

dans le sens de la paix», observe-t-il.

"Logiquement dans la foulée de cette reconnaissance, les Etats-Unis vont ouvrir un consulat américain à Dakhla. L'histoire reconnaîtra que le président Trump (...), aura tenté sur plusieurs dossiers internationaux de sortir des impasses idéologiques pour marcher vers des solutions réalistes", a relevé cet ancien député européen.

"On peut maintenant espérer que l'Union européenne dans son ensemble ne restera pas à la traîne et qu'elle ira au bout de sa logique en reconnaissant pleinement la souveraineté du Maroc sur son Sahara", a-t-il fait remarquer, avant de conclure que "ce serait l'intérêt et l'honneur de la France que de se mettre en tête d'une dynamique européenne de reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara".

Ahmed Dardari, président du Centre international d'observation des crises et de prospection des politiques

Un changement radical dans le dossier du Sahara

La reconnaissance par les Etats-Unis, pour la première fois de leur histoire, de la souveraineté pleine et entière du Maroc sur l'ensemble de son Sahara est un "changement radical" dans ce dossier, a affirmé le président du Centre international d'observation des crises et de prospection des politiques, Ahmed Dardari.

Le soutien franc et sans équivoque des Etats-Unis à la marocanité du Sahara est une position historique à même de renforcer les relations entre les deux pays et de hisser le partenariat stratégique fort au niveau d'une véritable alliance dans tous les domaines, a souligné M. Dardari dans une déclaration à la MAP.

L'expert en relations internationales a mis l'accent sur les nombreux rôles historiques assumés par le Maroc pour rapprocher les peuples de la région et ses bons offices pour renforcer la paix et la sécurité dans la région, ajoutant que la première concrétisation de la décision américaine de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara est l'ouverture d'un consulat américain à Dakhla, à vocation essentiellement économique, en vue d'encourager les investissements américains et la contribution au développement économique et social, au profit notamment des habitants des provinces du Sud.

Après avoir souligné l'élargissement du cercle des pays qui reconnaissent la marocanité du Sahara, Ahmed Dardari, qui enseigne le droit public à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Tétouan, a relevé que la communauté internationale appuie la position marocaine pour le règlement de la question du Sahara et rejette les manœuvres des adversaires de son intégrité territoriale.

Le Royaume du Maroc, a-t-il dit, assume un rôle stratégique en raison de sa position géographique et de son leadership dans la coopération Sud-Sud et dans les relations entre les pays du Nord et ceux du Sud dans plusieurs domaines, en particulier sur les plans économique et sécuritaire.



Néjib Ouerghi, chroniqueur politique tunisien

Une démarche conforme à la légalité internationale



La décision historique des Etats-Unis de reconnaître la marocanité pleine et entière du Maroc sur son Sahara, annoncée jeudi soir lors de l'entretien téléphonique de SM le Roi Mohammed VI avec le président américain, Donald Trump, est une "démarche juste" et "conforme à la légalité internationale", a souligné le chroniqueur politique tunisien, Néjib Ouerghi.

Cette reconnaissance "vient opportunément renforcer la position du Maroc, basée sur la légalité internationale", a déclaré à la MAP cet ancien PDG de l'agence de presse tunisienne "TAP" dans un entretien à la MAP.

"Il s'agit d'une position historique du président de la plus grande puissance mondiale en reconnaissance à la sagesse de la démarche initiée par sa Majesté le Roi Mohammed VI, ainsi qu'à son réalisme et son pragmatisme", a-t-il souligné.

Selon lui, cette position permet surtout de conforter la dynamique de la marocanité du Sahara qui a bénéficié d'un large soutien international ayant trouvé sa traduction dans l'ouverture de nombreux consulats dans les provinces du Sud du Royaume.

Dans ce sens, il a noté que la signature officielle par Donald Trump d'un décret présidentiel, avec ce que cet acte comporte comme force juridique et politique indéniable et à effet immédiat, portant sur la décision des Etats-Unis de reconnaître, pour la première fois de leur histoire, la pleine souveraineté du Royaume sur l'ensemble de la région du Sahara marocain, vient soutenir la pertinence de la démarche adoptée par le Royaume, en la considérant comme la seule à même de permettre une solution juste et durable à cette question.

Il a indiqué que la journée du 10 décembre 2020 est à marquer d'une pierre

blanche pour le Maroc dans la mesure où elle "constitue manifestement un grand moment de l'histoire" et "une avancée majeure dans le processus de consécration de la marocanité du Sahara".

D'après Néjib Ouerghi, la position américaine "sans ambages" et qui "ne souffre d'aucune ambiguïté", vient de conforter les choix du Maroc dans la solution de ce problème, qui n'a que trop duré, et que certaines parties ont, tout le temps, exploité pour saboter sa résolution.

Il a estimé que cette position, dont "le timing revêt surtout une importance cruciale", consacre les droits légitimes du Royaume sur ses territoires. Et d'ajouter que l'engagement américain vient couronner le soutien d'une grande partie de la communauté internationale aux côtés du Maroc et l'appui inconditionnel qu'il a trouvé, notamment depuis l'intervention décisive des Forces Armées Royales, dans la zone d'El Guerguarat, afin de maintenir la sécurité et la stabilité dans cette partie du territoire marocain.

Outre l'échange de bons procédés que révèle le tweet rédigé par le président américain qui a déclaré que "le Maroc a reconnu les Etats-Unis en 1777, il convient donc de reconnaître sa souveraineté sur le Sahara", cette position a balisé la voie à l'action concrète, a-t-il expliqué.

La décision d'ouverture par les Etats-Unis d'Amérique d'un consulat à Dakhla, à vocation économique essentiellement, constitue également un signal qui ne trompe pas, a précisé ce spécialiste dans les questions maghrébines et le dialogue euro-méditerranéen.

D'après cet ancien directeur de la rédaction du magazine tunisien "Réalités" et du journal "La Presse", cette position balise en effet le chemin pour le renfor-

cement d'un partenariat stratégique entre les deux pays en l'élevant au niveau de véritable alliance.

Dans le même ordre d'idées, Néjib Ouerghi s'est félicité de cette grande avancée que le Royaume vient d'accomplir dans le traitement de ce dossier et surtout de l'appui fort inconditionnel et renouvelé de la communauté internationale à ses droits légitimes et à la sagesse de sa démarche.

L'intérêt porté par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la marocanité du Sahara n'occulte aucunement ses positions de principe de soutien à la cause palestinienne et au statut spécial d'Al Qods Acharif et de la mosquée Al Aqsa, a-t-il affirmé.

Il a expliqué que cet intérêt ne peut également occulter son engagement résolu à jeter les fondements d'une solution juste et durable de ce conflit qui s'articule sur la solution de deux Etats vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et que les négociations entre les parties palestinienne et israélienne restent le seul moyen de parvenir à une solution définitive, durable et globale à ce conflit.

Ces positions ont été rappelées clairement jeudi lors d'un entretien téléphonique entre sa Majesté le Roi et le président de l'autorité nationale palestinienne, Mahmoud Abbas, a-t-il indiqué.

"Là également, la position du Royaume ne souffre ni d'ambiguïté, ni d'un quelconque flou : le Maroc place la question palestinienne au même rang de la question du Sahara marocain", a-t-il commenté, rappelant que le Souverain a fait valoir que la consécration de la marocanité du Sahara ne se fera jamais, ni aujourd'hui ni dans l'avenir, au détriment de la lutte du peuple palestinien pour ses droits légitimes.

La souveraineté du Maroc sur son Sahara reconnue par les Etats-Unis sous le leadership de S.M le Roi



Percée historique et triomphe diplomatique majeur que le Maroc vient de réussir, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, sur la voie de la consécration de l'intégrité territoriale du Royaume et sa souveraineté légitime sur son Sahara.

La décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la pleine et entière souveraineté du Maroc sur son Sahara marque, en effet, un tournant de grande portée et un message on ne peut plus clair au sujet de ce différend régional artificiel qui n'a que trop duré.

Signe de la force et du poids de la décision, elle a été annoncée à l'occasion d'un entretien au plus haut niveau des deux Etats. C'est, en effet, à l'occasion de l'entretien téléphonique entre SM le Roi Mohammed VI et Donald Trump, président des Etats-Unis, que l'annonce a été faite. "Cette décision est le fruit d'intenses concertations sur le sujet entre les deux chefs d'Etat depuis plusieurs années", lit-on notamment dans un communiqué du Cabinet Royal.

Expression de la qualité des relations séculaires fondées sur plus de deux siècles d'amitié, adossées à un partenariat stratégique d'exception, cette décision est aussi l'aboutissement du haut degré de coopération entre Washington et Rabat à tous les niveaux.

Sur ce dossier particulier, c'est la

consécration d'un patient travail diplomatique de longue haleine à travers les contacts, l'échange de délégations et un certain nombre de visites non officielles. Et c'est grâce à la vision clairvoyante et à la sagesse de SM le Roi Mohammed VI que le Maroc vient de donner une nouvelle fois la preuve, s'il fallait encore une, de la justesse de sa cause et de la légitimité historique de ses droits.

Au cours de cette journée qui restera mémorable dans les annales de l'histoire diplomatique, le président américain a promulgué un décret présidentiel, "avec ce que cet acte comporte comme force juridique et politique indéniable et à effet immédiat, portant sur la décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître, pour la première fois de leur histoire, la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de la région du Sahara Marocain". Et c'est à travers l'ouverture d'un consulat à Dakhla, un signal à caractère juridique fort, que les Etats-Unis entendent, à titre de première concrétisation, donner à leur initiative souveraine de haute importance.

En droite ligne des ambitions du partenariat stratégique liant les deux pays, l'ouverture de ce consulat, qui aura une vocation essentiellement économique, sera d'un grand apport pour

encourager les investissements américains et, partant, contribuer au développement économique et social, au profit des habitants des provinces du Sud.

La première puissance économique mondiale viendra ainsi apporter sa pierre à l'édifice de la dynamique tous azimuts que connaît cette région du Royaume et qui a été confortée par la présence de représentations diplomatiques installées par plusieurs autres pays frères et amis.

L'ouverture de ces consulats dans les villes de Laâyoune et Dakhla constitue une évolution notable qui vient, comme pour les Etats-Unis, renforcer la dynamique de la consécration de la marocanité du Sahara marocain. Elle intervient également après l'intervention décisive et salvatrice des Forces Armées Royales dans la zone d'El Guerguarat afin de maintenir la sécurité dans cette partie du territoire marocain, et assurer la libre circulation des personnes et des biens avec les pays d'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui encore, le partenariat stratégique qui unit les Etats-Unis au Maroc a prouvé sa solide dynamique orientée sur les résultats au service de la coopération bilatérale au profit des deux peuples, du développement du continent africain et de la paix et de la prospérité dans la région du Proche-Orient et à travers le monde.

D'ailleurs, l'entretien entre SM le Roi Mohammed VI et le président américain a été l'occasion pour les deux chefs d'Etat de se concerter sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, dont la situation actuelle dans la région du Moyen-Orient.

L'occasion a été propice de rappeler les positions constantes et équilibrées du Maroc au sujet de la question palestinienne et réitérer le soutien inébranlable du Royaume à une solution de deux Etats vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il convient de rappeler que la concertation entre le Souverain et le président américain a été constante. En témoigne la lettre personnelle adressée à SM le Roi par le chef de la Maison Blanche à l'occasion de la Fête du Trône 2020, dans laquelle Donald Trump s'est réjoui d'œuvrer de concert avec le Souverain, "en tant que leader en Afrique et dans le monde arabe pour accélérer le développement du continent africain et promouvoir une paix authentique au Moyen-Orient".

Les fruits de cette concertation attestent de la force des liens entre les deux dirigeants et les deux pays amis et confirment à nouveau le leadership du Souverain et sa stature internationale aujourd'hui plus que jamais nécessaires et attendues pour la stabilité régionale, continentale et mondiale.

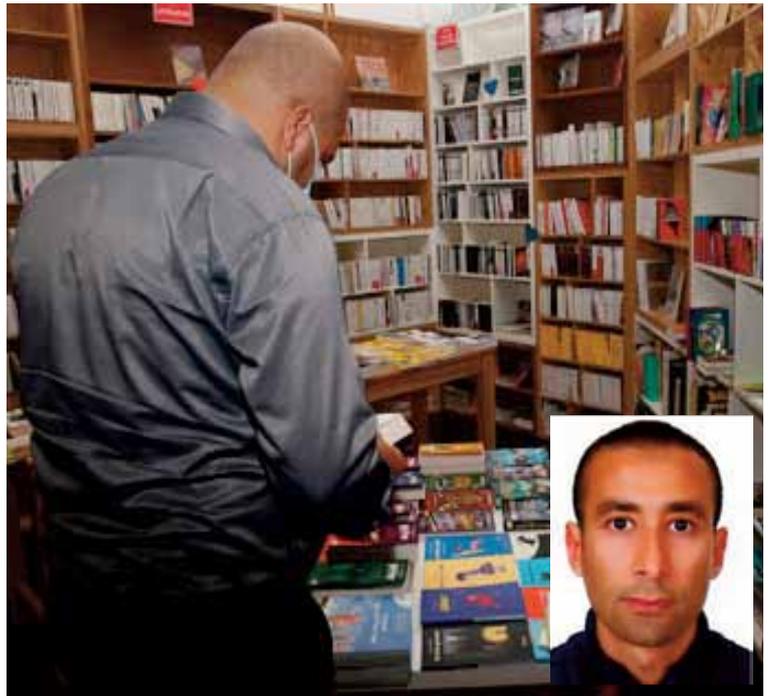
Khalid Lif, traducteur et interprète agréé

Les traducteurs sont appelés à s'adapter à la nouvelle situation et à maîtriser les nouvelles technologies

Entretien

Depuis son apparition, le nouveau coronavirus a eu un impact sans précédent sur différents secteurs et activités à travers le monde. Les métiers de traduction et d'interprétariat font partie des professions qui ont payé un lourd tribut à cause de la crise sanitaire.

Dans cet entretien accordé à la MAP, le traducteur et interprète agréé, Khalid Lif, diagnostique la situation du secteur de la traduction à l'ère de Covid-19, dresse des perspectives d'avenir et met l'accent sur les leçons à tirer de cette crise sanitaire.



Le secteur de la traduction et de l'interprétariat, étroitement liés aux forums internationaux, a été lourdement impacté par la crise sanitaire à cause de l'annulation ou du report de ces événements. Comment évaluez-vous cet impact?

Le secteur a vécu une véritable crise suite à l'annonce du confinement et à la fermeture des frontières. L'activité des interprètes a été fortement touchée à cause de l'annulation et du report des événements, marqués d'habitude par la participation de locuteurs des différentes langues.

Environ 80 à 90% des acteurs de ce secteur souffrent toujours de l'impact de la crise sanitaire malgré une reprise progressive de leur activité. Les interprètes sont désormais payés à l'heure et perçoivent des rémunérations beaucoup

moins intéressantes.

Les traducteurs sont également en crise après la baisse du flux des voyageurs à destination et en provenance du Maroc, notamment des Marocains résidant à l'étranger. En outre, la traduction à distance fait face à nombre de difficultés techniques, en l'occurrence la vérification des documents.

Il faut noter que les répercussions de la crise diffèrent d'un traducteur à un autre. Les nouvelles promotions qui viennent d'intégrer le domaine ont été fortement impactées en l'absence des avantages sociaux destinés aux professions libres.

Quelles alternatives ont adopté les traducteurs et les interprètes pour faire face aux retombées de l'épidémie?

Les opérateurs du secteur ont eu recours aux différentes plateformes web de communi-

cation et se sont trouvés obligés d'adopter une nouvelle méthode de travail qui nécessite des équipements spécifiques, des ordinateurs performants et un haut débit d'Internet, ce qui a engendré des frais supplémentaires en pleine crise.

Quelles sont les perspectives du secteur?

L'activité des traducteurs et des interprètes serait redynamisée après la généralisation de l'opération de vaccination. Les traducteurs sont appelés à s'adapter à la nouvelle situation en se dotant du matériel nécessaire pour le travail à distance et en maîtrisant les nouvelles technologies.

Il est également prévu que les interprètes auront recours au "Phygital" (physique et digital), une technique qui permet de tenir des rencontres en mode présentiel et à distance.

S'agissant des traducteurs,

ils doivent adopter de nouvelles alternatives pour assurer leurs services, notamment la signature électronique.

Quelles sont les leçons à tirer de cette crise?

Cette crise a sensibilisé les acteurs du secteur à l'importance de s'ouvrir davantage sur les nouvelles technologies, permettant ainsi à la traduction d'utiliser de l'intelligence artificielle et d'intégrer l'industrie 4.0 afin d'anticiper tout chamboulement dans l'avenir.

Le coronavirus a aussi remis en question la méthode du travail individuel, ce qui incite les traducteurs à œuvrer dans le cadre des instances d'encadrement de la profession et à s'ouvrir sur les forums internationaux dédiés à la traduction afin de faire connaître le traducteur marocain et lui permettre de découvrir de nouvelles perspectives.

Attijariwafa Bank lance la micro-assurance avec sa nouvelle gamme "Amane".

Le Groupe Attijariwafa bank annonce le lancement de sa nouvelle offre d'assurance inclusive "Amane" de Taamine Iktissadi, garantie par Wafa Assurance.

Cette gamme s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale d'inclusion financière, visant à permettre à tous les Marocains, jeunes et moins jeunes, aux populations à faibles revenus, d'accéder aux services bancaires et financiers à des conditions simples et accessibles, indique le Groupe Attijariwafa Bank dans un communiqué.

Le Groupe continue d'œuvrer en faveur de la démocratisation des services bancaires et financiers, notamment à travers le lancement de cette nouvelle offre de micro-assurance en faveur des particuliers, professionnels et TPE, souligne le communiqué. La nouvelle gamme "AMANE", lancée dans le cadre du concept Taamine Iktissadi, vise à protéger aussi bien les descendants que les ascendants en cas de décès de l'assuré ou encore à garantir une indemnisation journalière suite à une hospitalisation de l'assuré, rapporte la MAP.

"La gamme regroupe "Amane Hyati, une assurance obsèques pour couvrir les frais funéraires, "Amane Elwaldine", une assurance décès au profit d'un parent, "Amane Wladi", une assurance décès au profit d'un enfant, et "Amane Sahiti", une assurance hospitalisation", fait savoir le Groupe. La gamme Amane comporte plusieurs innovations et marque une réelle rupture avec les caractéristiques de l'assurance classique, notamment autour de 3 axes majeurs, à savoir une tarification accessible à tous, à partir de 99 DH TTC /an, indépendamment de l'âge du souscripteur ou de son état de santé, une souscription sans conditions ni formalités pour tous les produits, et une indemnisation instantanée et rapide.

Avec le lancement de la gamme Amane, le groupe Attijariwafa Bank favorise l'émergence de l'assurance inclusive au Maroc, et consolide son positionnement pour relever le défi de l'inclusion financière tout en réaffirmant sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au service d'un monde durable, solidaire et inclusif, conclut le communiqué.

Le déficit budgétaire grimpe à 59,2 MM.DH à fin novembre



A fin novembre 2020, la situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) a fait ressortir un déficit budgétaire de 59,2 MM.DH, a annoncé le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Selon le document statistique établi par le ministère, le déficit budgétaire s'est établi à 59,2 MM.DH, contre 40,5 MM.DH un an auparavant. Ce qui représente une augmentation de 18,7 MM.DH.

« Par rapport au mois d'octobre, ce déficit est en aggravation de 8,8 MM.DH, résultant principalement de l'accélération du rythme d'exécution des dépenses d'investissement (+5,7 MM.DH par rapport à octobre 2020) », a expliqué le ministère précisant que la SCRT présente les résultats de l'exécution des prévisions de la loi de Finances avec une comparaison par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente.

Dans une note publiée jeudi 10 décembre courant, le Département de l'économie et des finances a également estimé que le déficit s'élèverait à près de 67,6 MM.DH, en aggravation de près de 27 MM.DH par rapport à la même période de l'année 2019, dans le cas où l'on excluerait l'excédent enregistré par le Fonds spécial de gestion de la pandémie de Covid-19.

En détail, la situation des charges et ressources du Trésor

montre que l'atténuation du rythme baissier des recettes fiscales s'est poursuivie à fin novembre 2020 tandis que l'exécution des dépenses est restée globalement en ligne avec les prévisions de la loi de Finances rectificative (LFR).

Concernant le premier point, comparativement aux prévisions de la loi de Finances rectificative 2020, il ressort que le taux de réalisation des recettes ordinaires (sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux) s'est situé à 87,9% contre 86% un an auparavant.

Il est à souligner que « ce comportement des recettes recouvre des taux de réalisation de 93,3% des recettes fiscales et de 58% des recettes non fiscales », a indiqué le ministère.

La même source relève également, par rapport à la même

période de l'année 2019, ces recettes ont enregistré une baisse de 16,8 MM.DH, dont 13,7 MM.DH au titre des recettes fiscales et 2,8 MM.DH au titre des recettes non fiscales.

Pour le ministère de l'Economie et des Finances, « l'évolution des recettes fiscales reflète la poursuite de l'atténuation de leur rythme baissier entamée depuis juin, date de la levée partielle du confinement et la reprise progressive de l'activité économique », a-t-il fait savoir relevant ainsi que les recouvrements mensuels, hors acomptes, se sont élevés à 13,2 MM.DH en moyenne entre juin et novembre, contre 10,1 MM.DH entre avril et mai.

Quant aux recettes non fiscales, il apparaît qu'elles ont accusé un recul en raison de la non-programmation de recettes de privatisation (-4,4 MM.DH) et du retard accusé par les versements en provenance de certains établissements et entreprises publiques (-0,6 MM.DH), a relevé le ministère précisant que cette baisse a été atténuée par une amélioration des « autres recettes » (+2,3 MM.DH), attribuable principalement à l'augmentation des fonds de concours (+4,6 MM.DH).

S'agissant du deuxième point, relatif à l'exécution des dépenses, la même source fait savoir que « les dépenses ordinaires ont enregistré un taux d'exécution de 88,5% par rapport aux prévisions de la loi de Finances rectificative et se sont inscrites en hausse de près de 10,1

MM.DH (+5 %) par rapport à la même période de l'année 2019 ».

Dans ce registre, précisons que les dépenses de biens et services ont enregistré un taux de réalisation de 86,7% et une augmentation de près de 10,1 MM.DH (+6,3%) par rapport à la même période de 2019 ; alors que la charge de la compensation a connu un taux de réalisation de 108,5%.

Deux autres évolutions ont été rapportées dans le document statistique. La première concerne les dépenses d'investissement dont « les émissions ont affiché un taux de réalisation de 78,4% par rapport aux prévisions de la loi de Finances rectificative et une baisse de près de 2,3 MM.DH (-4,1%) par rapport à la même période de 2019 », a constaté le ministère qui a attribué cette évolution principalement à la baisse des dépenses au titre des budgets ministériels.

La deuxième concerne les comptes spéciaux du Trésor qui, comme l'a relevé le MEFRA, ont dégagé un excédent de 10,7 MM.DH contre 4,9 MM.DH un an auparavant, soit une augmentation de 5,8 MM.DH.

Pour les économistes du ministère, cet excédent s'explique, à hauteur de 8,3 MM.DH, par l'excédent dégagé par le Fonds spécial de gestion de la pandémie de Covid-19 et, pour le reste, par les flux nets positifs enregistrés par les autres comptes spéciaux du Trésor contre 4,9 MM.DH à fin novembre 2019.

Alain Bouithy



Poursuite de l'atténuation du rythme baissier des recettes fiscales, selon la SCRT

Les investisseurs financiers anticipent une stabilité du taux directeur

Les investisseurs financiers anticipent une stabilité du taux directeur lors du prochain conseil de Bank Al-Maghrib (BAM) prévu le 15 décembre courant, selon une enquête réalisée par Attijari Global Research (AGR). Dans le détail, 63% des investisseurs sondés s'attendent à un statu quo du taux directeur de BAM, contre 66% précédemment, indique la filiale d'Attijariwafa Bank, dédiée à la recherche, dans son enquête réalisée auprès d'un échantillon de 35 investisseurs "considérés parmi les plus influents du marché boursier marocain". L'enquête fait en outre ressortir que la quote part des

institutionnels anticipant une baisse du taux directeur affiche tout de même une nette progression passant de 25% initialement à 43% actuellement.

La quote part des Acteurs de Référence (des personnes ayant suffisamment de recul sur le marché financier marocain leur permettant de retranscrire de manière relativement fidèle l'état d'esprit des investisseurs sans pour autant intervenir directement sur le marché) anticipant une stabilité du taux directeur demeure, quant à elle, quasi-stable par rapport à l'édition précédente de l'enquête, soit de 56%, conclut AGR.

Abed Chagar, nouveau président de la Fédération de la chimie et de la parachimie

Abed Chagar vient d'être élu président de la Fédération de la chimie et de la parachimie (FCP). Son élection a eu lieu récemment lors de la première réunion du bureau de la FCP après l'Assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2020, indique un communiqué de la Fédération.

Lors de cette réunion tenue en présence de la majorité des membres de l'ancien bureau, Abdelkber Moutawakkil et Mohamed Bencheikroun ont été élus vice-présidents. Le nouveau bureau est composé également de Abderrahmane Zaghrari, en qualité de secrétaire général, Khaloud Bouacida en tant que 2ème secrétaire général, Aziz Badssi (trésorier) et M. Hjeij (2ème trésorier), ajoute la même source. Directeur général de Colorado depuis mars 2013, M. Chagar est doté d'une double formation, ingénieur

de l'EMI en 1992 et diplômé du cycle supérieur de gestion de l'ISCAE en 2002. Il est aussi vice-président de l'ASMEX, président du pôle compétitivité, vice-président du Groupement de la prévention et de la sécurité industrielle et administrateur dans plusieurs associations et établissements.

Depuis octobre 2017, il est président de l'AIEM (Association des ingénieurs de l'Ecole Mohammadia), le plus grand réseau d'ingénieurs au Maroc. Créée en 1993, la FCP est une association professionnelle dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle compte parmi ses membres des entreprises du secteur de la chimie et de la parachimie, privées ou publiques, marocaines ou filiales de groupes étrangers, installées au Maroc.

RAM et l'ONMT renforcent les connexions aériennes sur Dakhla, Marrakech et Agadir

En vue d'amorcer la relance touristique, l'Office national marocain du tourisme (ONMT) et Royal Air Maroc ont décidé de renforcer les connexions aériennes sur Dakhla, Marrakech et Agadir, en mettant en place 15 nouvelles routes en direction de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, de la Belgique et du Royaume-Uni.

Ce sont ainsi quelque 150.255 sièges qui seront injectés sur les 5 prochains mois, à partir du 15 décembre 2020, pour relier Marrakech, Agadir et Dakhla à 10 métropoles européennes, tout en renforçant les fréquences de la ligne aérienne Marrakech-Paris, indiquent mardi la RAM et l'ONMT dans un communiqué conjoint.

"En tant que Compagnie na-

tionale, Royal Air Maroc a toujours accompagné le tourisme marocain, et encore plus en temps de crise", a affirmé Hamid Addou, président directeur général de la RAM, cité par le communiqué, soulignant qu'"il était donc primordial que nous nous mobilisions avec l'ONMT, pour relancer les lignes point à point, au profit de ce secteur stratégique pour notre pays".

"Ensemble, nous mettrons en place les moyens humains et matériels, nécessaires à cette reprise", a-t-il expliqué.

Pour sa part, rapporte la MAP, Adel El Fakir, directeur général de l'ONMT, a estimé que "pour l'Office, il était important de contribuer à mettre en place ces nouvelles liaisons afin d'amorcer la reprise en sécurisant la connectivité des destinations marocaines vers les principaux marchés émetteurs".

"L'aérien étant l'un des principaux leviers de la relance, notre challenge, à présent, est de booster la demande sur ces marchés pour assurer une reprise maximale", a-t-il dit.

Ainsi, Royal Air Maroc lance huit routes aériennes directes reliant Marrakech à Londres, Bruxelles, Madrid, Milan, Lyon, Marseille et Bordeaux, ajoute le



communiqué, notant que la ville ocre sera reliée à la capitale du Royaume Uni à raison de 4 fréquences par semaine. Quant à Bruxelles, Madrid et Milan, ils seront desservis par 3 vols par semaine pour chaque liaison aérienne, poursuit la même source, faisant savoir que les lignes reliant Marrakech aux quatre villes françaises seront opérées à raison de 2 fréquences par semaine. En outre, la Compagnie nationale renforcera

les fréquences de sa route aérienne Marrakech-Paris pour passer à 10 fréquences par semaine au lieu de quatre.

Le programme comprend également 4 nouvelles routes aériennes directes reliant Agadir à Londres, Bruxelles, Manchester et Lyon à raison de 2 fréquences par semaine pour chaque liaison, selon le communiqué.

Quant à Dakhla, elle sera reliée à Paris à raison de deux fréquences

par semaine, indique la même source, faisant observer qu'il s'agira de la première connexion sur le continent européen, pour un vol RAM à partir de Dakhla. L'ONMT a choisi d'activer cette route avec Royal Air Maroc afin d'impliquer la compagnie nationale sur ce créneau touristique et faire profiter les visiteurs internationaux de Dakhla et de l'expérience Maroc dès l'embarquement à Paris, conclut le communiqué.



Relance
du tourisme
national

Extension de la Zone d'accélération industrielle de Kénitra

Un protocole d'accord portant sur l'extension de la Zone d'accélération industrielle (ZAI) de Kénitra a été signé, récemment à Casablanca, par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy et le directeur général de la Caisse de dépôt et de gestion, Abdellatif Zaghoun.

D'une superficie d'environ 96 hectares (ha), située dans la commune Ameer Safia (province de Kénitra), cette extension devra renforcer la capacité d'accueil de la zone ayant atteint, aujourd'hui, le taux de 94%.

Ce protocole d'accord permettra de définir les modalités et les engagements des parties prenantes notamment en ce qui concerne la mobilisation du foncier et la réalisation des études nécessaires pour l'aménagement, le développement, la promotion, la

commercialisation et la gestion de la nouvelle extension de cette ZAI, rapporte la MAP. Dans ce cadre, MEDZ, filiale de la CDG, assurera la réalisation celles nécessaires à ce projet, dont les études urbanistiques et techniques, de protection des inondations et d'impact environnemental, ainsi que de l'étude financière prévisionnelle du projet.

A cette occasion, M. Elalamy a souligné que l'écosystème du groupe automobile PSA implanté dans cette zone compte plus de 60 fournisseurs de pièces automobiles, notant que le secteur de l'automobile connaît un véritable développement, ce qui se traduit par un taux d'intégration et de fabrication au Maroc des pièces automobiles conforme aux objectifs fixés.

Et de rappeler l'objectif d'achat d'un milliard d'euros de pièces usinées au Maroc

par PSA à l'horizon 2025, précisant qu'à fin 2019 « Nous sommes déjà à 850 millions d'euros d'achat de pièces par PSA, donc nous sommes bien en avance par rapport aux objectifs fixés.

Ainsi, cette nouvelle extension, a-t-il expliqué est en ligne avec l'objectif du groupe PSA d'atteindre un taux d'intégration de 80% en 2023.

En matière d'emploi, un total de 5.821 postes ont été créés à fin 2019 par rapport à un objectif initial de 5.000, s'est réjoui le ministre, précisant que 3.500 emplois font partie de la filière Recherche et Développement par rapport à un objectif initial de seulement 1.500 postes. Pour sa part, M. Zaghoun a indiqué que la ZAI de Kénitra a permis d'offrir aux opérateurs et investisseurs des espaces d'accueil aménagés aux meilleurs standards internationaux avec des prix très

compétitifs et des infrastructures de qualité, favorisant ainsi leur compétitivité.

Cette extension s'adresse aux nouveaux investisseurs qui rejoindront l'écosystème existant pour opérer dans les meilleures conditions de délais, de prix et de qualité, a-t-il souligné.

Inaugurée en 2012, la ZAI a permis d'ériger la région du Gharb en pôle industriel compétitif et attractif pour de nombreux investisseurs de renommée mondiale. L'écosystème du groupe PSA, qui s'y est installé, a été une locomotive attirant autour de lui plus de 25 équipementiers dans la ZAI. Cette extension permettra d'élargir la zone destinée aux fournisseurs de PSA. Aujourd'hui, la ZAI compte 49 sociétés représentant un investissement global de plus de 20 milliards de dirhams ayant permis de créer 36.571 emplois.



Chaïbia, la magicienne des arts

Vernissage à Rabat de l'exposition dédiée à la mémoire de l'artiste peintre

Le vernissage de l'exposition "Chaïbia, la magicienne des arts", organisée par la Fondation CDG et dédiée à la mémoire de l'artiste peintre Chaïbia Tallal, s'est tenu jeudi à Rabat en présence de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Économie Sociale, Nadia Fettah Alaoui.

Lors de cette exposition, qui se poursuit jusqu'au 15 mars 2021 dans l'Espace expressions CDG, le public est invité à découvrir les différentes facettes de cette artiste disparue il y a près de 17 ans à travers trois périodes de sa vie, de 1960 à 1972 : "L'Appel, des premiers gestes à l'affirmation d'une singularité", de 1972 à 1990 : "Les années de succès: des premières expositions à une reconnaissance internationale" ainsi que de 1990 à 2003 :

"Les dernières années".

Dans une déclaration à la MAP, Dina Naciri, Directrice générale de la Fondation CDG, a indiqué que la Fondation a comme coutume de faire annuellement un hommage à une grande figure de l'art qu'elle soit vivante ou décédée. Cette année, les projecteurs sont braqués sur Chaïbia en tant que "femme émancipée de son époque et en tant qu'icône de l'art marocain", a-t-elle ajoutée relevant que la Fondation a élaboré pour la première fois un livre dédié à l'artiste.

C'est un livre qui regroupe un poème qu'elle avait écrite elle-même, sa biographie, les œuvres exposées lors de cette exposition Hommage et reprend des écrits sur Chaïbia, notamment celui de Brahim Alaoui, historien de l'art et commissaire d'expositions intitulé

"Chaïbia a les yeux, les mains fertiles" et un extrait du livre "Les Sindbads marocains" de Fatema Mernissi, a-t-elle expliqué. Pour sa part, Hossein Tallal, fils de Chaïbia a souligné dans une déclaration similaire que "Chaïbia a une dimension internationale et représente un honneur de la femme au Maroc". De son côté, Mehdi Qotbi, président de la Fondation nationale des musées (FNM) a dit que "c'est un bonheur de retrouver Chaïbia" qu'il a lui-même connu.

"Ce qui est extraordinaire, c'est que vous avez les murs qui chantent et qui nous donnent de la joie dans une période difficile", a avancé M. Qotbi, notant que cette exposition montre que "la peinture de Chaïbia est importante et qu'on a besoin d'artistes comme elle". Le vernissage de l'exposition

"Chaïbia, la magicienne des arts", a connu la présence d'Abdeljalil Lahjomri, secrétaire perpétuel de l'Académie du Royaume du Maroc et d'Abdellatif Zaghoun, président de la Fondation CDG ainsi que d'une panoplie de personnalités du monde de l'art et de la culture, notamment Abdelaziz El Idrissi, directeur du musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain et Jacky Belhaj, artiste peintre. Chaïbia Tallal est née en 1929 à Chtouka, près d'El Jadida. Ses œuvres ont été exposées aux côtés de celles de Pablo Picasso, Pierre Alechinsky, Jean Hélion, Hans Arp, le douanier Rousseau et Jacky Villat. Elle reçoit en 2003 à Paris la médaille d'or de la société académique française d'éducation et d'encouragement Arts Sciences Lettres.

Disney annonce un nouveau Star Wars



Un nouveau film se déroulant dans l'univers Star Wars, intitulé "Rogue Squadron", est prévu pour une sortie à la fin 2023 avec aux commandes la réalisatrice Patty Jenkins ("Wonder Woman"), a annoncé Disney jeudi.

Cette histoire se déroulera dans

le "futur de la galaxie" et suivra "une nouvelle génération de pilotes spatiaux, qui gagneront leurs insignes et risqueront leurs vies", a dévoilé Kathleen Kennedy, la présidente de Lucasfilm, société à l'origine de la légendaire saga lancée en 1977 et rachetée par le numéro un

mondial du divertissement. Patty Jenkins, dont "Wonder Woman 1984" va sortir d'ici la fin du mois, sera la première femme à réaliser un long-métrage de la franchise Star Wars, qui "sortira en salle pour Noël 2023", a précisé Mme Kennedy. Elle s'exprimait lors d'une présentation virtuelle destinée aux investisseurs du groupe Disney. Elle a également annoncé plusieurs nouvelles séries estampillées Star Wars, dont deux dérivées de "The Mandalorian" et une consacrant le retour du célèbre Lando Calrissian.

L'actrice Rosario Dawson incarnera ainsi la jedi Ahsoka Tano, qui vient de faire son apparition dans la saison 2 de "The Mandalorian", et mènera donc ses propres aventures sur Disney+, la plateforme de streaming du groupe. L'autre série développée par Jon Favreau et Dave Filoni, les créateurs du "Mandalorian", sera "Rangers

of the New Republic" et se déroulera elle aussi durant la même période. "Ces séries interconnectées, ainsi que de futures histoires, vont enflammer de nouveaux publics et ravir les plus passionnés de nos fans", a assuré Kathleen Kennedy, indiquant que toutes ces intrigues se rejoindraient pour un bouquet final "époustouffant".

"Lando", qui développera les aventures du personnage joueur et beau parleur rendu célèbre par la première trilogie "Star Wars", sera piloté par Justin Simien, créateur de la série "Dear White People". Quant à la série dérivée du film "Rogue One", elle s'intitulera "Andor" et sa production vient juste de commencer à Londres, a annoncé pour Disney l'acteur Diego Luna, qui y joue le rôle titre. Il figurera aux côtés de Stellan Skarsgård et Fiona Shaw pour un thriller d'espionnage écrit par Tony Gilroy (la saga Jason Bourne).

Hayden Christensen, qui incarnait le jeune Anakin Skywalker dans la seconde trilogie, reviendra aux côtés d'Ewan McGregor sous les traits de Dark Vador dans la série "Obi-Wan Kenobi", dont la production doit débuter en mars prochain.

La liste se poursuit avec une enquête spatiale intitulée "The Acolyte", qui sera réalisée par la co-créatrice de "Russian Doll", Leslye Headland, et se déroulera "durant les derniers jours de la République". Les spécialistes s'y retrouvent.

Un peu plus tôt, Kareem Danial, responsable de la distribution pour Disney, avait annoncé que le géant du divertissement avait programmé dix séries "Star Wars", dix séries se déroulant dans l'univers des super-héros Marvel, sans compter 15 séries Disney et autant de longs-métrages "dans les quelques années à venir".

Taylor Swift annonce un deuxième album surprise



La chanteuse américaine Taylor Swift a annoncé jeudi la sortie d'un deuxième album surprise cette année, après "Folklore", sorti en juillet, sans promotion. Baptisé "evermore", il s'agit du neuvième opus de l'artiste, qui fêtera ses 31 ans dimanche. "Depuis mes 13 ans, j'attends avec impatience d'en avoir 31, parce que c'est mon nombre fétiche à l'envers", a expliqué Taylor Swift sur son compte Twitter. "C'est pour ça que je voulais vous faire cette surprise". "Nous n'arrivions pas à nous arrêter d'écrire" après la création de "Folklore", a résumé l'auteure, qui écrit la plupart de ses chansons, le plus souvent avec la collaboration d'un ou plusieurs complices.

Pour "evermore", Taylor Swift a poursuivi sa collaboration avec l'équipe

de "Folklore", principalement Aaron Dessner, cofondateur et multi-instrumentiste du groupe de rock indépendant The National, et Justin Vernon, du groupe folk Bon Iver. Étaient également de la partie Jack Antonoff, qui a collaboré aux trois derniers albums de l'interprète aux 10 Grammy Awards, les récompenses de l'industrie du disque aux États-Unis.

Taylor Swift a également mentionné "WB", ou William Bowery, pseudonyme derrière lequel se cache son compagnon, le comédien britannique Joe Alwyn, qui avait déjà été crédité sur deux titres de "Folklore". "evermore" semble s'inscrire dans la lignée directe de "Folklore", album introspectif aux rythmes beaucoup plus lents que sur les précédents

disques de l'artiste, qui après avoir démarré dans la country s'était solidement installée dans la pop.

Bien que l'opus soit résolument folk et sans mélodie dansante, "Folklore" a séduit le public, passant huit semaines au sommet des ventes de disques aux États-Unis, où il est devenu le premier album à s'écouler à plus d'un million d'exemplaires en 2020.

L'album "evermore" comprend 15 titres sur l'édition standard, tandis que l'édition "deluxe" offrira deux enregistrements supplémentaires.

Outre un duo avec The National ("coney island") et Bon Iver ("evermore"), la native de Pennsylvanie a aussi invité le groupe féminin Haim sur la chanson "no body, no crime".

Bouillon de culture

Chadwick Boseman

Chadwick Boseman, décédé cet été, ne sera pas remplacé par un autre acteur pour la suite de "Black Panther" qui sortira toutefois en 2022 avec les autres comédiens du film, a annoncé jeudi Disney, en présentant de nombreux autres films et séries se déroulant dans l'univers des super-héros Marvel. Chadwick Boseman avait succombé en août dernier à un cancer du colon sans avoir jamais publiquement fait état de son combat contre la maladie. Son décès avait jeté un doute sur la suite prévue pour "Black Panther" (2018) film adulé par la critique et les spectateurs. Il avait récolté plus d'un milliard de dollars de recettes et était devenu le premier film de super-héros à être sélectionné aux Oscars dans la catégorie du "meilleur film".

"Son interprétation de T'Challa la Panthère Noire est emblématique (...) C'est pour cela que nous ne réattribuerons pas le rôle", a expliqué le président des studios Marvel, Kevin Feige, lors d'une présentation destinée aux investisseurs du groupe Disney.

La suite de "Black Panther" suivra tout de même son cours avec "les personnages riches et divers qui ont été introduits dans le premier film", a-t-il souligné, y voyant un "hommage" au travail de Chadwick Boseman. Le film sera de nouveau réalisé par Ryan Coogler et sa sortie en salles est prévue en juillet 2022.



Fin du tournage du long métrage marocain "Bye bye la France"



Le tournage du long métrage marocain "Bye bye la France", réalisé par la jeune Doha Moustaqim, s'est achevé jeudi soir, à Marrakech. Ce film comique, d'une durée de 1H36, co-produit par Nour Ayatallah et Taha Khaled, raconte l'histoire burlesque d'un jeune homme dans la trentaine, riche et narcissique, Moulay Al Mahdi. Cet immigré cupide et arrogant, qui déteste les pauvres, va se retrouver dans la rue du jour au lendemain, sans argent ni identité, et tente de découvrir ce qui lui est arrivé. Il se retrouve confronté à plusieurs situations problématiques et drôles. Les premiers rôles dans cette œuvre cinématographique sont détenus par des acteurs marocains de renommée nationale. Il s'agit notamment de Nasser Akabab, Rafik Boubker, Tarik Boukhari, Fatima Zahra Lahrech, Nabil Atif, Sanaa Mezgui, Chafik Bisbis, Abdelatif Chegra, Lamseyeh et bien d'autres. Dans une déclaration à la MAP, le coproducteur du film, Taha Khaled, a souligné que le tournage de cette œuvre cinématographique, réalisée par la plus jeune réalisatrice au Maroc, Doha Moustaqim, âgée d'à peine 21 ans, a duré 3 se-

maines, dont une semaine de tournage à Casablanca et deux semaines à Marrakech.

Ce film est dédié en hommage à la mémoire de tous ceux qui sont morts des suites du nouveau coronavirus (Covid-19), a-t-il fait savoir, relevant que le choix de Marrakech pour le tournage des deux tiers des séquences du film s'explique par la richesse et la singularité du patrimoine de cette ville qui cadre parfaitement avec le sujet traité. M. Khaled a indiqué que le budget prévisionnel de ce film tournait autour de 380 millions de centimes (3,8 millions de DH) alors que la projection du film sera programmée pour mars-avril prochains suivant l'évolution de la situation épidémiologique dans le Royaume. Et de faire observer que le tournage du film s'est déroulé dans le respect strict et scrupuleux des mesures préventives adoptées en vue d'enrayer la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19). Pour rappel, la direction photographique du film a été confiée à Grégory Turbellier, alors que Saïd Mniouli s'est chargé de la direction artistique, du casting, du coaching aux côtés de sa mission de dialoguiste du film.



“Love Story”: Taylor Swift dévoile un premier ré-enregistrement

Taylor Swift, qui souhaite reprendre le contrôle de ses premières œuvres après un différend avec son ancien producteur, ré-enregistre son ancienne musique. Un travail de longue haleine, dont elle a dévoilé par surprise un premier extrait dernièrement.

La chanteuse américaine a indiqué sur ses réseaux sociaux avoir autorisé son ami, l'acteur et producteur Ryan Reynolds, à utiliser environ une minute de son ré-enregistrement du tube Love Story, single principal de son deuxième album Fearless, dont la première version était sortie en 2008.

“Ok, alors pour le moment mes nouveaux enregistrements ne sont pas finis, mais mon ami Ryan Reynolds m'a demandé s'il pouvait en utiliser un extrait pour une publicité hilarante qu'il a écrit alors... voici un petit aperçu de Love Story!”, a indiqué la star, qui a ensuite précisé qu'elle travaillait “dur” pour que ses fans aient bientôt accès à ses morceaux ré-enregistrés.

Seuls des fans de la première heure peuvent vraiment se rendre compte qu'il s'agit d'une nouvelle version: le rythme et la production sont les mêmes, des notes de violon, aux chœurs qui accompagnent Taylor Swift. Seule sa voix, celle d'une

jeune femme de désormais 31 ans, sonne plus assurée et un poil plus grave que celle de l'adolescente de 17 ans qui avait composé ce titre.

En juin 2019, le producteur Scooter Braun avait obtenu le contrôle des six premiers albums de la chanteuse américaine, lorsque son entreprise Ithaca Holdings avait racheté Big Machine Label Group à son fondateur Scott Borchetta. Il en a ensuite revendu les droits pour plus de 300 millions de dollars le mois dernier.

Depuis le 1er novembre dernier, Taylor Swift a légalement le droit de ré-enregistrer ses cinq premiers albums: Taylor Swift, Fearless, Speak Now, Red, et 1989. Elle a révélé s'y être attelée. “J'ai récemment commencé à ré-enregistrer ma musique la plus ancienne, et cela s'est déjà avéré à la fois excitant et créatif”, a confié la popstar, qui promet avoir “beaucoup de surprises en stock” pour ses millions de fans.

Taylor Swift avait quitté Big Machine pour partir chez Universal Music en 2018. Elle a depuis sorti deux albums à succès: Lover et Folklore. Son sixième album, Reputation, dernière production de Big Machine, est sorti en 2017. L'artiste a ensuite sorti Lover et Folklore chez Universal Music.



Billie Eilish annonce l'annulation de sa tournée interrompue par la pandémie de Covid

Les fans de Billie Eilish devront se faire une raison. Dans une story publiée récemment sur Instagram, la chanteuse américaine de 18 ans annonce que sa tournée mondiale “Where Do We Go? World Tour”, n'aura finalement pas lieu. Elle avait été interrompue en mars à cause du coronavirus, et il était jusqu'à présent question d'un report - sans date précise.

“Nous avons étudié autant de scénarios différents que possibles pour la tournée mais aucun n'est possible et, même si je sais qu'un grand nombre d'entre vous souhaitent conserver leurs tickets et leurs pass VIP, la meilleure chose que nous puissions faire, c'est remettre l'argent entre vos mains aussi vite que possible.”

“Surveillez vos e-mails pour des informations supplémentaires de vos points de vente”, poursuit-elle. “Quand nous serons prêts et que ce sera sans danger, nous vous dirons quand tout le monde pourra racheter des tickets pour la tournée suivante.”

Billie Eilish n'a pu assurer que trois concerts avant que sa tournée ne soit interrompue. Elle devait se produire aux quatre coins du globe, de l'Amérique du Nord à l'Asie en passant par l'Amérique du Sud et l'Europe.

Faute de tournée, Billie Eilish a donné un concert virtuel le 24 octobre dernier.

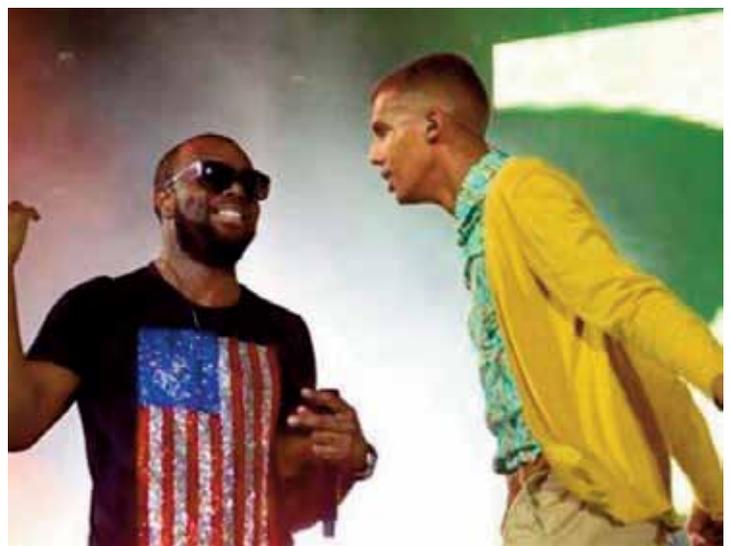
Les confidences de Gims sur Stromae

Gims était à l'honneur dans le dernier numéro de 50mn Inside, diffusé ce samedi 5 décembre sur TF1. Si l'émission a débuté par un hommage à Johnny Hallyday - décédé il y a trois ans jour pour jour -, c'est bien l'interprète de Sapés comme jamais qui faisait l'objet du portrait de la semaine. L'occasion pour lui de revenir sur les dates qui ont marqué sa vie, comme son concert étonnamment au Stade de France, le 28 septembre 2019.

Face à un Nikos Aliagas abasourdi, il a révélé être rentré chez lui regarder un film après cet événement qui fut probablement l'un des plus importants de sa carrière. Un comportement jugé “surréaliste” par celui qui anime également The Voice. Mais cet entretien était également l'occasion pour le chanteur de 34 ans d'évoquer certaines de ses collaborations les plus inoubliables. Celles avec Sia et Sting ont beau l'avoir marqué, c'est son featuring avec Stromae et Orelsan sur AVF qui lui a laissé le plus de souvenirs. Notamment car il a tissé une belle amitié

avec le premier.

A l'époque où Gims a fait la rencontre de Stromae, ce dernier était très préoccupé. Il venait tout juste de cartonner avec son premier tube Alors on danse, et était en train d'écrire son prochain album. Mais alors que les morceaux Papaoutai et Formidable étaient déjà enregistrés - deux morceaux qui sont devenus des tubes par la suite -, il avait confié à l'ancien membre de la Sexion d'Assaut ne pas croire en leur succès. “Il était en pleine réflexion. Il se posait des questions pour la suite (...) Il m'a fait écouter plein de sons, je lui ai dit: ‘Tu as des tueries là, c'est un truc de malade’. Malgré ça, il était dans un doute quand même. Et c'est à ça que tu reconnais les vrais artistes, que tu reconnais les gagnants”, a confié le compagnon de DemDem à Nikos Aliagas. Une pression permanente, qui avait fini par le ronger totalement. Victime d'une dépression en 2016, il avait décidé de prendre une pause dans sa carrière musicale. Depuis c'est à sa seconde passion qu'il se consacre: la mode!



Le coronavirus a poussé Mariah Carey à retravailler son émission de Noël

Pandémie oblige, Mariah Carey a dû apporter quelques changements à son émission spéciale Noël afin de se conformer aux règles de distanciation sociale. La star a effectivement entamé les répétitions avant que la crise sanitaire ne commence, en février 2020, ce qui veut dire qu'elle a dû accepter de modifier de nombreux aspects de ce programme afin qu'il puisse avoir lieu malgré tout.

Elle a déclaré sur 'Good Morning America' : "Cela a été une tâche très difficile car nous avons dû nous conformer à toutes les normes Covid."

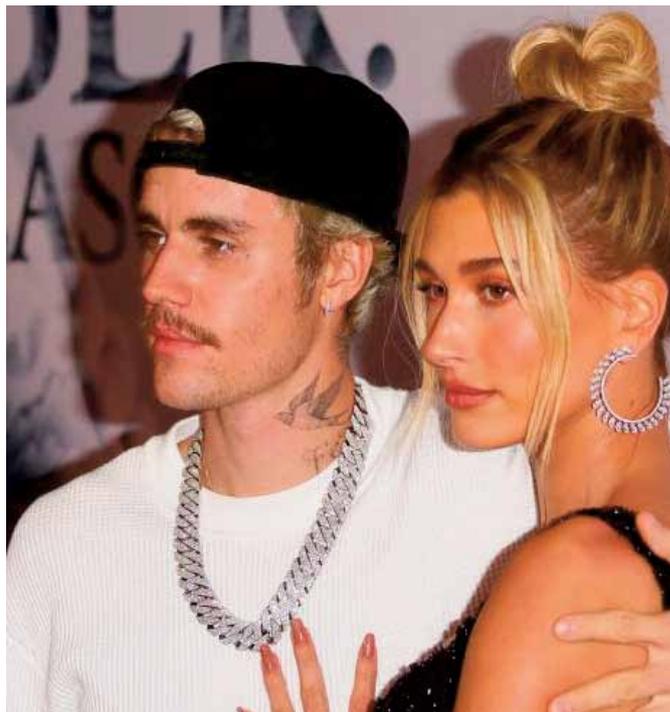
Nous avons prévu de faire cette émission spéciale en février dernier... et nous avons tous dû nous résoudre à annuler certaines choses... Mais les gens d'Apple nous ont incroyablement soutenus pour que cette émission spéciale ait lieu, parce que je me suis dit : "On ne peut pas les laisser faire échouer Noël."

Selon la star, remédier à la situation a été une question d'esprit d'équipe : "Nous nous

sommes tous réunis et nous nous sommes occupés de toutes les règles. Tout le monde devait être testé chaque jour... Nous avons fait très attention et je pense que c'est un moyen de faire partager l'esprit de Noël aux gens."

Par ailleurs, Mariah a récemment expliqué pourquoi elle aime tant Noël.

L'interprète de "All I Want For Christmas Is You" a partagé avec le magazine Elle : "Après mon premier mariage (avec Tommy Mottola, ndr) j'ai commencé à créer le genre de Noël que je voulais avoir. Beaucoup de choses affreuses me sont arrivées quand j'avais 12 ans, mais je veux aussi mettre en lumière l'esprit de cet enfant battant qui ne baisse jamais les bras, qui s'accepte telle qu'elle est même si le monde ne comprend pas son point de vue. Je pense que ça vient du fait qu'étant enfant, j'ai toujours rêvé d'avoir un Noël parfait. Ça ne se passait jamais bien. Il y avait toujours des membres de notre famille qui venaient tout gâcher."



Un enfant chez les Bieber, ce n'est pas pour bientôt

Depuis le mariage de Justin et Hailey Bieber survenu il y a deux ans, les fans n'attendent plus qu'une chose : que le couple fonde enfin une famille. Une question qui est revenue sur la table lors d'un récent passage du chanteur de 26 ans dans le Ellen DeGeneres Show.

«J'en aurai autant que Hailey est prête à en avoir. J'aimerais avoir ma petite tribu à moi. C'est son corps et c'est elle qui décide de ce qu'elle veut en faire», a-t-il déclaré.

Mais alors qu'est-ce qu'ils attendent? D'après Justin Bieber, son épouse n'est tout simplement pas prête. «Ce n'est pas vrai-

ment un problème, mais je pense que Hailey a encore des choses qu'elle veut accomplir en tant que femme. Et je pense qu'elle n'est juste pas encore prête et ça me va», a-t-il ajouté.

Toutefois, Hailey Bieber n'a jamais caché que la question la travaillait.

Dans une interview donnée à Vogue Arabia en 2018, la jeune femme de 24 ans déclarait : «J'adore les enfants, et j'ai hâte d'en avoir. Je dirais que c'est une réalité qui se rapproche de plus en plus, mais ce n'est vraiment pas pour tout de suite». Alors patience !



Margot Robbie en pourparlers pour remplacer Emma Stone dans Babylon

Margot Robbie pourrait bien remplacer Emma Stone dans Babylon, le prochain film de Damien Chazelle. La star de La La Land avait été annoncée au casting de ce drame qui compte également Brad Pitt dès l'été 2019 avant d'être contrainte de décliner le rôle pour des raisons d'agenda comme vient de le révéler Deadline.

Margot Robbie est désormais en discussion pour récupérer le premier rôle féminin dans ce film dont on sait pour l'instant bien peu de choses. Côté scénario, la trame se déroule à Hollywood à l'époque du passage du cinéma muet au parlant et mettra en scène des personnages réels aussi bien que fictifs.

Après avoir acheté le projet fin 2019, la Paramount a annoncé une date de sortie à Noël 2021 en vue

de se placer en lice pour les compétitions. Mais dans le contexte actuel, il y a fort à parier que le calendrier aura été bouleversé et que le film a assez peu de chance de paraître à cette date.

Quoi qu'il en soit, il s'agira du premier film de Damien Chazelle depuis First Man (2018) et il sera produit par son épouse, Olivia Hamilton, la star de Spider-Man Tobey Maguire ainsi que Matt Plouffe et Marc Platt.

Si Margot Robbie prend effectivement ce rôle, elle devrait connaître une année 2021 très chargée entre la reprise de son rôle de Harley Quinn dans le Suicide Squad de James Gunn et sa participation au nouveau film de David O. Russell aux côtés de Christian Bale et John David Washington dont la production doit débuter en janvier prochain.





La France déconfinement prudemment *Les Etats-Unis s'approchent d'un vaccin*



La France a annoncé jeudi un prudent déconfinement pour le 15 décembre, remplacé par un couvre-feu qui s'appliquera même le 31 décembre, tandis que l'approbation d'un vaccin dans les tout prochains jours était imminente aux Etats-Unis.

Un comité d'experts indépendants a recommandé à l'Agence américaine des médicaments (FDA) d'autoriser un premier vaccin contre le Covid-19, développé par le duo Pfizer/BioNTech. Le feu vert de l'agence devrait suivre dans les prochains jours et la vaccination commencer la semaine prochaine.

Le Royaume-Uni, le Canada, Bahreïn et l'Arabie saoudite ont eux déjà autorisé sa mise sur le marché.

L'issue de cet examen public des données aux Etats-Unis -- un exercice de transparence inédit dans le monde -- ne laissait guère de doute, a fortiori après la validation jeudi des résultats d'efficacité et de sécurité du remède dans la revue médicale américaine la plus cotée, le *New England Journal of Medicine*.

Le président élu Joe Biden a qualifié la décision des experts de la FDA de "lumière brillante dans une période inutilement sombre."

Les Etats-Unis, pays le plus touché au monde, viennent d'enregistrer près de 6.000 décès dus au virus en 48 heures, et

leur bilan global approche des 300.000 morts.

Une fois le vaccin approuvé aux Etats-Unis, restera à le distribuer - une tâche coordonnée par le gouvernement fédéral et confiée au secteur privé. Joe Biden a souligné que cette distribution serait un défi, en demandant à "l'administration Trump d'acquiescer les doses qu'elle a négociées avec Pfizer et Moderna et de travailler vite à la fabrication à grande échelle, pour la population américaine et le monde."

En France, le Premier ministre Jean Castex a annoncé jeudi soir un déconfinement prudent pour le 15 décembre. Les attestations de déplacement sont supprimées, mais la réouverture des musées, cinémas et théâtres est repoussée de trois semaines, "le télétravail restera la règle" et un couvre-feu sera appliqué à partir de 20H00 tous les jours, à l'exception de la soirée de Noël. Le 31 décembre, qui "concentre tous les ingrédients d'un rebond épidémique", sera également soumis au couvre-feu, a indiqué M. Castex.

La France vit un deuxième confinement depuis le 30 octobre, après celui du printemps qui avait duré presque deux mois. Le président Emmanuel Macron avait défini un seuil de 5.000 nouveaux cas par jour pour pouvoir déconfiner. Or l'objectif semble s'éloigner: 13.750 cas positifs ont encore été enregistrés en

France jeudi.

L'inquiétude est également forte dans plusieurs pays voisins. En Allemagne, la hausse du nombre d'infections au Covid-19 est "préoccupante" et "a même empiré depuis la semaine dernière", a estimé jeudi l'Institut de veille sanitaire Robert-Koch (RKI), pour lequel de nouvelles restrictions doivent "être considérées" - comme l'avait déjà déclaré la chancelière Angela Merkel la veille. Le pays a enregistré jeudi 23.679 nouveaux cas de coronavirus - un record - et 440 décès. La veille, le nombre de morts en une seule journée avait atteint un record, à 590.

L'Allemagne, présentée comme le "bon élève" de l'Europe durant la première vague au printemps, a enregistré depuis l'apparition du virus 1,2 million d'infections et plus de 20.000 morts, selon les données du RKI.

Au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé d'Europe (plus de 63.000 morts), le ministre de la Santé Matt Hancock, "particulièrement préoccupé" par une flambée de cas à Londres et dans le Sud-Est, a annoncé une campagne de dépistage chez les jeunes des zones les plus touchées.

Le gouvernement tchèque a prorogé jeudi jusqu'au 23 décembre l'état d'urgence devant le rebond du nombre de contaminations, demandant depuis mercredi aux restaurants de fermer à 20H00.

Dans le domaine économique, la Banque centrale européenne a renforcé jeudi son imposant dispositif de soutien à l'économie de la zone euro, toujours minée par la pandémie en attendant le déploiement des vaccins.

Parallèlement, les dirigeants de l'UE, réunis en sommet, sont parvenus à un compromis permettant de débloquer le plan de relance européen post-Covid de 750 milliards d'euros.

En Russie, critiquée pour sa méthodologie de calcul des morts du coronavirus, l'agence des statistiques Rosstat a enregistré en octobre près de 50.000 décès supplémentaires par rapport à octobre 2019 - un total beaucoup plus élevé que le nombre de morts déclarés du coronavirus.

205.500 personnes sont décédées en octobre, faisant du mois d'octobre 2020 le plus meurtrier en Russie depuis plus de 10 ans.

Entre avril et fin octobre 2020, la surmortalité en Russie s'élève désormais à quasiment 165.000 morts par rapport à l'an passé, alors que depuis le début de la pandémie, seulement 45.280 morts du Covid-19 ont été officiellement enregistrés.

A l'échelle mondiale, la pandémie a fait au moins 1.570.398 morts et contaminé plus de 68,8 millions de personnes depuis fin décembre 2019.

Avec la Covid-19, Marseille au bord de la crise humanitaire

Sur le cours Julien, ancien haut lieu de la vie festive marseillaise, un unique restaurant est ouvert, pour distribuer des repas gratuits aux plus démunis. Marseille, la deuxième ville de France, est au bord de la crise humanitaire, alertent des associations. Depuis le deuxième confinement, mis en place fin octobre, Gérard Gros, président de la Banque alimentaire des Bouches-du-Rhône, constate "un très grand élargissement de la population dans le besoin". Les chiffres sont colossaux: chaque semaine, l'association distribue près de 85 tonnes de nourriture. Et comme un symbole, l'ONG Action contre la faim s'est implantée à Marseille en avril, pendant le premier confinement. "Action contre la faim, je les voyais à Haïti, pas à Marseille", commente Francis Vernède, un responsable associatif régional.

Assis sur un rebord du "cours Ju" avec un café et un repas qu'il vient de récupérer chez Noga, Youssef Madoui s'en sortait avant la pandémie en trouvant des chantiers à la journée au "black". "C'est très difficile de trouver un travail déclaré et depuis trois mois, je ne travaille plus du tout", confie au-

jourd'hui cet Algérien, en France depuis 20 ans.

Artiste de rue, Sten Augustin, lui, s'en tirait avec son spectacle de bulles de savon. Il récoltait 30 à 40 euros par jour au chapeau, l'été davantage. "Maintenant, je n'ai plus rien", raconte cet Allemand de 50 ans qui n'a plus les moyens de prendre son fils avec lui le samedi. "On a de nouveaux publics, des travailleurs pauvres, saisonniers, intérimaires, ceux qui ont une très faible capacité d'épargne. Avant ils s'en sortaient toujours avec l'économie informelle: garde d'enfant, aide au marché, plonge", analyse Francis Vernède.

La fermeture des restaurants, décidée à Marseille plus tôt que dans le reste de la France, a amplifié le phénomène. Car dans cette ville portuaire et d'immigration, l'une des plus pauvres et les plus inégalitaires du pays, "il y a une très grosse solidarité, chaque commerçant va aider, donner quelque chose", témoigne Pascal Boulgarian, cuisinier au restaurant social Noga.

Avec les restaurants clos, c'est autant de boissons chaudes, de portions de frites et de repas distribués en moins.

La crise sanitaire a aussi paralysé des vies comme celles d'Isabelle ou Falrat. A 62 ans, victime de violences, la sexagénaire, qui préfère taire son nom de famille, a quitté le domicile conjugal et espérait rebondir. Mais "avec la Covid, c'est compliqué de trouver du travail et de faire valoir ses droits".

Dans son studio du quartier populaire de Noailles, à quelques encablures du Vieux-Port, Falrat, lui, est seul pour s'occuper de son fils handicapé. Sa femme est restée bloquée en Algérie. "J'arrive pas, j'arrive plus", souffle-t-il en remuant son café: "S'il n'y avait pas le petit, je trouverais un travail, ouvrier agricole, n'importe quoi".

Les associations font aussi remonter les difficultés majeures de nombreux retraités, d'étudiants ou même d'ex-détenus, comme D., contraint de dormir sur les marches du parc Longchamp après avoir été libéré brusquement pendant le premier confinement.

Les équipes sociales commencent à être fatiguées, sur les nerfs. Et beaucoup s'interrogent sur la méthode employée. "L'assistantat alimentaire est

remis en cause, il faut agir autrement. Pas forcément faire toujours plus, mais comprendre la pauvreté d'abord, comment elle se manifeste pour trouver la réponse", plaide Laurent Ciarebelli, du Secours catholique-Caritas.

Les dernières données de l'Institut national de la statistique datent de 2017 et font état d'un taux de pauvreté de 26% à Marseille, grimant jusqu'à 53% dans un des quartiers très défavorisés. Tous les observateurs craignent une troisième vague de pauvreté dans les mois à venir.

Dans les quartiers pauvres du nord de la ville, un "McDo" a été transformé par des collectifs citoyens en plateforme solidaire. Depuis peu, on y voit venir de quartiers huppés une mère célibataire ou un chef d'entreprise en faillite. En fin de mois, certains attendent leur colis alimentaire dès l'aube.

Salim Grabsi, du syndicat des quartiers populaires de Marseille, s'inquiète et craint les violences qui pourraient naître de cette crise: "Jamais je n'aurais pensé qu'on en arriverait à cette situation en France. Par moments, on a l'impression d'être dans un pays sous-développé".



ILIAS SHOSE (SARL AU)
- Au capital de :
10.000,00 DHS.

Constitution
Au terme d'un acte sous seing privé en date du 26/05/2020, enregistré à Mohammedia, sous n°RE 5851 le 16/06/2020. Il a été établi les statuts d'une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : « ILIAS SHOSE »
Objet : TRAVAIL A FACON DE CHAUSSURES.
Siège social : DOMICILIE HASSANIA II BLOC B N° 258 ALIA MOHAMMEDIA-

Durée: 99 ans,
Capital social : 10.000,00 dhs, divisé en 100 parts de 100 dhs chacune, la totalité est attribué à :

- Mme CHKOR BOUCHRA ... 100 parts ... 10.000,00 dhs soit 100%

Gérance : la société est administrée par Mme CHKOR BOUCHRA pour une durée illimitée, en qualité de gérante unique qui dispose de la signature sociale pour tout engagement concernant la société vis-à-vis des tiers.

Le dépôt légal est effectué au Tribunal de 1er instance de Mohammedia sous numéro 1851 Du. 07/12/2020. Immatriculé au RC sous N° 126659

Pour extrait et mention
Le gérant

N° 10 900/PA

STE "FIDMAG -CONSEIL" SARL

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca
(0522) 70.80.46 /
(0522) 71.82.99
* ID-OPC *

Constitution
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/11/2020, enregistré le 17/11/2020 il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination : « ID-OPC » S.A.R.L.A.U
- Objet : Suivit et le Contrôle de Réalisation des Projets de Construction
- Entrepreneur De Travaux Divers Ou Constructions
- Location de matériels et engins.
- Prestation de tous services.
- Marchand effectuant import-export sans limitation de référence

- Siège Social : 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, CASABLANCA.

- Durée : 99 ans.
Capital Social : CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :
- Mr FAHMI TARIK ... 1.000 Parts

- La Gérance : La société est administrée et gérée par le Gérant Unique ? Mr FAHMI TARIK.
- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 10/12/2020 Sous N° 756929

Immatriculé au RC sous N° 482419 / Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION

LA GERANCE
N° 10 901/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE
L'EAU DE BERKANE
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT

N° Ber 38/2020
Le Mercredi 13 Janvier 2021 à Dix heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOPITAL DE PROXIMITÉ DE LA VILLE D'AHFIR - PROVINCE DE BERKANE - LOT : CUISINE - BUANDERIE - MORGUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 35.000,00 Dh (Trente Cinq Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

2.351.640,00 DH (Deux Millions Trois Cent Cinquante et Un Mille Six Cent Quarante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANÉ ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le Lundi 21/12/2020 à 10 heures, lieu de rencontre est le bureau bâtiment de la DPETE de Berkane. Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :
La copie légalisée du certifi-

cat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :
Secteur : U
Qualification : U1
Classe : 2
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 10 du règlement de la consultation.

N° 10 902/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE
L'EAU DE BERKANE
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT

N° Ber 40/2020
Le Mardi 12/01/2021 à Dix heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement des axes pénétrants N°68 et N°84 et Boulevard N°7 de la voie de contournement de la ville de Berkane : Déplacement des Ouvrages ONEP (Branche Eau Potable), Province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 32 000,00 (Trente Deux Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

2.136.982,80 DH (Deux million Cent Trente Six Mille Neuf Cent Quatre Vingt Deux Dirhams, Quatre Vingt Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANÉ ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :
La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

Secteur : C
Qualification : C.1 et C.3
Classe : 4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 10 903/PA

ROYUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA
REGIONCASABLANCA
SETTAT

PROVINCE DE SETTAT
CERCLE D'EL BOROUJ
COMMUNE DE KRAKRA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
N°05/LAQ/2020

Pour la réalisation travaux d'installation des poteaux et câblage pour l'électrification 1° catégorie des ensembles des foyers relevant de la Commune

Le jeudi 07 janvier 2021 à 10 H on procédera ,au bureau du président de la commune de KRAKRA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur Offres des prix pour la réalisation la réalisation Taux d'installation des poteaux et câblage pour l'électrification 1° catégorie des ensembles des foyers relevant de la Commune .

Le cahier de charge concernant cette opération peut être soit retiré à la commune de KRAKRA, soit téléchargé du portail www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° :2.12.349 du 8 jourmada 1er 1434(20 mars 2013), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle

Les dossiers concurrents doivent être :

- Soit déposer contre récépissé dans le bureau de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit le déposer par voie électronique et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435(04/9/2014)relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

La caution provisoire est fixée à 70.000,00 DH(SOIXANTE DIX MILLE DHS)
L'estimation des couts des prestations établi parle maître d'ouvrage est fixé à

la somme de :2.529.323,72dhs) y compris Les prestations ONEE/BE)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 27-29 et 31 du décret,N° 2-12-349du 8 jourmada 1er 1434(20 mars 2013), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle

1)dossier administratif :
* déclaration sur l'honneur.
* attestation fiscale certifiée conforme du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an.
* attestations d'imposition délivrée depuis mois d'un an par la CNSS.
* certificat d'immatriculation au registre de commerce.

* la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

* le récépissé dela caution provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu caution provisoire.

2)le dossier technique :
*Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.

* les attestation délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations,le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité de signature.

3)dossier financier ;

* Acte d'engagement
* Le bordereau des prix et le détail estimatif.

4) le dossier complémentaire :
* le règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages par le représentant du soumissionnaire signataire de l'offre ayant les pouvoirs légaux de le faire.

* Attestation d'agrément ONEE-branche électricité
* Attestation de qualification et classification-classe 2-électricité.

Et pour toute information, contacter le Service de la commune pendant les heures de travail

N° 10 904/PA

ROYUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA
REGIONCASABLANCA
SETTAT

PROVINCE DE SETTAT
CERCLE D'EL BOROUJ
COMMUNE DE KRAKRA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
N°06/LAQ/2020

Pour la réalisation travaux de construction d'un réservoirs d'eau

Le jeudi 07 janvier 2021 à 12 H on procédera ,au bureau du président de la commune de KRAKRA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur Offres des prix pour la réalisation la réalisation travaux de construction d'un réservoirs d'eau

Le cahier de charge concernant cette opération peut être soit retiré à la commune rurale de KRAKRA, soit téléchargé du portail www.marchespublics.gov.ma

concurrents doivent être conforme aux dispositions du décret n° :2.12.349 du 8 jourmada 1er 1434(20 mars 2013), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle

Les dossiers concurrents doivent être :

- Soit déposer contre récépissé dans le bureau de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit le déposer par voie électronique et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435(04/9/2014)relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

La caution provisoire est fixée à 20.000,00 DH(VINGTMILLE DHS)

L'estimation des couts des prestations établi parle maître d'ouvrage est fixé à la somme de185 484,00dhs

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 27-29 et 31 du décret,N° 2-12-349du 8 jourmada 1er 1434(20 mars 2013), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle

1)dossier administratif :
* déclaration sur l'honneur.
* attestation fiscale certifiée conforme du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an.

* attestations d'imposition délivrée depuis mois d'un an par la CNSS.
* certificat d'immatriculation au registre de commerce.

* la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

* le récépissé dela caution provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu caution provisoire.

2)le dossier technique :
*Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.

* les attestation délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations,le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité de signature.

3)dossier financier ;

* Acte d'engagement

* Le bordereau des prix et le détail estimatif.

4) le dossier complémentaire :
* le règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages par le représentant du soumissionnaire signataire de l'offre ayant les pouvoirs légaux de le faire.

Et pour toute information, contacter le Service de la commune pendant les heures de travail

N° 10 905/PA

ROYUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION-
CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE D'EL BOROUJ
COMMUNE DE KRAKRA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
N°07/LAQ/2020
Travaux de la réalisation
de forage d'exploitation
Pour l'alimentation en eau
potable à la zone BIR
BKALA.

Le jeudi 07 janvier 2021 à 13
H on procédera, au bureau
du président de la commu-
ne de KRAKRA, à l'ou-
verture des plis relatifs à
L'appel d'offres sur Offres
des prix pour la réalisation
Travaux de forages d'ex-
ploitation pour l'alimenta-
tion en eau potable à la zone
BIR BKALA.

Le cahier de charge concer-
nant cette opération peut
être soit retiré à la commune
rurale de KRAKRA, soit té-
léchargé du portail www.marchéspublics.gov.ma
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conforme aux disposi-
tions du décret n° 2.12.349
du 8 jourmada 1er 1434(20
mars 2013), fixant les condi-
tions et les formes de passa-
tion des marchés de l'Etat
ainsi que certaines règles re-
latives à leur gestion et à
leur contrôle
Les dossiers concurrents
doivent être :

- Soit déposer contre récé-
pissé dans le bureau de la
commune.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité ;
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
- Soit le déposer par voie
électronique et ceci confor-
mément aux dispositions de
l'arrêté du ministre de l'éco-
nomie et des finances n°20-
14 du 8 kaada 1435(04/9/2014)
relatif à la dématérialisation
des procédures de passation
des marchés publics.

La caution provisoire est
fixée à 15.000,00 DH (QUIN-
ZEMILLE DHS)
L'estimation des coûts des
prestations établi par le mai-
tre d'ouvrage est fixé à la
somme de -154.980,00 dhs
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 27-29 et 31 du
décret, N° 2-12-349 du 8 jour-
mada 1er 1434(20 mars
2013), fixant les conditions
et les formes de passation
des marchés de l'Etat ainsi
que certaines règles relatives
à leur gestion et à leur
contrôle

1) dossier administratif :
* déclaration sur l'honneur.
* attestation fiscale certifiée
conforme du percepteur du
lieu d'imposition délivrée
depuis moins d'un an.
* attestations d'imposition
délivrée depuis moins d'un
an par la CNSS.
* certificat d'immatricula-
tion au registre de com-
merce.

* la ou les pièces justifiant
les pouvoirs conférés à la
personne agissant au nom
du concurrent.
* le récépissé de la caution
provisoire ou l'attestation
de la caution personnelle et
solidaire en tenant lieu caution
provisoire.

2) le dossier technique :
* Une note indiquant les
moyens humains et techni-
ques du concurrent.

* les attestations délivrées
par les hommes de l'art
sous la direction desquel-
les dites prestations ont été
exécutées ou par les bénéfi-
ciaires publics ou privés des
dites prestations avec indi-
cation de la nature des
prestations, le montant, les
délais et les dates de réalisa-
tion, l'appréciation, le nom
et la qualité de signature.

3) dossier financier ;
* Acte d'engagement ;
* Le bordereau des prix et
le détail estimatif.

4) le dossier complémen-
taire :
* le règlement de consulta-
tion signé à la dernière page
et paraphé sur toutes les
pages par le représentant
du soumissionnaire signa-
taire de l'offre ayant les
pouvoirs légaux de le faire.
Et pour toute information,
contacter le Service de la
commune pendant les
heures de travail

N° 10 906/PA

Société « MINOUR
GROUPE » SARL
Aux Terme d'un acte SSP en
casa date du 01/10/2020
Casablanca il a été établi les
Statuts d'une SARL ayant les
caractéristiques suivant :

- Dénomination Sociale : «
MINOUR GROUPE »
- Forme Juridique : SARL
- Capital : Le capital social est
fixé à la somme de 100 000,00
DHS divisé en 1000 parts so-
ciales de 100,00 DHS ; savoir :
- Mme. KHADIJA ABIDA ...
500 Parts
- Mme. AZIZA ABIDA ... 500
Parts

- Siège Sociale : LOTISSE-
MENT TISSIR RUE11 N°62
SIDI MOUMEN CASA-
BLANCA
- Durée : 99 ans
- Objet Sociale : ATELIER DE
HAUTE COUTURE -
CONFECTION ET REALI-
SATION DE VETEMENTS.
- Gérance : Mme KHADIJA
ABIDA et Mme AZIZA
ABIDA, sont nommées co-
gérantes statutaires de la so-
ciété pour une durée
illimitée.

- Dépôt légal a été effectué
au Greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca
sous le n° 757093 en date du
10/12/2020.

- Registre de Commerce : La
Société est immatriculée au
Registre de Commerce de
Casablanca sous le n° 482453.
N° 10 907/PA

" LABORATOIRE D'ESSAIS
CONTROLES ET INSPEC-
TIONS " SARL AU
Au Capital Social de
100.000,00 Dirhams
Siège Social : 183 Bd Mouta-
naBnouHaritaEtg 1 Sidi
Bernoussi Casablanca
RC n° : 395291 -
IF n° : 25039391
ICE : 002029846000031
- Dissolution anticipée
de la Société.

- Nomination
d'un liquidateur.
- Siège de liquidation.

Aux termes d'un PV d'AGE
en date du 15/10/2020, l'as-
socié unique de la Société dite
LABORATOIRE D'ESSAIS
CONTROLES ET INSPEC-
TION SARL AU, au Capital
de 100.000,00 DHS, sis à Casa-
blanca à l'adresse ci-dessus a
décidé ce qui suit :

- Nomination Mme HILMI
FATIMA ZAHRA en qualité
de Liquidateur.

• La dissolution anticipée de
la Société.

• Siège de liquidation fixé à :
183 Bd MoutanaBnouHaritaEtg
1 Sidi Bernoussi Casa-
blanca

Le dépôt légal a été effectué
au Tribunal de Commerce de
Casablanca le
10/12/2020 sous le n° 757034.
N° 10 909/PA

CIMELECT SARL
CAPITAL 10.000.000 DH
Patente : 28705772
R.C : 3653
I.F : 03365601
C.N.S.S : 2468602
I.C.E : 001534267000096
C.I : 2053277091
C.B : C.D.M N° :
02181000006003008868576

Objet : Demande de dépôt
d'annonce public
Vente de matériel réformé et
dépassé technologiquement
- Réglettes BRCP SP1 64 / 128
paires (Quantité = 1759 pcs)
- Réglettes BRCP SP2 64
paires (Quantité = 208 pcs)
- Réglettes BRCP SP1 80
paires (Quantité = 14 pcs)
- Filtre ADSL /VDSL (Quantité
= 43783 pcs)

Le maintien est visible dans
nos magasins au 22 bis Rue
El Houcema Hassan - Rabat.
Une visite est organisée le
21/12/2020 à 10h, pour toute
information veuillez contac-
ter le n° par e-mail : info@cimelect.com

Les offres de prix doivent
nous parvenir sous pli fermé
avec la mention à n'ouvrir
qu'en séance de dépouille-
ment au plus tard le
28/12/2020 avant 10h.
N° 10 910/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX

Le 19/01/2021, il sera pro-
cédé dans les bureaux du
conseil provincial d'El
Kelaâ des Sraghna.(Salle de
réunion) à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix :

- 20/2020/BP à 11 h
travaux d'aménagement
des centres o.zarrad-o.sbih
et amria province el kalaâ
des sraghna

le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
80.000.00 DHS (QUATRE
VINGT MILLE DHS).

- l'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 4.538.628,00.
dhs (QUATRE MILLION
CINQ CENT TRNTE HUIT
MILLE SIX CENT VINGT
HUIT DHS)

Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré auprès du
servicedes marchés du
conseil provincial d'El
Kelaâ des Sraghna. Il peuté-
galement être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre du conseil
provincial d'Elkelaâ des
Sraghna

2-soit lesenvoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau d'ordre du conseil
provincial d'Elkelaâ des
Sraghna.

3-soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

4- Soit lesenvoyer par voie
électronique conformément
à la disposition de l'arrêté
du ministre de l'économie et
des finances n° 20-14 du 8
kaada 1435(04/09/2014) re-
latif à la dématérialisation
des procédures de passation
des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.

Les concurrents doivent
produire une copie certifiée
conforme du certificat de
qualification et de classifica-
tion suivant le secteur, l'ac-
tivité et la classe minimale
et les qualifications ci-après
:-Secteur : B-Classe :3-Qua-
lification exigées : B4-B5
OU B6 ET B11

Les concurrents non instal-
lés au Maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu par le règlement
de la consultation

N° 10 911/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

Le 19/01/2021, il sera pro-
cédé dans les bureaux du
conseil provincial d'El
Kelaâ des Sraghna.(Salle de
réunion) à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix :
• 21/2020/BP à 12 h

• T RAVAUX DE
CONSTRUCTION DE LA
LIAISON RELIANT DOUAR
AIT HOUSSAINE ALARO-
CADE (2EME TRANCHE) A
LA COMMUNE OULED
ARRAD PROVINCE EL
KALAA DES SRAGHNA.

le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
:13.000.00 DHS (TREIZE
Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de : 595.519,20
(CINQ CENT QUATRE
VINGT QUINZE MILLE
CINQ CENT DIX NEUF
DHS 20 CTS)

Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré auprès du
servicedes marchés du
conseil provincial d'El
Kelaâ des Sraghna. Il peuté-
galement être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre du conseil

provincial d'Elkelaâ des
Sraghna

2-soit lesenvoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau d'ordre du conseil
provincial d'Elkelaâ des
Sraghna.

3-soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

4- Soit lesenvoyer par voie
électronique conformément
à la disposition de l'arrêté
du ministre de l'économie et
des finances n° 20-14 du 8
kaada 1435(04/09/2014) re-
latif à la dématérialisation
des procédures de passation
des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.

Les concurrents doivent
produire une copie certifiée
conforme du certificat de
qualification et de classifica-
tion suivant le secteur, l'ac-
tivité et la classe minimale
et les qualifications ci-après
:-Secteur : B-Classe :5-Qua-
lification exigées :B1et B5

Les concurrents non instal-
lés au Maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu par le règlement
de la consultation

N° 10 912/PA

Avis d'ouverture d'une Enquête publique

Suite à la décision gouvernementale n° 57 du
10/12/2020, il est porté à la connaissance du public
qu'une enquête publique sera ouverte le 21/12/2020 à la
Commune Touissite, Province de Jerada, relative au projet
de création d'une unité industrielle de production des
consommables médicaux dans la zone d'activités écono-
miques de Touissite par la société «STERAVIT». Et ce pen-
dant 20 jours le temps de l'enquête publique.

Le présent arrêté sera affiché à la Commune de Touissite
pendant 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique.

La population concernée par la présente enquête pu-
blique est la population de la Commune de Touissite.
N° 10 908/PA

**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
AVIS D'APPEL A LA CONURRENCE OUVERT
N° 04/DDR-DRPS/2020
SEANCE PUBLIQUE**

Le 23 Décembre 2020 à 11 :00. Il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence
Nationale des Ports – Direction Régionale des Ports de Safi, Direction du Port de
Safi Ville, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence pour l'octroi d'une
(01) :

**AUTORISATION D'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'APPROVISIONNEMENT DES
NAVIRE EN PRODUITS DITE « SHIPCHANDLING » AUX PORTS DE SAFI.**

Le dossier d'appel à la concurrence doit être retiré par voie électronique, on
formulant une demande de retrait, et le reçu de versement à l'adresse (**portant
cachet de la société**) :

anp-bo-safi@anp.org.ma

Le prix d'acquisition du dossier d'appel à la concurrence est fixé à 100,00 DH (Cent
dirhams), à payer par virement au : **BMCE BANK 011 590 0000 09 210 00 60397/66**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 DH (DIX Mille
dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- ✓ soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse
indiquée ci-dessus ;
- ✓ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux
bureaux de l'ANP précités.

**AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE,
BP 39 SAFI**

✓ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

**Agence Nationale des Ports
Direction Régionale des Ports de Safi/ Port de Safi ville
Division Régulation des Activités et Opérateurs**

**Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03
Fax : +212 5 24 46 28 64**

N° 10 913/PA

« Société Internationale de Vente d'Automobile et de Camions » S.A
 • Société Anonyme à Conseil d'Administration
 • Au Capital de : 1.000.000,00Dhs.
 • Siège Social : Angle Chemins des Glaieuls et des Orchidées, Ain Sebaâ-Casablanca.

• Registre de Commerce : 1.327 à Casablanca
 AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

CONVOCAATION ET ORDRE DU JOUR:
 Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société dite : « Société Internationale de Vente d'Automobiles et de Camions », par abréviation « S.I.V.A.C », Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 1.000.000,00 Dirhams, dont le siège social est à Casablanca, Angle Chemins des Glaieuls et des Orchidées, Ain Sebaâ, Immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 1.327, sont convoqués en assemblée générale mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire) qui se tiendra au siège social de la société le Lundi 28 Décembre 2020 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :
 • Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019
 • Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
 • Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes ;
 • Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2019 ;
 • Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
 • Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
 • Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes ;
 • Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
 • Questions diverses ;
 • Pouvoirs à donner.

A titre Extraordinaire :
 • Limitation des pouvoirs du Président du Conseil d'Administration ;
 • Modification de l'article 25 des statuts de la société ;
 • Pouvoirs à donner.

Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires sont mis à leur disposition au siège social de la société. Les actionnaires trouveront ci-après le projet de résolutions proposées à cette Assemblée Générale Mixte.

Au vu des mesures prises par les autorités en raison de la pandémie COVID-19, il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister par voie de Visioconférence, lui-même ou son représentant nommé conformément aux dispositions des Statuts de la Société.

Ainsi, les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée par Visioconférence, sont priés d'adresser leur demande de participation, trois jours au moins avant la

date de la réunion, par email à l'adresse : b.benamour@bmbfinance.comen joignant copie des documents suivants :
 - Carte d'Identité Nationale de l'actionnaire personne physique ou du représentant légal de l'actionnaire personne morale ;
 - Délégation de pouvoir du représentant légal de l'actionnaire personne morale.
 - Le cas échéant, pouvoir fourni par l'actionnaire représenté, ainsi que la CIN du mandataire s'il n'est lui-même actionnaire.

Chaque participant ayant adressé une demande de participation par Visioconférence recevra, en retour, un email confirmant la réception de sa demande. Une invitation pour la participation à la réunion contenant un lien redirigeant vers la Visioconférence sera envoyée à chaque participant un quart d'heure avant la tenue de l'assemblée à l'adresse email par lui indiquée.

PROJET DE RESOLUTIONS :
 RESOLUTIONS RELLEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE :
 Première résolution :
 L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

• Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
 • Du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au titre dudit exercice.
 Approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumés dans ces rapports faisant apparaître un résultat net déficitaire de (284.929,50) dirhams.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve sur l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Deuxième résolution :
 L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide, en conséquence, que le résultat net déficitaire de l'exercice de (284.929,50) dirhams, sera affecté au Report à Nouveau.

Troisième résolution :
 L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit rapport.

Quatrième résolution :
 L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat des administrateurs suivants, savoir :
 - Madame Jalila ELAMRANI ;
 - Madame Soumia BENAMOUR ;
 - Madame Kenza BENAMOUR ;
 Elle décide de renouveler

leur mandat pour une durée de six (6) ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cinquième résolution :
 L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer les formalités prévues par la loi.

RESOLUTIONS RELLEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :
 Sixième résolution :
 L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la décision du Conseil d'Administration réuni le 09/12/2020 de limiter les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration et décide d'adopter cette limitation tout en apportant les modifications conséquentes aux Statuts de la Société.

Septième résolution :
 L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 25 des Statuts de la Société comme suit :
 « Article 25 : Direction Générale-Pouvoirs
 Le Président du Conseil d'Administration assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Il ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration.
 Le Président devra également recueillir l'accord préalable du Conseil d'administration pour les actes, opérations et engagements suivants :

- Tous emprunts avec ou sans garantie sur les biens sociaux par voie d'ouverture de crédit ou autrement.
 - Acquisition, aliénation gratuite ou non et échange avec ou sans soule, de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers, notamment tous fonds de commerce et toutes valeurs mobilières.

- Hypothèque de tous immeubles de la société, consentir toutes antichrèses et délégations, donner tous gages, nantissements et autres garanties mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient, et consentir toutes subrogations avec ou sans garantie.

- Création de toutes sociétés et leur faire tous apports, prise de participations dans toute société et dans tous syndicats.

- La location, la prise à bail totale ou partielle,
 - Toute opération de quelque nature que ce soit concernant l'actif immobilier détenu par la société.

Conformément aux statuts, le Président pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président à titre de Directeur Général. Le Conseil dé-

termine leur rémunération. Les Directeurs Généraux sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

En cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, le ou les Directeurs Généraux conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Lorsqu'un Directeur Général est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

A regard de la Société, le ou les Directeurs Généraux sont investis des pouvoirs que le Conseil d'Administration détermine sur proposition du Président et en fixe l'étendue et la durée. A l'égard des tiers le ou les Directeurs Généraux disposent des mêmes pouvoirs que le Président. Le Conseil d'Administration peut confier à certains de ses membres des missions ou des mandats à titre temporaire et spécial.

Huitième résolution :
 L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Pour le Conseil d'Administration
 Le Président

N° 10 882/PA

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 16/10/2020, il a été établis les statuts d'une société à responsabilité limitée D'AU- dont les caractéristiques sont les suivantes :
 DENOMINATION : LM ART VISION
 FORME JURIDIQUE : Sarl -AU-
 OBJET:BOITE DE PRODUCTION ET ENREGISTREMENT AUDIO VISUEL POUR LE COMPTE DES TIERS.

SIEGE SOCIAL: 10, Rue Liberté étage 3, Appartement 5 - CASABLANCA

CAPITAL SOCIAL :100.000,00DH (CENT-MILLE DHS) divisé en 1000 parts de 100,00 chacune

DUREE:99ans
 PARTS SOCIALES :Mr : HOUCINE LAMMAISSI: 1000 parts - SIGNATURE ET GERANCE :.Mr.HOUCINE LAMMAISSI -CIN :BH 296385 avec les pouvoirs les plus étendus.

BENEFICES :Sur les bénéfices net il est prélevé 5 % pour constituer les réserves légales, le solde est à répartir suivant la décision de l'associé unique.

Le dépôt légal a été effectué au CRI de Casablanca.

N° 10 883/PA

CABINET
 AL ISTICHARYA
 CONSULTING -SARL-
 BOUZNIKA
 Tél/ Fax: 0537649573
 GSM: 0668792975.
 « YOUSSEFBAT »
 SOCIETE RESPONSABILITE LIMITE
 D'ASSOCIE UNIQUE
 AU CAPITAL
 DE 100 000,00 DH
 SIEGE SOCIAL: AMAL1
 RUE 8 N°9 ETAGE 1 SIDI

BERNOUSSI
 CASABLANCA

RC: 399111

L'associé unique de la société « YOUSSEFBAT » SARL AU en date du 01/12/2020, ont décidé ce qui suit :
 Cession de 1000 parts social de la société par Mr, ERROGUI YOUSSEF, Titulaire de la CIN N° MC245082, au profit de Mr. ERROGUI SALAHEDDINE, Titulaire de la CIN N° M634277.

Démission de gérant, Mr, ERROGUI YOUSSEF, Titulaire de la CIN N°MC245082 et nomination nouveau gérant Mr. ERROGUI SALAHEDDINE, Titulaire de la CIN N°M634277.

Modification et mise à jour de statut
 Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 09/12/2020 sous le N° 30860.

N° 10 884/PA

THE CHIBI
 ORGANIZATION
 Société A Responsabilité Limitée d'associé unique
 Au Capital Social de 400.000,00 Dirhams
 Siège Social : 332, BD BRAHIM ROUDANI, ETAGE 5, APPT 21, RESIDENCE RAYHANE QUARTIER MAARIF, CASABLANCA
 RC N°: 463689/
 CASABLANCA
 TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un acte SSP en date du 05.11.2020, l'associé unique de la Société «THE CHIBI ORGANIZATION -SARL AU» au capital de 400.000,00 Dirhams, dont le siège est à CASABLANCA, 332, BD BRAHIM ROUDANI, ETAGE 5, APPT 21, RESIDENCE RAYHANE QUARTIER MAARIF, a décidé :

- Le transfert du siège social à l'adresse suivante : 10 RUE BENDAHAN -ANFA, CASABLANCA,
 - Mise à jour des statuts,
 - Pouvoirs à donner.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 26.11.2020 sous n° 755182.

N° 10 885/PA

VF INVEST -SARL
 CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22.10.2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : VF INVEST
 Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

Objet: CONSEIL DE GESTION, ETUDE ET CONCEPTIONS DE SITES INTERNET OU AUTRES.

Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETG APT N° 6, Casablanca.

DUREE : 99 ans.
 Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts sociales de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

• Mr. CECELIA FRANCIS HARRY : 500 parts sociales.
 • Mr. ABEWE VIRGILE : 500 parts sociales.
 GERANCE : Mr. CECELIA FRANCIS HARRY, cogé-

rant de la Société, Mr. ABEWE VIRGILE, cogérant de la Société

La Société sera valablement engagée par la signature séparée des cogérants : Mr. CECELIA FRANCIS HARRY et Mr. ABEWE VIRGILE.

Le dépôt légal a été effectué au CRI de Casablanca, le 01.12.2020. La Société est immatriculée au RC de Casablanca sous N° 481385.

N° 10 886/PA

ROYAUME DU MAROC
 LA FONDATION POUR LA PROMOTION DES ŒUVRES

SOCIALES AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS

DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020/FONSAFJS

Objet : PRESTATION DE TRANSPORT DES ADHÉRENTS DE LA FONDATION POUR LA PROMOTION DES ŒUVRES SOCIALES AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

Maitre d'ouvrage: la fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Adresse: Club belle vue, rue Antsirabe, Agdal, Rabat.
 Tél: 05 37 67 3670, Fax: 05 37 67 35 96

La commission: Personne à contacter Mr le Secrétaire général, Tél: 05 37 67 3670

Le Jeudi 07janvier 2021 à 10H, il sera procédé, dans la salle de réunions de la fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et Agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix cité en objet.

Le dossier d'appel d'offres et le règlement de consultation peuvent être retirés du secrétariat de la Fondation et peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ou du site web de la fondation www.fonsafjs.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000 Dh (Vingt mille dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation de l'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la fondation sise au lieu indiqué ci-dessus.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 10 887/PA

« FIDUMAHBOUB »
SARL
Cabinet de Conseils
Juridique & Fiscales
Tél : 06 63 22 19 29
CONSTITUTION
D'UNE S.A.R.L. AU
Société
« ESTA GROUPE
RESTAURANT »

Aux termes d'un acte sous-
seing privé en date du
09/11/2020, il a été établi
les statuts d'une société à
responsabilité limitée et en-
registrer le 12/11/2020,
dont les caractéristiques
sont :

Dénomination : ESTA
GROUPE RESTAURANT
S.A.R.L. AU

Objet social: - RESTAU-
RANT-MILK-BAR
Siège social : 22 LOTISSE-
MENT SAHEL HAD
SOUALEM BERRECHID
Capital social : fixé à
100.000,00 Dhs, divisé en
1000 parts sociales de 100
dhs chacune répartie
comme suite :

- Mr BAKOUM ABDELA-
ZIZ 1000 Parts de 100 dhs
chacune.
Année sociale : du 1er jan-
vier au 31 décembre de
chaque année.

La durée : 99 années à
compter du jour de sa
constitution.

Gérance : la société est gérée
par Mr BAKOUM ABDE-
LAZIZ.

Registre de commerce : la
société inscrit au registre de
commerce Greffier en chef
du tribunal de première in-
stance, de berrechid sous le
numéro 14375 dépôts lé-
gaux N° 1578 LE
07/12/2020

Extrait et mention pour la
gérance.

N° 10 888/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Cercle de Bzou
Caidat de Foum-jemaa
Commune de Tabia

Avis d'Appel d'Offres Ou-
vert

n° : 06/2020/C.Tabia

Le mardi 05 janvier 2021
à 11 h du matin Il sera procé-
dé , dans le bureau de
monsieur le président de la
Commune de Tabia à Tislite
à L'ouverture des plis rela-
tifs à l' appel d'offres sur of-
fres de prix Pour :

- L'affermage du souk heb-
domadaires :

-sebt Tislit et KmissTabia
pour une période de12
Mois allant du 1er Janvier
2021 au 31/12/2021.

- Il peut également être télé-
chargé à partir de l'adresse
électronique : <http://www.Marchespublics.gov.ma>

- Le Cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: sept mille dirhams (7
000,00 dirhams)

- L'estimation des couts des
prestations est fixée à la
somme de : trente huit
mille dirhams (38 000,00 di-
rhams)

- Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27-29-31
du Décret n° : 2-12-349 du
8 jourmada 1er 1434 (20
mars 2013) relatives aux
marchés publics.

* Les Concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récé-
pissé leur plis dans le bu-
reau de Monsieur le
Président de la commune de
Tabia à Tislit

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 de règlement
de consultation.

N° 10 889/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Cercle de Bzou

Caidat de Foum-jemaa

Commune de Tabia

Avis d'Appel d'Offres Ou-
vert n° : 07/2020/C.Tabia

Le Mardi 05 janvier 2021 à
11 h du matin , Il sera procé-
dé , dans le bureau de
monsieur le président de la
Commune de Tabia à Tislite
à L'ouverture des plis rela-
tifs à l' appel d'offres sur of-
fres de prix Pour :

- L'affermage des abattoirs –
quotidien et hebdoma-
daires pour une période
de12 Mois allant du 1er Jan-
vier 2021 au 31/12/2021.

- Il peut également être télé-
chargé à partir de l'adresse
électronique : <http://www.Marchespublics.gov.ma>

- Le Cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: trois mille dirhams
(3000,00 dirhams)

- L'estimation des couts des
prestations est fixée à la
somme de : sept mille di-
rhams (7 000,00 dirhams)

- Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27-29-31
du Décret n° : 2-12-349 du
8 jourmada 1er 1434 (20
mars 2013) relatives aux
marchés publics.

* Les Concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leur plis dans le bu-
reau de Monsieur le
Président de la commune e
de Tabia à Tislit

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4. de règlement
de consultation.

N° 10 890/PA



Université Mohammed V de Rabat

Ecole Nationale Supérieure
d'Informatique et d'Analyse des Systèmes



Avis de Concours de recrutement d'un Professeur Assistant (01)

L'Ecole National Supérieure d'informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS) organise un concours de recrutement d'un Professeur Assistant(01 poste), session du 30/12/2020 dans la spécialité suivante :

Spécialité	Nombre de postes
Techniques de communication (langue française)	01

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de Doctorat ou Doctorat d'Etat ou diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine

Les candidats intéressés doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :

<http://g-concours.um5.ac.ma/>

L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 28/12/2020.

Le concours comporte deux épreuves :

- Une épreuve d'étude des titres et des travaux des candidats par le jury ;
- Une épreuve d'exposé - entretien des candidats avec le jury.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du Service des Ressources Humaines de l'ENSIAS sise Av Mohammed ben Abdallah Ragragui, BP 713 Agdal Madinat Al Irfane, et ce avant l'épreuve orale :

- 1- Une demande de candidature au concours adressée au Directeur de l'ENSIAS portant le nom et prénom ; l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse email du candidat ;
- 2- Curriculum Vitae (C.V);
- 3- Une autorisation originale pour passer le concours pour les fonctionnaires;
- 4- Deux (02) copies certifiées des diplômes et titres;
- 5- Deux (02) exemplaires de l'arrêté d'équivalence certifiés conformes pour les diplômes étrangers ;
- 6- Deux (02) photocopies légalisées de la C.I.N;
- 7- Deux (02) extraits d'acte de naissance récents (trois derniers mois);

NB : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 28/12/2020.

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé - entretien sera publiée sur le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma, et sur le site web de l'école : www.ensias.um5.ac.ma.

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur le site susmentionnés.

N° 169/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FKIH BEN SALAH
CERCLE DE FKIH BEN SALAH
COMMUNE/T DE B.OUKIL

Avis d'annulation d'appel d'offre N° 06/2020

Le président de la C/T béni oukil fkih ben salah annonce l'annulation de l'appel d'offre N°6/2020 concernant la location de l'abattoir communale au titre de l'année 2021 dont l'ouverture des enveloppes était prévue le mardi 29 décembre 2020 à 12 h.

N° 10 891/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BOUJOUR
COMMUNE DE LAMSID

AVIS D'ANNULATION

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE TERRETORIAL LAMSID INFORME LE PUBLIC QUE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUIVANT :

N° D'APPEL D'OFFRE	OBJET	DATE D'OUVERTURE DES PLS
01/2020	AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° : 01/2020 RELATIF A : CONSTRUCTION D'UNE MAISON MORTUAIRE SITUÉ AU CIMETIERE AHL ZRIBA A LAMSID « PROVINCE DE BOUJOUR ».	15/12/2020 A 11H

PUBLIE LE MARDI 24 NOVEMBRE 2020 AU JOURNAL LIBERATION N°: 9173 ET ANNULE ET SERA RELANCE.

N° 10 892/PA

المملكة المغربية
وزارة الحاصلية
عمالة إقليم بزازة
حاضرة واحد الملل
جهادة بوجلو
جماعة بوجلو

إعلان

عن بيع سيارة من نوع سيتروين
صالحة للاستعمال

ينهي رئيس الجماعة الترابية بوجلو انه ستجرى سمسة عمومية علنية يوم :

2020/12/28 على الساعة العاشرة صباحا بساحة الجماعة لبيع سيارة من نوع

CITROEN J :178923 صالحة للاستعمال و حددت الضمانة في مبلغ

10000.00 درهم. و تنطلق السمسة ابتداء من 40000.00 درهم ، و يمكن لكل

راغب في المشاركة معاينة السيارة بباب الجماعة على طول الطريق الوطنية في كل

وقت و حين و هي ظاهرة للعيان، و ستعطى الشروحات الإضافية قبل انطلاق

السمسة .

N° 10 893/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم النواصر
بهاجوية أولاد صالح
جماعة أولاد صالح
مديرية المصالح

إعلان عن إيداع ونشر مشروع قرار يقضي بالتخلي عن القطع الأرضية المتعلقة بطرق التهيئة
المحاذية لمهروغ تجزئة البصر " تمديد" وتمتية هذه الطرقات كما هي مبرمجة بتصميم التهيئة
المصادق عليه الخاص بجماعة أولاد صالح والمهارة اليما بالرمز: OS103 و OS154.

طيلة مدة شهر ابتداء من التاريخ الذي يوافق تاريخ 23 دجنبر 2020 نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله، في
الجريدة الرسمية عدد 5643، يودع ملف البحث والسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم،
بمقر جماعة أولاد صالح، خلال أوقات العمل الإدارية.

مشروع قرار

يقضي بالتخلي عن القطع الأرضية المتعلقة بطرق التهيئة المحاذية لمهروغ تجزئة
البصر " تمديد" وتمتية هذه الطرقات كما هي مبرمجة بتصميم التهيئة المصادق
عليه الخاص بجماعة أولاد صالح والمهارة اليما بالرمز: OS103 و OS154.

المادة الأولى: يتخلى عن القطع الأرضية المشار إليهما بأحمر في التصميم الملحق بأصل هذا القرار والتسمية
في الجدول التالي المتعلقة بطرق التهيئة المحاذية لمشروع تجزئة البصر " تمديد" وتهيئة هذه الطرقات كما هي
مبرمجة بتصميم التهيئة المصادق عليه الخاص بجماعة أولاد صالح والمهارة اليما بالرمز: OS103 و
OS154.

رقم الضعة الأرضية في التصميم - إيمما	توقيعها مراجعة التقاضي	مساحتها والمتر المربع	أسماء ومناوئين الملاكين المقترحين
1- قطعة أرضية "مشار"	محفظة رسمها التقاضي 16326س	8200	الدولة المغربية الملك الخاص بإياها الموقوف العينية والتعميم التقاضي والخروج على الملك وعلى الملك. لا يوجد لدى الأبن بالرمز التقاضي أي تعقيب لنق عميد أو وكيل تقاضي
2- قطعة أرضية "ظهر لباد"	محفظة رسمها التقاضي 22253س	12424	لحسن الوحيو بإياها الموقوف العينية والتعميم التقاضي والخروج على الملك وعلى الملك. حق المرور بالمعهد بتاريخ 1938/10/26 (ميل، 67، عدد 709) عزمه 10 أمتار ما بين التقاطعين ع 6 و ع 54.

رقم الضعة أرضية "ملاك"	محفظة رسمها التقاضي	مساحتها	علي الرباح
3- قطعة أرضية "ملاك"	34/5153	4552	علي الرباح بإياها الموقوف العينية والتعميم التقاضي والخروج على الملك وعلى الملك. لا يوجد لدى الأبن بالرمز التقاضي أي تعقيب لنق عميد أو وكيل تقاضي
4- قطعة أرضية "الرفاق"	محفظة رسمها التقاضي 26175س	596	الموسى نعم وأحمد أبابا، محمد بوزعل الموقوفين والموقوفين سيدي محمد والعمودين بلخا أحمد عمر - خالد جابر - ياسين - خديجة - أمحمد - عبد الملك - عبد المصطفى بإياها الموقوف العينية والتعميم التقاضي والخروج على الملك وعلى الملك 1- المعهد بتاريخ 1948/04/03 (ميل، 77، عدد، 745) بمر عمومي ما بين التقاطعين بم 5 و ب 9 عزمه 10 متر. 2- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1988/12/14 (ميل، 24، عدد، 1755) صفحا لمفده مرفعه معمود المم حرمه (90000) على خفافة الملك المقدمور. لغاية الموقوفين الوطني للقرص الملكي () 3- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1988/12/14 (ميل، 24، عدد، 1988/12/14) صفحا لمفده مرفعه 1756 صفحا لمفده مرفعه وحيد وثلثون المم وثلاثة وعشرة حرمه (31310) حم على خفافة الملك المقدمور لغاية الموقوفين الوطني للقرص الملكي () 4- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1989/01/26 (ميل، 11، عدد 120) صفحا لمفده مرفعه موقد المم ومعدنة حرمه (60500) على خفافة الملك المقدمور لغاية الموقوفين الوطني للقرص الملكي () 5- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1991/09/11 (ميل، 18، عدد 1022) صفحا لمفده مرفعه موقد ومعمود المم ومعدنة حرمه (79790) حم على خفافة الملك المقدمور. لغاية الموقوفين الوطني للقرص الملكي () 6- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1991/09/11 (ميل، 18، عدد 1023) صفحا لمفده مرفعه موقد ومعمود المم ومعدنة حرمه (80000) حم) برفافة محصلا 11% موقدا على خفافة الملك المقدمور. لغاية الموقوفين الوطني للقرص الملكي () 7- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1992/11/17 (ميل، 23، عدد، 285) صفحا لمفده مرفعه ثلاثة ومعمود المم وثلاثة ومعمود حرمه ومعمود موقدا (73063.92) برفافة محصلا 11% موقدا على خفافة الملك المقدمور. لغاية الموقوفين الوطني للقرص الملكي () 8- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1993/01/25 (ميل، 23، عدد، 1510) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه (100000) حم) برفافة محصلا 11% موقدا على خفافة الملك المقدمور. لغاية الموقوفين الوطني للقرص الملكي () 9- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1996/07/22 (ميل، 8، عدد، 1648) صفحا لمفده مرفعه ماتون وثلاثة ومعمود المم وثلاثة ومعمود المم والمرفوع حرمه ومعدنة موقدا () 26 253341 حم) برفافة محصلا 11% موقدا على خفافة الملك المقدمور. لغاية الموقوفين الوطني للقرص الملكي ()

رقم الضعة أرضية "العينة"	محفظة رسمها التقاضي عدد: 19375س	1021
5- قطعة أرضية "العينة"	محفظة رسمها التقاضي عدد: 19375س	1021

1- صلاح بن موزة بن أحمد 2- فاطمة بنت محمد 3- يوسف بن عمر 4- محمد بن
المعلمي 5- محمد الزكاني بن صالح 6- العربي الصغير بن صالح الزكاني 7- خديجة بن موزة 8-
عبد الواحد بن موزة 9- أحمد مزورك 10- عبد الله فريوس 11- أحمد موزة بن محمد
12- خديجة موزة بن محمد 13- ابنة موزة بنت محمد 14- ملكة موزة بنت
محمد 15- رشيدة موزة بنت محمد 16- جميلة موزة بنت محمد 17- بلودة
رجاحي 18- ملكة رجاحي 19- عائشة رجاحي 20- السعدية رجاحي 21- فيسة رجاحي
22- زينة رجاحي 23- الحسن الزغي 24- مصطفى الزغي 25- خالد كز اللين 26-
محمود خيروي 27- أحمد بركات 28- عمر بركات 29- طابو بنت محمد بن علي 30-
نجانة بوجم 31- علي المكري 32- سناء المكري 33- مريم المكري 34- صفية
المكري 35- عبدة المكري 36- فاطمة مكري 37- المصطفى المكري 38- سعد
بوعالب 39- سعيد الزغي 40- محمد المكري 41- ثورية ليوك 42- أمينة ليوك 43-
فاطمة حوش 44- عبد الرحيم رياض 45- محمد بن موزة 46- رشيدة خيال 47- محمد
ليوك 48- سميرة المكري 49- عبد الصفي المكري 50- الزيرة حاشا 51- سعيد حاشا
52- زينب ليوك 53- السعدية المكري 54- فوزية حاشا 55- لكيرة حاشا 56- حسن
حاشا 57- محمد بيجور 58- حاشا حاشا 59- خديجة حاشا 60- محمد عطار 61- نور
اللين حاشا 62- أمينة موزة 63- فاطمة بوعيسى 64- حبة بوعيسى 65- بشري موزة 66-
محمد موزة 67- حبة المكري 68- عبد الله المكري 69- خديجة المكري 70- كروم ارب
دوقموسون دافوك دي نور
1- التهيئة التديامي يقضي مقال المعهد بتاريخ 1979/04/18 (ميل، 81، عدد،
1166) لغاية ورثة موزة موزة المم مصطفى
2- التهيئة التديامي يقضي مقال المعهد بتاريخ 1986/01/28 (ميل، 1، عدد، 1457)
لغاية أمحمد بوعيسى
3- التهيئة التديامي يقضي مقال المعهد بتاريخ 1990/01/08 (ميل، 14، عدد، 654)
لغاية أحرم وموزة
عد، عبد الواحد بن موزة
4- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1990/02/13 (ميل، 14، عدد، 1420) صفحا لمفده
مرفعه موقد المم حرمه (300000) حم) خفافة الموقوف التديامي المم
من طرفه لعدد موزك
لغاية البيت التديامي المم
5- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 1993/03/08 (ميل، 23، عدد، 2173) صفحا لمفده
مرفعه حاشا ومعدنة موقد ومعمود حرمه ومعدنة موقد موقدا (2555.18) حم) خفافة
الموقوف التديامي المم
من طرفه فؤاد موزك
لغاية الموقوف الوطني للقرص الملكي
6- دير يعطي المعهد بتاريخ 2000/08/09 (ميل، 11، عدد 1634) صفحا لمفده مرفعه
140000 حم خفافة الموقوف المم
عبد الواحد بن موزة
لغاية محمد المكري
7- دير يعطي المعهد بتاريخ 2015/05/04 (ميل، 50، عدد 255) صفحا لمفده مرفعه
260000 حم خفافة الموقوف المم
عبد الواحد بن موزة
لغاية محمد المكري
8- الرمز الترميم المعهد بتاريخ 2018/12/20 (ميل، 115، عدد 882) صفحا لمفده
مرفعه موقد وثلاثة ومعمود المم ومعدنة وثلاثة وثلاثون حرمه ومعدنة موقدا
(473833.72) حم) خفافة الموقوف التديامي المم
عد واحد ويضاف المقدمور المم

رقم الضعة أرضية "جماعة كروية"	محفظة رسمها التقاضي عدد: 63/16444	1295
6- قطعة أرضية "جماعة كروية"	محفظة رسمها التقاضي عدد: 63/16444 سابقا طلب تحريف عدد 63/5336	1295

الجماعة السلالية كروية
بإياها الموقوف العينية والتعميم التقاضي والخروج على الملك وعلى الملك.
1- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 60) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
بإياها الموقوف العينية والتعميم التقاضي والخروج على الملك وعلى الملك
2- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
من 4 عي 9
3- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
12g، 11-9
4- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
3g2
5- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
3011 و المرفوق السيار 47
6- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
25g 24
7- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
25g 24
8- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
27g 16-17-24-25
9- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
10- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
معدنة - معدنة - معدنة - معدنة
معدنة - معدنة - معدنة - معدنة
11- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
48
12- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
69- 68
13- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
66g 65g 64
14- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
40g 38-39
15- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
87g 88- 29-28
16- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
من 101 الم 108g 92g
17- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا
101g
18- المعهد بتاريخ 2020/06/23 (ميل، 179) صفحا لمفده مرفعه موقد المم حرمه موقدا

المادة الثالثة: يفوض حق نزاع الملكية إلى جماعة أولاد صالح .

المادة الرابعة: يعهد بتنفيذ ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، إلى عامل إقليم النواصر، ورئيس
مجلس جماعة أولاد صالح ، كل واحد فيما يخصه.

27 Annonces

CONSTITUTION KANTAWI ELKHALIK SARLAU

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 07/10/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société SARLAU dont les caractéristiques sont les suivants -objet-Marchand de produits alimentaires et non alimentaires-Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et ce, tant par l'intervention directe, que par la création ou la prise de participation dans d'autres sociétés, existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe. Dénomination : « KANTAWI ELKHALIK SARLAU », -Siège: 61 AV LALLA EL YACOUT N°85 ANGLE MUSTAPHA EL-MAANI ETG 2 Casablanca -Durée : 99 ans.-Capital : 100.000,00 DHS souscrits en

numéraire et divisé en 1000 parts de 100.00 DHS répartie comme suit : - Mr. EL KHALIL OUBLOUCH: 1000 Parts.-Gérance: La société gérée et administrée par : - Mr. EL KHALIL OUBLOUCH Pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca. Inscription : la société est inscrite au RC à Casablanca sous le n° 480229 en date du 19/11/2020 Pour extrait et mention gérance

N° 10 898/PA

GLOBAL FOOD PROCESSING SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 octobre 2020 à Agadir, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale :

GLOBAL FOOD PROCESSING SARL.

Objet : L'exploitation des terres agricoles

- La production, le conditionnement et l'exportation de tous produits agricoles et agroalimentaires.

- Et d'une manière générale toute opération se rattachant à ces activités

Durée : 99 ans. Siège social : C/O IMM 4 APPT 19 BIS AV DADAR HAY AL FARAHA BENSERGAO AGADIR Capital social : 100 000 DH, divisé en 1000 parts sociales de 100 DH chacune.

Soit au total Mille parts sociales : 1000 parts

Gérance: la société est gérée par M. Mohammed SIJILMASSI IDRISSE et engagée par sa seule signature

Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le 12 novembre 2020 sous le numéro :97081 N° 10 899/PA

المملكة المغربية وزارة الداخلية ولاية جهة الدار البيضاء-سطاح إقليم النواصر جماعة أولاد صالح

إعلان عن إيداع ونهر مشروع قرار يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد توسيع طريق جماعة بدوار التوأمة أولاد عامر وبيع ملكية القطعة الأرضية الأربعة لهذا الغرض.

طيلة مدة شهرين ابتداء من التاريخ الذي يوافق تاريخ 23 دجنبر 2020 نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله، في الجريدة الرسمية عدد 5643، يودع ملف البحث والسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة أولاد صالح، خلال أوقات العمل الإدارية.

مشروع قرار

يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد توسيع طريق جماعة بدوار التوأمة أولاد عامر، وينزع ملكية القطعة الأرضية اللازمة لهذا الغرض.

المادة الأولى: يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد توسيع طريق جماعة بدوار التوأمة أولاد عامر، وينزع ملكية القطعة الأرضية اللازمة لهذا الغرض

المادة الثانية: تنزع بناء على ذلك، ملكية القطعة الأرضية اللازمة لهذه الغاية، كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم التوجيهي، الملحق بأصل هذا القرار وعينت في الجدول التالي:

رقم القطعة الأرضية في التسمية - إيمسا	نوعيتها مرجعها العقاري	مساحتها بالمتر المربع	أسماء ومناوين الملاكين المقترحين
قطعة أرضية - قطعة أرضية	قطعة أرضية	494	محمد بن محمد بن المصطفى أبوه لا يوجد بخصوص المطلب المقترح أي تعرض أو طلب تعقيب لدى تهمي، أو تحمل عقاري ما عدا : -التعرض الصادر من طرف السيد حاسين علي و من معه المضمن بتاريخ 13/08/1987 شأه 1 عدد 65 شفا وتو طبقا لمقتضيات الفصل 84 من ظهير 12 نهم 1913 شأه تم تصديقه وتتممه إيداع : -بتاريخ 18/08/2003 شأه 53/8 رقم 908 إتحاق الحالة المدنية السيد محمد النوري.
قطعة أرضية تابعة للأحياء	قطعة أرضية تابعة للأحياء	108	- بتاريخ 18/08/2003 شأه 53/8 رقم 909 إراثة المالك محمد النوري. -بتاريخ 11/10/2011 شأه 63/4 عدد 2 إيداع حذفة صادرة من رئيسة البلدي لأحادية جديدة للنوري ملتمس هذه الحذفة تمه جميع التحفظات لشؤون المالكه ابدل على الجمعية للظفر في النزاع القائم بجانحه .

المادة الثالثة: يفوض حق نزع الملكية إلى جماعة أولاد صالح .

المادة الرابعة: يعهد بتفويض ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، إلى عامل إقليم النواصر، ورئيس مجلس جماعة أولاد صالح، كل واحد فيما يخصه.

N° 10 897/PA

وزارة الداخلية ولاية جهة الدار البيضاء-سطاح إقليم النواصر جماعة أولاد صالح

إعلان عن إيداع ونهر مشروع قرار يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد تهيئة ووصول طريق عمومية داخل تراب الجماعة بالقطرة التي ستعوض الممر السككي غير المحروس 10901 الرابط بين دوار العمارة ودوار العبد السلاميين المصنوع عبر خط المسكة الحديدية الدار البيضاء / الجرف الأصفر ، وتعيين القطع الأرضية اللازمة لهذا الغرض.

طيلة مدة شهرين ابتداء من التاريخ الذي يوافق تاريخ 23 دجنبر 2020 نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله، في الجريدة الرسمية عدد 5643 ، يودع ملف البحث والسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة أولاد صالح، خلال أوقات العمل الإدارية.

مشروع قرار

يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد تهيئة ووصول طريق عمومية داخل تراب الجماعة بالقطرة التي ستعوض الممر السككي غير المحروس 10901 الرابط بين دوار العبد السلاميين الحسينيات عبر خط المسكة الحديدية الدار البيضاء / الجرف الأصفر، وتعيين القطع الأرضية اللازمة لهذا الغرض.

المادة الأولى: يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد تهيئة ووصول طريق عمومية داخل تراب الجماعة بالقطرة التي ستعوض الممر السككي غير المحروس 10901 الرابط بين دوار العمارة ودوار العبد السلاميين الحسينيات عبر خط المسكة الحديدية الدار البيضاء / الجرف الأصفر ، وتعيين القطع الأرضية اللازمة لهذا الغرض.

المادة الثانية: تنزع بناء على ذلك، ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية، كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم التوجيهي، الملحق بأصل هذا القرار وعينت في الجدول التالي:

رقم القطعة الأرضية في التسمية - إيمسا	نوعيتها مرجعها العقاري	مساحتها بالمتر المربع	أسماء ومناوين الملاكين المقترحين
1-قطعة أرضية رقم 1	قطعة أرضية غير محفظة	58	عازض بالله المصنوع
2-قطعة أرضية رقم 3	قطعة أرضية غير محفظة	528	ورقة محمد بن الطيوي
3-قطعة أرضية رقم 4 "معرض المزل"	قطعة أرضية محفظة رسمها العقاري عدد 63/96206	597	بناسر رفيق بن أحمد وبنايه المصنوع العبدية والعمارة والطوارق على المالك وعلى المالك : 1-المقيد بتاريخ : 2015/12/14 (ميل : 8 عدد 409) حاشية مرفوع المصا عمومي ضوية من 10 أعمار وممر فلي، منحدر .
4-قطعة أرضية رقم 5 "معرض المزل 1"	قطعة أرضية محفظة رسمها العقاري عدد 63/96181	244	بناسر رفيق بن أحمد وبنايه المصنوع العبدية والعمارة العقارية والحوروس على المالك وعلى المالك : 1- المقيد بتاريخ : 2015/12/14 (ميل : 8 عدد 409) حاشية مرفوع المصا بتاريخ هذا المالك
5-قطعة أرضية رقم 6	قطعة أرضية غير محفظة	1114	ورقة محمد بن الحاج لمر
6-قطعة أرضية رقم 7	قطعة أرضية غير محفظة	3816	ورقة رفيق أحمد بن محمد ومن معه .
7-قطعة أرضية رقم 8 "معرض الحوض 2"	قطعة أرضية مبروعه مطلب تحفيظ عدد: 63/2772	1417	بناسر رفيق بن أحمد أنه لا يوجد أي يومه بخصوص المطلب المقترح أي تعرض أو طلب تعقيب لدى تهمي، أو تحمل عقاري ما عدا : -بتاريخ 22/03/2012 شأه 63/4 عدد 318 تعرض جزئي صادر عن السيد زويش المصنوع العمارة لولاد صالح وذلك لتعطيل باعتماد ممره الطرود البالغ 10 أعمار شفا أنه وقع طبقا للفصل 84 من ظهير 12 نهم 1913 شفا وتو تصديقه وتتممه إيداع : -بتاريخ 05/06/2012 (شأه 63/4 عدد 512) رسمه خراج تحفيظ مزرع في 25 جمادى الأولى 1433 موافق 17/04/2012 سمعته أن السيد عبد الرحمان الأحمادي بن عبد الله باع لعائلة السيد بناسر رفيق بن أحمد حافة المالك حاشية المصنوع المسطور ملتمس هذه الحذفة تمه جميع التحفظات لشؤون المصنوع ابدل على الجمعية للظفر في النزاع القائم بجانحه مع الإشارة أن هذا المالك يقع ضمن التحفيظ الجماعي أولاد صالح.
8-قطعة أرضية رقم 9	قطعة أرضية غير محفظة تابعة للأحياء	108	قطعة أرضية تابعة للأحياء
9-قطعة أرضية رقم 10 "معرض عمارة"	قطعة أرضية محفظة رسمها العقاري عدد 63/51681	477	1- جماعة الناصر العقارية - 2- عازض الناصر العقارية - 3- مسطوي الناصر العقارية - 4- ربيعة الناصر العقارية - 5- ربيعة الناصر العقارية - 6- عبد الطيوي الناصر العقارية - 7- عبد القوي الناصر العقارية وبنايه المصنوع العبدية والعمارة والطوارق على المالك وعلى المالك : 1- المقيد بتاريخ : 2013/04/19 (ميل : 5 عدد 89) هذا المالك منحدره حاشية مرفوع حاشية مرفوع

المادة الثالثة: يفوض حق نزع الملكية إلى جماعة أولاد صالح .

المادة الرابعة: يعهد بتفويض ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، إلى عامل إقليم النواصر، ورئيس مجلس جماعة أولاد صالح، كل واحد فيما يخصه.

N° 10 896/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

BOULOT	ALERTE	ULTRA-VIOLET	DIEU GREC DE L'AMOUR	POISON	EN VITESSE	CUBE DÉMONSTRATIF	AU DIABLE VERT
ANNEAU				ATTRAPÉ AU VOL			
		CLITE FIN DE VERBE					DRAME NIPPON
CUBE CONSERVATEUR			PERSONNE TRÈS SOTTE		DE BAS EN HAUT GRISON	CONJONCTION ROYAL	
			SYMBOLE DU NÉON	EMPEREUR ROMAIN			
DARONNE	BÂTONS	DONNE LE CHOIX	VA DANS L'AU-DELÀ	ENGIN EXPLOSIF			PARADIS LETTRES DE SAND
PROTÈGE LE CLAN					VOLIÈRES DIRIGE TUÉ		
			MORCEAU D'ÉBÈNE		VENTRE REBONDI	ACIDE NUCLEIQUE	
CHANCE NOTE		OBSÉDÉ					CONFIDENCE
		JONGLE AVEC SES PIEDS				LETTRES DE PINARD	
PARTIE DE BRIDGE		TANDEM À LA MODE		CUBE INVERSÉ EN APNÉE		SYMBOLE DU RADIUM	ARTICLE ESPAGNOL
PORTER PRÉJUDICE					PARÉE		
RÊVE					SODIUM		EN PLUS

Solution mots flechés d'hier

FILS DE DÉPÊCHE	I	PARTIE DE COMPAGNE	SOMMETS DEBARASSÉS	MARQUE DEBARASSÉS	D	CUBE POUF	CAROCHARD	E	ROSSE GARDIN-AUX	D	À MOTITÉ LATIN			
PLAQUÉS	C	C	C	H	E	S	AVANT VOUS TAMIS	N	O	U	S			
PARIE							JALOUSIE	I	C	T	E	R	E	
MISE PAYÉE	R	E	M	U	N	E	R	E	E	LA TÊTE DE L'EMPLOI	E	M		
LE GRECQUE	E	EMPIRE DISPARU	ABRI					G	I	T	E	I		
ARTICLE SODIUM		COMME PAS UN	P	S	I	CANARD DE PETITE TAILLE	E	B	E	N	E	ELLE EST DANS LE SECRET		
NA		ARTICLE ESPAGNOL	QUARTIER DE VENTES	N	T	BOIS D'UK PRONOM	L	ARTICLE EN PRIME TERME ANGLAIS	R	I				
LE BOUT DE LA LANGUE	U	E	PROTÉE	C	A	M	E	L	E	O	N			
ROMAINS CONNU	C	L	LETTRES DE BABEL	A	B	E	PAS PRO	A	N	T	I			
SU		POÈME LYRIQUE	P	L	NEZ	N	PRONONCÉ	D	I	T				
A TENVERS CHIFFRE GREC	N	O	I	R	O	CRACK LETTRES DE NADOR	A	S	U	T	O	P	I	S
ÉLIMÉE	CANULES	D	R	A	I	N	S	SE REND SANS CONDITI	A	M	E			
USEE		DOMPTÉE	D	R	E	S	S	E	E					

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthry
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumin Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I. On est censé y manger mieux qu'en 1 vertical, mais ça n'est pas toujours vrai.
- II. Tête en l'air. Bientôt plus que 27.
- III. Gras sur les bonnes tables, en crise chez les gros mangeurs. Salé, en ce qui concerne l'addition.
- IV. Nation celtique. Pour appeler.
- V. Ouvrent les portes et les portées. Elle a une certaine pêche sur la carte.
- VI. Planté sur le parcours. Grugés.
- VII. Dans certaines gargotes, elles sont serrées autour de la table, à défaut d'être grillées.
- VIII. Quatuor romain. Déesse de la chasse.
- IX. Un classique de la cuisine italienne.
- X. Fournit des technoerates. Chanel.

VERTICALEMENT

- 1. Salle à manger.
- 2. Le sésame pour entrer dans un célèbre petit livre rouge. Cuit à l'apéro.
- 3. De bonnes occasions d'aller au restaurant. Possessif.
- 4. Abattues. Presque adulte.
- 5. Commune de l'île de Ré. Cuits comme des poulets.
- 6. Bout de noeud. Onze à Marseille. Rendez-vous avec l'histoire.
- 7. Il faut l'être assurément pour s'offrir une très bonne table. Acier chromé.
- 8. Belle au dessert.
- 9. Sans effets, mais pas forcément sur celui qui la regarde. Sifflée (la bouteille). Entendu à Marseille.
- 10. Un endroit à manger dehors.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	A	S		E	M	E	T	T	E
II	N	I	B		A	R	R	E	S
III	A		E	R	R	E	U	R	S
IV	S	O	L	E	C	I	S	M	E
V	A	D	A	M	A	N	T	I	N
VI	R	E	M	O	N	T	E	N	T
VII	Q	U	I	N	T	E	R	A	I
VIII	U	R	E	D	I	N	A	L	E
IX	E	S	S	E	N	T	I	E	L

Grilles de sudoku

Facile

		4	1					
	9			8	4	6		
6	2	1	9	4	5			3
			8			1		
2		8	4		6	5		7
	6			5				
5			1	3	4	2	7	6
	3	2	8				5	
				7		3		

Moyen

		5	2				6	
3				4				
9			7	5				
8	6						9	
	2	9		6		1	3	
	3					2	6	
			9	3			4	
		6						2
7		4	3					

Difficile

			8	3	2	9		
		2						6
1		4		6				5
8		5				1	3	
	7						2	
	2	3				5	9	
5				1		8	2	
7						9		
	1	8	9	6				

Expert

			3	6	1		5	
	8		5			2		
		9	7					
							7	
9	7		8				3	6
8								
			2		5			
	1		9				6	
7	6	3	4					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	1	2	3	8	6	7	5	9
5	3	7	2	1	9	4	8	6
8	6	9	7	5	4	1	3	2
9	5	8	1	6	7	3	2	4
6	7	4	9	3	2	5	1	8
1	2	3	5	4	8	6	9	7
3	4	6	8	2	1	9	7	5
2	9	1	6	7	5	8	4	3
7	8	5	4	9	3	2	6	1

Moyen

1	5	8	7	6	9	2	3	4
7	3	9	4	2	1	6	8	5
6	4	2	5	8	3	9	7	1
5	6	7	9	4	8	1	2	3
4	8	3	1	7	2	5	9	6
2	9	1	6	3	5	7	4	8
9	7	4	8	5	6	3	1	2
8	2	5	3	1	7	4	6	9
3	1	6	2	9	4	8	5	7

Difficile

4	6	9	7	5	1	2	8	3
2	8	7	6	3	4	5	1	9
5	1	3	8	9	2	6	4	7
7	2	1	9	6	5	8	3	4
9	3	6	4	1	8	7	2	5
8	4	5	3	2	7	1	9	6
1	7	4	5	8	3	9	6	2
3	9	8	2	7	6	4	5	1
6	5	2	1	4	9	3	7	8

Expert

5	8	9	3	7	1	4	2	6
1	3	4	5	6	2	7	8	9
7	2	6	9	4	8	5	3	1
6	1	8	7	3	4	2	9	5
9	7	3	2	5	6	1	4	8
2	4	5	8	1	9	3	6	7
3	6	2	1	9	7	8	5	4
4	5	7	6	8	3	9	1	2
8	9	1	4	2	5	6	7	3

Sport

La bonne opération du Raja et du FUS

Sorties à haut risque pour les trois leaders du championnat

Le Raja s'en est tiré à bon compte, après avoir disposé, jeudi au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, du RCOZ sur le score de 3 à 2, en clôture de la seconde journée de la Botola Pro D1 «Inwi» de football.

Les Verts ont une fois encore joué avec le feu et auraient pu être rejoints au score si le second but du RCOZ était intervenu un peu plus tôt dans la partie. En tout cas, après le nul concédé à Rabat face au FUS, le Raja est parvenu à s'imposer grâce aux réalisations de Soufiane Rahimi (23è), Ben Malango sur penalty (35è) et Abdellah El Hafidi (48è). Quant aux visiteurs, ils ont dû attendre l'heure de jeu pour trouver le chemin des filets par l'intermédiaire de Soufiane Haris (63è) avant de doubler la mise par Ibrahim El Bahri (90è).

Plus tôt dans la soirée, le stade d'Honneur d'Oujda a abrité la rencontre MCO-FUS qui a tourné à l'avantage des Rbatis, vainqueurs par 1 à 0, but du Libyen Anis Saltou (38è) qui en est d'ailleurs à sa deuxième réalisation.

Les Oujdis, qui avaient débuté le championnat par un nul ramené de Khouribga aux dépens du RCOZ, auraient pu éviter la défaite si leur attaquant n'avait pas raté un penalty.

A rappeler que la bonne opération de cette journée est à mettre au compte du WAC,

de l'IRT et du SCCM qui ont pu conserver leur élan victorieux. Les Casablancais avaient surclassé en déplacement le DHJ par 1 à 0, et c'est sur ce même petit score que les Tangérois ont eu raison de l'POCS, tout comme les Fédalis face à la RCAZ.

Pour ce qui est des autres rencontres, la RSB a été tenue en échec par le MAS (1-1), alors que l'ASFAR a cédé le pas à domicile devant le MAT par 3 à 2. Quant à l'opposition CAYB-HUSA, elle s'est achevée sur le score de zéro partout.

Aussitôt la page de la seconde journée tournée, les clubs de la Botola Pro auront à aborder les péripéties du troisième acte entamé d'ailleurs vendredi par le match RCAZ-ASFAR.

Une manche qui sera marquée par le déplacement des trois clubs qui mènent pour le moment le bal. Le WAC sera ainsi attendu de pied ferme à Safi par un Olympique local aucunement tenté par une seconde déconvenue d'affilée. Alors que le SCCM ira défier à Agadir le Hassania sommé de limiter la casse, tandis que l'IRT n'aura pas la tâche facile face à un FUS auréolé par sa victoire ramenée d'Oujda.

Quant aux autres confrontations qui ne manqueront point d'attrait, il y aura le MAS

qui aura à cœur de confirmer sa bonne entame en accueillant le CAYB, le RCOZ qui a hérité d'un sacré client, la RSB, le MAT qui croquera le fer, cette fois-ci au Grand stade de Tanger, avec un DHJ, défait deux fois et le Raja qui aura fort à faire en recevant un MCO qui se rendra à la métropole avec la ferme intention de tenir tête au champion sortant.

Mohamed Bouarab



Divers

Botola Pro D2

Voici les résultats complets de la 2ème journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, au terme des matchs disputés jeudi :

Mardi
WAF-OCK : 1-0
TAS-CAK : 3-3
SM-CJBG : 2-0
Mercredi
IZK-JSS : 1-1
KACM-ASS : 1-1
WST-UST : 1-1
Jeudi
OD-KAC : 0-0
RBM-RAC : 1-0

Voici, par ailleurs, le programme de la 3è journée de la Botola Pro D2 qui se déroulera de vendredi à dimanche :

Samedi à 15h00
IZK-SM
CAK-WST
CJBG-KACM
Dimanche à 15h00
JSS-OD
UTS-RBM
KAC-ASS
RAC-WAF

NB : Cette journée devait être entamée vendredi par la rencontre opposant l'OCK au TAS.

Classement FIFA

La sélection marocaine de futsal a gagné deux places dans le classement mondial du mois de décembre, publié jeudi par la Fédération internationale de football (FIFA), grimant ainsi à la 21è position.

En tête du classement, l'Espagne est toujours leader avec 1.808 points, devant le Brésil (1.803 pts) et l'Argentine (1.694 pts).

Au niveau africain, les Lions de l'Atlas ont conservé leur première place devant l'Egypte (2è, 1263 pts) et la Libye (3è, 1095 pts). Désormais, les Lions de l'Atlas comptent 1.282 points à la faveur de leurs victoires lors de la double confrontation amicale face à la sélection roumaine (6-1, 5-2), selon un communiqué de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF). La sélection nationale de futsal, en préparation pour la phase finale de la Coupe du monde prévue en Lituanie au mois de septembre 2021, a été sacrée championne d'Afrique 2020 à Laâyoune.

Programme

Samedi

15h30 : MAS-CAYB au stade Hassan II à Fès
17h30 : OCS-WAC au stade Massira à Safi
19h30 : HUSA-SCCM au Grand stade d'Agadir

Dimanche

15h30 : RCOZ-RSB au stade OCP à Khouribga
17h30 : MAT-DHJ au Grand stade de Tanger
19h30 : RCA-MCO au Complexe Mohammed V à Casablanca
19h30 : FUS-IRT au stade Prince Héritier Moulay El Hassan à Rabat

Un engagement exemplaire de l'OCS en faveur des personnes en situation de handicap

Conscient de l'impératif d'accorder aux personnes en situation de handicap un intérêt particulier et par là, de s'inscrire dans l'ensemble des efforts menés par le Royaume en vue d'améliorer les conditions de vie de cette catégorie sociale, l'Olympique Club de Safi (OCS) s'est engagé, avec détermination, sur cette voie en offrant la chance à ces personnes de s'adonner pleinement à la pratique sportive et à viser loin.

C'est dans ce sens, que la ville de Safi, fière de son club local et de ses performances, a le mérite de servir de "berceau" pour une expérience inédite en matière de promotion des sports auprès des personnes à besoins spécifiques, à travers l'OCS pour personnes en situation de handicap, une vraie pépinière pour de jeunes talents en herbe.

Autrement, le club de l'OCS pour personnes en situation de handicap peut se targuer d'être un modèle éloquent des clubs marocains dynamiques, ceux qui ne cessent de placer au cœur de leurs priorités, des jeunes talents très prometteurs dans plusieurs disciplines sportives et ce, malgré la persistance de certaines difficultés inhérentes au manque de sponsoring ou de ressources

financières suffisantes.

Le club OCS pour personnes en situation de handicap est une section affiliée à l'OCS-Omnisport depuis l'été 2019, date de sa création. Une affiliation au club safiot "père" si bénéfique et indispensable en termes de soutien financier et de notoriété, pour une jeune section déterminée à franchir de grands pas pour rendre possible la pratique des sports notamment pour cette catégorie sociale. L'originalité et la singularité de l'OCS pour personnes en situation de handicap réside dans le fait que ce club compte un aréopage de champions et de jeunes pratiquants dans plus de 8 disciplines sportives à savoir le basketball sur chaises roulantes, le tennis sur chaises roulantes, la natation, le para-athlétisme, la force athlétique ou powerlifting, la boccia (sport de boule apparenté à la pétanque), le football des amputés, le football des sourds et le tennis de table, a expliqué M. Choail El Garrai, trésorier de la section, dans une déclaration à la MAP.

M. El Garrai a relevé que les sportifs affiliés à la section s'entraînent de façon quasi-quotidienne, se réjouissant que ce travail sérieux ait donné ses fruits avec des résultats très satisfaisants et l'émergence de jeunes champions si talentueux et confirmés.

Dans ce cadre, il a cité, avec fierté, le sacre paralympique et la médaille d'or de l'athlète handisport marocain Azzedine Nouri à Londres et à Rio de Janeiro dans l'épreuve du lancer de poids et la 3ème place de l'athlète Abdelhadi Harti, dans l'épreuve du marathon dans le cadre du Championnat du monde à Londres en 2019.

Ce champion est aussi qualifié pour les Jeux paralympiques prévus à Tokyo en 2021, a-t-il tenu à rappeler.

Pour sa part, la championne Saida Amoudi a réussi à s'adjuger la 2ème place du lancer de poids F4 femmes aux Championnats du monde handisport à Dubaï, a-t-il poursuivi.

M. El Garrai a, en outre, indiqué que sur un total de 8 champions marocains qualifiés pour les Jeux paralympiques du para-athlétisme de Tokyo 2021, 3 sont issus de l'OCS, soit presque le tiers de la sélection marocaine.

A noter que ces champions en herbe sont entrés en stage de préparation avec l'équipe nationale au Centre national Mohammed VI des handicapés à Salé.

Ce sont des résultats très encourageants pour un club créé il y a à peine deux ans, s'est-il réjoui, reconnaissant, toutefois, que la section football du club OCS capte l'attention des supporters safiots et s'accapare la plus grande part du soutien financier du club-omnisport et des conseils élus.

Dans ce contexte, il a estimé que le club aspire à drainer des sponsors, à même d'être capables d'apporter une aide conséquente pour hisser le niveau des sportifs à besoins spécifiques et aider à atteindre les objectifs fixés par le bureau dirigeant de ladite section.

M. El Garrai n'a pas manqué de relever qu'une trentaine de jeunes à besoins spécifiques ont intégré le club vu la renommée nationale qu'il a acquise grâce aux résultats très encourageants enregistrés par des sportifs adultes.

Affilié à la Fédération Royale marocaine des sports pour personnes en situation de handicap, le club OCS pour personnes en situation de handicap compte 51 membres, dont 42 sportifs, 5 administrateurs, 3 techniciens et 1 médecin, rappelle-t-on.

Par : Fouad Benjilika (MAP)

Endettée et discréditée, la boxe choisit son nouveau patron

Le Marocain Mohamed Moustahsane ferait partie des candidats en lice



Mohamed Moustahsane

Criblée de dettes et privée de son propre tournoi olympique, l'Association internationale de boxe amateur (AIBA) pourrait rebutter plus d'un prétendant à sa présidence. Ils seront pourtant six à se la disputer, samedi et dimanche.

Réunis pour un congrès virtuel, les délégués de 145 fédérations membres devront désigner le candidat le plus apte à restaurer trésorerie et crédibilité, sur lesquelles l'instance joue sa survie.

L'AIBA, qui chapeaute un sport très populaire et déjà olympique dans l'Antiquité, "a moins d'un million de francs suisses (930.000 euros) sur son compte", affirmait mercredi l'Azerbaïdjanais Suleyman Mikayilov, l'un des favoris.

Or "la majeure partie de cette somme sera bientôt dépensée pour apurer des dettes urgentes", rendant l'organisation incapable d'honorer un gros remboursement dès janvier, poursuit-il.

L'AIBA ne pourra pas compter sur la manne olympique pour se renflouer, estimée à 17,5 millions de dollars pour la boxe: en mai 2019, elle est devenue la première

fédération internationale privée de l'organisation de son propre sport aux JO de Tokyo.

Exaspéré par de multiples défaillances en matière de gestion, de finances et d'arbitrage, le Comité international olympique a "suspendu" l'instance, confiant le tournoi olympique de boxe à une cellule constituée par le président de la Fédération internationale de gymnastique.

Créée en 1946, l'AIBA n'en est certes pas à sa première polémique, tant les mises en cause de l'arbitrage et les soupçons de corruption ont émaillé nombre d'éditions des JO, dont celles d'Athènes, Pékin, Londres et Rio.

Mais l'instance n'a cessé de s'enfoncer depuis le départ contraint en novembre 2017 du Taïwanais Ching-Kuo Wu, son président depuis 2006, auquel ses adversaires reprochaient sa mauvaise gestion financière.

L'AIBA a alors opté pour l'Ouzbek Gafur Rahimov, décrit depuis 2012 par le Trésor américain comme "l'un des leaders du crime organisé" local, "spécialisé dans la production de drogues en Asie centrale" et

lié à deux mafias, les Brothers' Circle et les Voleurs dans la loi.

Une commission d'enquête ordonnée en novembre 2018 et dirigée par le Serbe Nenad Lalovic s'inquiétait de "l'impact" de cette désignation sur la réputation du mouvement olympique, mais aussi sur les liens avec de potentiels sponsors américains.

Car l'AIBA a creusé une dette "qui pourrait atteindre 29 millions de francs suisses (27 M EUR) d'ici le 30 juin 2021", selon le rapport Lalovic, compromettant l'avenir de la discipline.

La "mise en retrait" de Gafur Rahimov en mars 2019 n'a pas redressé les comptes ni abouti aux réformes réclamées par le CIO - défis que les six candidats à la présidence prétendent désormais relever.

Le plus offensif sur le plan financier est le Russe Umar Kremlev, qui promet d'apurer la dette en six mois et de lever 50 millions de dollars sur deux ans auprès de sponsors, qui permettront de créer des "académies" sur chaque continent.

"J'ai des discussions avec des entreprises internationales, mais il n'est pas opportun de les nommer avant l'élection", explique à

l'AFP l'entrepreneur de 38 ans, qui a notamment dirigé une société de sécurité privée et appartenu aux "Loups de la Nuit", un groupe de motards pro-Kremlin.

Umar Kremlev mise également sur de nouvelles compétitions pour lever des droits TV, dont une Coupe du monde en Russie, malgré la mise au ban des tournois internationaux qui plane sur son pays.

Face à lui, Suleyman Mikayilov, 58 ans, ancien boxeur soviétique devenu avocat, avance un accord d'effacement de 10 millions de dollars de dette décroché avec la compagnie azerbaïdjanaise Benkons, ainsi qu'un engagement de Nobel Oil Group, autre firme de Bakou, à sponsoriser l'AIBA.

Côté gouvernance, Mikayilov s'est associé à l'ancien ministre britannique des Sports Richard Caborn, proposant une batterie de mesures destinées à restaurer le statut de l'AIBA auprès du CIO.

Plus flous dans leurs manifestes, quatre autres candidats sont en lice: le Marocain Mohamed Moustahsane, actuel président par intérim de l'AIBA, l'émirati Anas Al Otaiba, le Néerlandais Boris Van der Vorst et l'Allemand Ramie Al-Masri.

Foot, rugby, cyclisme : Comment réduire les commotions



Pour la Fifa, le principal chantier en cours est l'introduction d'un "remplaçant permanent supplémentaire" en cas de joueur commotionné, qui pourrait être entériné mercredi prochain par l'International Board (Ifab), garant des lois du jeu, et éviterait un deuxième choc à la tête dans le même match.

Mais parallèlement, les instances du football se penchent sur la dangerosité des têtes, incriminées dans la multiplication de micro-traumatismes crâniens, anodins sur le moment mais délétères à long terme.

Après les Etats-Unis en 2015, la Fédération écossaise de football a annoncé en janvier son intention d'interdire les têtes à l'entraînement avant 12 ans pour protéger les apprentis footballeurs.

Le 18 novembre dernier, l'ex-champion du monde anglais Geoff Hurst a prôné à son tour l'interdiction du jeu de tête chez les jeunes, après avoir perdu plusieurs coéquipiers de l'épopée de 1966 atteints de démence, et alors que l'ex-légende de Manchester United Bobby Charlton en souffre lui aussi.

La question est sensible tant le jeu aérien

touche à l'essence du foot - dégagements, buts, contrôles -, et fait la force de certains champions.

Avec la professionnalisation du rugby, la transformation physique des joueurs - à la fois plus puissants et plus rapides - a démultiplié la violence des chocs et leur dangerosité.

Après les décès de quatre jeunes Français, World Rugby a engagé depuis 2019 des tests sur l'abaissement de la ligne de plaquage, un geste jugé responsable d'une majorité de commotions, en la passant sur certaines compétitions de la ligne des épaules à la hauteur de la poitrine, dite "ligne des tétons".

Aux Fidji, en Géorgie et dans le rugby amateur français jusqu'à la Fédérale 2, cette ligne a même été descendue jusqu'à la taille, et le plaquage à deux a été interdit.

Selon la Fédération française de rugby, ces règles ont permis de faire baisser le taux de plaquage haut, le plus dangereux, mais ont aussi favorisé le jeu à la main et de mouvement au détriment des affrontements.

Rendu obligatoire en 2003 par l'Union cycliste internationale (UCI) après la mort d'Andrei Kivilev, le port du casque n'a pas

empêché celles de Wouter Weylandt en 2011 ou de Bjorg Lambrecht en 2019, tous deux victimes de violentes chutes, pas plus que nombre de commotions.

D'où le travail engagé par l'UCI pour limiter les accidents, qui surviennent fréquemment à plus de 70 km/h: en janvier dernier, elle avait par exemple renforcé les obligations des organisateurs de course "en cas de conditions météo extrêmes", leur avait demandé de veiller au bon état des secteurs non asphaltés et avait encadré le travail des motos TV.

Mais la chute gravissime de Fabio Jakobson début août sur le Tour de Pologne, sur une arrivée en faux plat descendant, a illustré le rôle du parcours lui-même. L'UCI a donc annoncé jeudi soir une nouvelle batterie de mesures applicables en 2021, avec "une meilleure sécurisation des secteurs sensibles", en particulier "lors d'arrivées au sprint massifiées".

Plus largement, l'UCI et "un prestataire indépendant" vont proposer aux organisateurs de courses "un outil" pour identifier les risques présentés par leurs tracés, "plusieurs semaines avant le départ", pour qu'ils aient le temps de revoir leur copie.

Averties sur les risques des commotions cérébrales, les instances sportives cherchent désormais à en limiter la fréquence et plus seulement à les diagnostiquer, quitte à toucher aux règles du jeu.

Après des mois de pandémie, le personnel médical d'un hôpital texan "épuisé"

À travers plusieurs masques, une visière et une combinaison de protection, le Dr Joseph Varon se penche vers l'une de ses patientes atteinte de Covid-19, et agite la main face au téléphone qu'elle tient vers lui.

À l'autre bout de la connexion vidéo, des proches de cette femme, Gloria Garcia, expriment leur joie en apercevant le médecin qui a aidé à la sauver de la maladie.

M. Varon, responsable du personnel dans le petit hôpital United Memorial, dans un quartier défavorisé du nord de la ville de Houston au Texas, a fait les gros titres la semaine dernière lorsqu'a été publiée une photo de lui enlaçant, le jour de Thanksgiving, un patient âgé ayant contracté le coronavirus.

Sur le cliché, un homme aux cheveux blancs a la tête enfouie contre le bras du médecin, peu reconnaissable sous son équipement, mais courbé dans un geste de réconfort.

Un moment de pure empathie devenu symbole de la crise que traverse le pays, confronté à un rebond spectaculaire de l'épidémie depuis plusieurs semaines.

Ce vendredi, en saluant la famille de Mme Garcia, le docteur essaie encore de rassurer.

Mais il n'en est pas moins

épuisé.

L'AFP l'a accompagné lors de son 263^{ème} jour de travail d'affilée. "Je tiens mieux les comptes de ces journées que de mon compte bancaire", dit-il.

Le médecin a gagné 15 kilos. "Je mange tout ce qu'ils apportent, parce que vous ne savez pas quand vous pourrez remanger de nouveau", explique-t-il en montrant une boîte de donuts.

Même les quelques petites heures passées chez lui chaque jour sont interrompues par des coups de fil interminables. Il ne dort, confie-t-il, qu'une à deux heures par nuit. "Ne me demandez pas comment je fais ça."

Et il n'est pas le seul. Dès juillet, le médecin alertait les médias sur les difficultés traversées par ses équipes.

Le personnel "est très fatigué. Les infirmières se mettent à pleurer au milieu de la journée. Elles vont craquer parce qu'elles sont submergées par le nombre de cas", raconte-t-il à l'AFP. "Elles sont épuisées".

À l'intérieur de l'unité de soins intensifs, les lits sont tous occupés.

Assise au bord du sien, Gloria Garcia arrange sa coiffure et son maquillage avant son appel vidéo. Mais beaucoup sont allongés sur des coussins. Accrochées sur les murs, des cartes souhaitent aux malades



un "bon rétablissement".

Les visages du personnel médical sont à peine visibles derrière leurs lunettes et leurs masques. Certains, dont le Dr Varon, portent des photographies d'eux-mêmes autour du cou.

Durant l'été, des renforts militaires sont arrivés, avec une équipe médicale — mais ils ne sont pas restés.

L'hôpital bénéficie encore de l'aide d'infirmières voyageant dans tout le pays, depuis le début de la pandémie, pour prêter main forte là

où c'est nécessaire.

Demetra Ranson a quitté la Floride pour se rendre d'abord à New York —épicerie de l'épidémie au printemps—, puis dans d'autres points chauds avant d'arriver à Houston.

Pour réconforter les patients, elle leur touche souvent le bras ou les épaules, et parle même à ceux qui ne peuvent répondre, explique-t-elle. Elle leur dit où ils en sont, au cas où ils puissent l'entendre.

Les choses n'auraient pas dû en arriver là, selon le Dr Varon, qui a

souvent fait part de sa "frustration" face au manque de respect des Texans pour les règles sanitaires.

"Les gens font tout ce qui est mauvais, ils vont dans les bars, les restaurants", s'est-il lamenté sur CNN. "Les gens n'écoutent pas et ils terminent dans mon unité de réanimation. (Ils) doivent savoir que je ne veux pas avoir à les enlancer."

En novembre, le "Lone star State" est devenu le premier aux États-Unis à dépasser le million de cas de coronavirus.

Le gouverneur républicain du Texas, Greg Abbott, avait ordonné un confinement d'un mois en avril, mais ne l'a pas renouvelé. Le port du masque n'a été rendu obligatoire qu'en juillet.

Pour Joseph Varon, les six à douze prochaines semaines, avec les fêtes de fin d'année, seront "les semaines les plus sombres dans l'histoire moderne de la médecine aux États-Unis", a-t-il déclaré sur ABC. Une morgue a été ajoutée par anticipation pour renforcer les capacités de son hôpital.

Les soignants, eux, s'y préparent tant qu'ils peuvent. Durant les rares moments de calme, dans une salle séparée où une banderole "Covid hunters" ("chasseurs de Covid") a été dressée, ils reprennent leur souffle.

Gratin de riz aux aubergines et aux tomates



Ingédients

- 300g de riz
- 1 kg d'aubergines
- 150 g de tranches de fromage mozzarella
- 1 c.à.c. de basilic frais haché
- 250 g de viande hachée épicée
- La sauce :
- 1 oignon haché
- 1 feuille de laurier
- 400 g de tomates
- du sel et du poivre
- 1 c.à.c. de piment doux
- 1 c.à.c. de cumin
- 1 c.à.s. de concentré de tomates
- 1 litre de bouillon de bœuf
- 100 g de fromage râpé

Préparation

Voici une recette très facile pour réaliser un délicieux gratin de riz aux aubergines et aux tomates au parfum méditerranéen.

Utiliser de la mozzarella de bufflonne pour un goût meilleur.

La sauce : chauffer l'huile dans une marmite et y faire suer l'oignon. Ajouter la feuille

de laurier, les tomates râpées, le sel, le poivre, le piment doux, le cumin et le concentré de tomates. Homogénéiser le tout.

Prélever la moitié de la sauce tomate et la réserver. Mettre le riz dans la marmite et verser le bouillon. Laisser cuire sur feu doux pendant 15 mn, tout en remuant de temps en temps jusqu'à cuisson du riz.

Découper les aubergines en rondelles, les saler et les frire dans l'huile. Tapisser le moule à gratin avec la moitié des rondelles d'aubergines. Recouvrir de tranches de mozzarella. Saupoudrer de basilic puis étaler le riz cuit.

Dans une poêle sur feu doux, cuire la viande hachée dans un peu d'huile. Remuer avec une spatule en bois afin d'éviter la formation de grumeaux.

Dès la cuisson, étaler la viande hachée sur le riz.

Recouvrir avec le reste d'aubergines et saupper le gratin avec l'autre moitié de la sauce. Saupoudrer de fromage râpé et faire cuire au four préchauffé à 200°C pendant 20 mn. Servir le gratin chaud

La déforestation en Amazonie brésilienne au plus haut depuis 12 ans

La déforestation en Amazonie brésilienne atteint son plus haut niveau depuis douze ans, selon les données officielles rendues publiques lundi qui ont provoqué des condamnations du gouvernement du président Jair Bolsonaro.

Au total, 11.088 km² de forêt ont été détruits en douze mois jusqu'en août dernier, selon l'Institut national de recherches spatiales (INPE) brésilien qui analyse les images satellites.

La surface déboisée est plus large que la Jamaïque, et a augmenté de 9,5% par rapport à l'an dernier, quand la déforestation avait déjà battu un record sur une dizaine d'années.

Ces chiffres sont les plus hauts depuis 2008, quand 12.911 km² de forêt avaient été détruits en Amazonie brésilienne.

"En raison d'une telle déforestation, le Brésil est probablement le seul émetteur majeur de gaz à effet de serre qui a réussi à augmenter ses émissions pendant une année au cours de laquelle l'économie mondiale était paralysée", a estimé l'Observatoire du climat, un collectif d'ONG au Brésil.

Les forêts comme l'Amazonie jouent un rôle essentiel dans le contrôle du changement climatique en raison de leur capacité à absorber le carbone. Mais lorsque les arbres meurent ou sont brûlés, ils rejettent à nouveau le carbone dans l'environnement.

Le président brésilien d'extrême droite, climat-sceptique notoire, a essuyé de nombreuses critiques de la communauté internationale au sujet de sa gestion environnementale, notam-

ment en 2019, en raison d'une forte augmentation des incendies en Amazonie lors de sa première année de mandat.

Son gouvernement appelle à légaliser l'agriculture ou les activités minières dans des zones protégées et a réduit les fonds pour les programmes de protection de l'environnement.

Les écologistes affirment que ces politiques alimentent la destruction de l'Amazonie, la plus grande forêt tropicale du monde dont environ 60% se trouve au Brésil.

"La vision du gouvernement de Bolsonaro pour le développement de l'Amazonie est un retour à la déforestation rampante du passé. C'est une vision rétrograde qui est loin des efforts requis pour traiter la crise du climat", a affirmé Cristiane Mazzetti, porte-parole de Greenpeace, dans un communiqué.

Le vice-président Hamilton Mourao, qui a présenté les chiffres lors d'une conférence de presse, a défendu l'engagement du gouvernement à combattre la déforestation.

"Le message que je transmets au nom du président Bolsonaro est que nous allons continuer à œuvrer avec la science et la technologie pour soutenir le travail des agences de protection de l'environnement", a assuré ce général à la retraite qui dirige la task force sur l'Amazonie créée par le chef de l'Etat.

Le président américain élu Joe Biden avait menacé en octobre le Brésil de "conséquences économiques significatives" si la déforestation se poursuivait en Amazonie, mais le président Bolsonaro avait averti que son pays n'avait pas l'in-